DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IIIe ANNÉE. — TOME V. — N° 30. — OCTOBRE 1873.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4.

PARIS : rue François Ier, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4;

1873.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, rue François Ier, 8.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

PRIX DES COLLECTIONS :

Ire SÉRIE. — 1852-1855.

4 vol. in-8° de 700 pages environ, ensemble 24 fr.

NOUVELLE SÉRIE.

1re ANNÉE (1871-72), 2 vol. in-8° de 400 pages, ensemble 10 fr
2e ANNÉE (1872-73), 2 vol. in-8° de 600 pages, ensemble 12 fr.



DU PATRIOTISME.

DISCOURS PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX

DE LA MAISON DE L'ASSOMPTION,

Par Mgr PLANTIER, Evêque de Nimes.

Vers le commencement du cinquième siècle (1), mes chers enfants, un homme important de Calame, cité de la vieille Afrique, écrivait à l'illustre évêque d'Hippone : « Ce qu'il y a de force dans mon amour pour la patrie vous est connu ; je m'abstiens de vous le dire. C'est à lui seul qu'il est permis de dépasser l'amour de la famille. Je sens, chaque jour, avec la beauté de Calame qui grandit, mon affection pour elle qui augmente : autant mon âge se précipite vers le déclin, autant croît et s'enflamme mon désir de laisser mon pays intact et florissant. » Ainsi parlait Nectaire ; et voici ce qu'en un mot plein de poésie et de grandeur lui répondait Augustin : « Quoique vos membres se soient déjà refroidis au contact de la vieillesse, l'amour de la patrie a gardé, dites-vous, le même feu dans vos veines ; je ne m'en étonne pas, et je vous en félicite. Qu'ensuite vous vouliez, non-seulement proclamer en principe, mais démontrer en fait, par vos mœurs et votre vie, que le dévouement à la patrie ne connaît ni exception ni terme dans les bons citoyens, c'est une assurance que j'accepte non-seulement sans contestation, mais encore avec bonheur (2). »

Oserai-je vous le déclarer, mes très-chers enfants, sans crainte de me flatter moi-même? Il me semble avoir d'humbles

(1) 408, selon les Bénédictins.
(2) S. August., *Epist.*, class. II. *Epist.* XCII.

titres à m'approprier et le langage de Nectaire et les félicitations que lui décernait Augustin. Evêque sexagénaire depuis quelques mois, me voici engagé par là-même dans la région des glaciers; mon sang commence à s'attiédir aux premiers souffles de la vieillesse ; et cependant, jusque sous les frimats qui se sont pris à blanchir ma tête, mon cœur est resté jeune pour la double patrie de ma naissance et de mon baptême, pour l'Eglise et pour la France. Plus même j'avance dans la vie, plus ma tendresse pour l'une et l'autre devient profonde. A soixante ans, je vois l'Eglise plus persécutée que jamais: elle ne m'en est que plus chère; à soixante ans aussi, je trouve la France plus meurtrie et plus humiliée qu'à aucune époque ; malgré mon âge, ma piété filiale pour elle s'accroît dans la proportion même de ses abaissements et de ses blessures. Ce feu sacré surabonde à tel degré dans mon âme, que je viens en secouer les étincelles sur les vôtres, et vous presser de prouver au pays que cette maison qui vous abrite, grande école de littérature et dereligion, est également un noble foyer de patriotisme, et qu'autant on en sort ferme et dévoué catholique, autant on en sort *bon Français.*

Désenchanter et déshonorer la patrie, bouleverser et trahir la patrie, anéantir le fait et la notion même de la patrie : voilà trois écueils sur lesquels tenteront de vous entraîner certains courants de notre siècle, et que vous devez éviter.

Et d'abord gardez-vous de désenchanter et de déshonorer la patrie. — Ce n'est pas là ce que vous dirait le patriotisme qui fait le plus debruit à l'heure où nous sommes, celui de la libre-pensée révolutionnaire. Lui commence ses témoignages d'amour par le découronnement de la patrie. Il ne peut supporter qu'elle garde dans l'esprit, je ne dis pas un seul rayon de foi, mais un seul atome de vérité pure, une seule étincelle de sens commun sur les grandes questions sociales. Par les mains de ses lettrés, de ses folliculaires, de ses savants, de ses orateurs, de ses hommes d'état, quand il peut en avoir, il fait verser et mêler dans une même coupe toutes les erreurs les plus stupides et les plus abrutissantes. Offrant ensuite cette liqueur empoi-

sonnée à la France dont il se moque, il voudrait à toute force l'abreuver d'*athéisme*, de *matérialisme*, de *socialisme*; et sa plus haute ambition serait satisfaite s'il voyait la patrie, troublée par les vapeurs de ce vin meurtrier, chanceler comme un homme ivre, et s'en aller en ricanant à tous les abîmes où la pousserait sa démence.

Ces fiers *patriotes* ne veulent pas seulement la France insensée, ils la veulent triviale. Sa langue, si délicate et si belle, ils la remplacent par une espèce de jargon sauvage ; sa politesse, ils lui substituent l'insolence ; l'élégance de ses manières, ils lui préfèrent un genre vulgaire et grossier ; son goût exquis pour les arts, on peut juger du cas qu'ils en font, par les ruines à peine refroidies des Tuileries et de l'Hôtel de Ville de Paris, incendiés par leurs amis de la Commune. Toutes ces trivialités enfin devront être couronnées par celle des dépositaires du pouvoir, auxquels il sera prescrit pour soutenir leur dignité, de ne pas écrire une ligne sans outrager l'orthographe, de ne pas prononcer un discours sans désespérer l'histoire, la géographie et la grammaire.

Enfin la France, insensée et triviale, doit devenir féroce. Les héros, chantés par le fils de Fingal, prenaient leurs délices à boire l'hydromel dans le crâne de leurs ennemis. Si la France obéit aux vœux du patriotisme révolutionnaire, elle fera mieux que les guerriers d'Ossian, et boira, non plus l'hydromel, mais le sang même de ses enfants les plus généreux et les plus honnêtes dans leurs propres crânes, devenus pour elle une coupe d'or et de diamant. N'est-ce pas ainsi que les assassins des otages auraient désiré la faire ? Et derrière eux n'avaient-ils pas une foule de complices avoués ou secrets, qui maintenant les renient parce qu'ils ont été vaincus, tandis que, vainqueurs, ils nous auraient conduits comme les autres et nous conduiraient encore à l'anthropophagie ?

Voilà, mes très-chers enfants, un patriotisme qui s'étale avec faste sous nos yeux et se donne pour le seul patriotisme vrai qui soit dans le monde. Ceux qui le professent ont eu la France pour mère ; c'était une mère de noble naissance et de

grande éducation; on admirait au loin la dignité de son caractère et l'on en subissait partout le charme dominateur. Mais cette mère, telle quelle, a paru détestable à ces hommes étranges. Armés du calice et des philtres impurs de Babylone, ils les approchent de ses lèvres, afin qu'y puisant à longs traits, elle y perde avec la raison, le respect d'elle-même, et devienne tour à tour, dans son ivresse, tantôt abjecte et tantôt furieuse, un objet de risée ou un sujet d'effroi pour les autres nations et même pour ses propres enfants. Patriotisme sacrilége, ou plutôt, comme le dit S. Augustin, parricide monstrueux de la patrie, et qui contient en lui seul une multitude de crimes : *Patriæ parricidium, quo uno continentur omnia scelera* (1).

Comprenez autrement, mes chers amis, le respect de la France, votre mère. C'est le patriotisme chrétien, j'allais dire le patriotisme épiscopal, qui l'a faite. Elle était, grâce à lui, le plus sensé des peuples, le plus distingué des peuples, le plus chevaleresque et le plus sympathique des peuples. Si vous renouvelez la racine qui le fit éclore, cette fleur ternie par quelques souffles immondes ne tardera pas à reprendre et son premier éclat et son antique popularité. Jadis, quand nos vaisseaux et notre pavillon se montraient sur les mers les plus lointaines, tout ce qui était faible et opprimé saluait notre drapeau comme un signe d'espérance. Ce prestige a diminué par le double fait de nos révolutions et de notre incrédulité diplomatique. Mais il en reste encore quelques débris glorieux. Naguères notre consul général à Beÿrouth a parcouru le Liban. Sur cette route, nos vainqueurs n'auraient rencontré partout que le silence et l'immobilité. Mais le représentant de la France vaincue et démembrée a vu d'un bout à l'autre sa course se transformer en triomphe. La montagne s'est ébranlée pour lui tout entière du Lycus à Ghazir et de Ghazir à Antoura; pas un émir qui ne soit venu le saluer; pas une arme à feu qui ne l'ait honoré de ses détonations; pas une cloche qui ne l'ait accueilli par des sons joyeux envoyés à l'écho des ro-

(1) S. Aug., *Contra Academ.*, lib. III, cap, XVI.

chers. Dans chaque village, les hommes lui prodiguaient des acclamations et des chants, tandis que les femmes versaient sur son passage les eaux de senteur les plus embaumées. Et dans toutes ces fêtes, dont les vieux aigles du Liban durent être étonnés, parce que depuis longtemps elles ne troublaient plus leur solitude, ce que l'enthousiasme des Maronites prétendait célébrer, c'était l'apparition de la *France*, leur *patrie adoptive* (1). Que, par le fait de notre patriotisme devenu sérieusement chrétien, elle redevienne elle-même véritablement chrétienne dans sa politique, et bientôt, en tous lieux, on la proclamera comme autrefois la plus grande et la plus aimée des nations.

Désenchanter et déshonorer la patrie, premier écueil à fuir. — Le second, c'est de désorganiser ou trahir la patrie. Quand la patrie est en paix, le patriotisme révolutionnaire aspire à la bouleverser, afin de satisfaire à travers ce chaos son ambition des honneurs et sa soif pour l'argent. Est-elle en détresse, il en aggrave les malheurs en multipliant les agitations et les discordes ou en abusant avec tyrannie du pouvoir, quand il s'en est emparé. Est-elle en guerre avec l'étranger ? il ira jusqu'à conclure des pactes odieux avec l'ennemi, si cette félonie peut lui permettre de faire l'essai des utopies à la fois extravagantes et sauvages dont il est obsédé. S'il ne va pas jusqu'à cette trahison formelle, il est rare au moins, surtout dans ses représentants les plus fastueux, qu'il aille jusqu'à faire de vrais sacrifices pour la patrie. Ni les douleurs du pays ne désolent son âme, ni le désir de les soulager ne suscite en lui de généreux élans ; et sa grande étude a pour but, d'une part, de faire d'ardentes déclamations en faveur de la patrie, d'autre part, de se soustraire soit aux champs de bataille où l'on expose sa vie, soit aux offrandes héroïques où l'on ébrèche sa fortune. Pendant nos derniers désastres, il a fait usage de cette tactique avec une habileté qui tenait du génie, j'allais presque ajouter du prodige.

(1) *Les Missions Catholiques*, vendredi 18 juillet 1873, correspondance de Syrie.

Ce patriotisme eût indigné ces anciens, dont Bossuet a dit que la patrie était le fond du Romain, comme la liberté était le fond du barbare. Mais s'il n'est pas antique, il est encore moins chrétien.

Quand la patrie est tranquille, n'ayez pas peur que le patriotisme chrétien l'agite et lui déchire les entrailles ; il ne peut oublier que Dieu a des anathèmes contre ceux qui blessent le sein qui les a formés, et qu'il fit autrefois engloutir par la terre miraculeusement entr'ouverte les perturbateurs de son peuple, Corée, Dathan et Abiron. Si la patrie s'égare, il lui fait entendre de respectueuses mais austères leçons, au risque d'y perdre sa popularité et sa vie elle-même : tels furent le courage et l'honneur de la plupart des prophètes et du Christ lui-même. Si la patrie, sans pousser la fureur jusqu'à le faire mourir, le persécute au moins et le chasse, il excuse et pardonne.

N'avons-nous pas vu naguères parmi nous Athanase proscrit (1) se borner à plaindre ses concitoyens, au lieu de les maudire ? Que la patrie soit menacée, sa fortune et son sang sont à elle pour la défendre sur les champs de bataille ; à toutes les tribunes, sa voix retentira pour lui gagner des dévouements ; et parce qu'il sait que les sociétés ne se sauvent pas seulement par des chevaux et des armées, il appelle par la prière le secours de Celui qui porte dans ses mains les destinées des nations. Si rien ne peut écarter les malheurs qu'il redoute pour son pays, il s'unit aux larmes et aux accents d'ineffable mélancolie tombés des yeux et des lèvres de Jésus-Christ, quand il annonce à Jérusalem sa destruction prochaine, châtiment sans égal d'un crime sans exemple. La patrie a-t-elle succombé, c'en est fait du repos et de la joie ; il s'écrie avec Mathathias, chef de la maison des Asmonéens : « Malheur à moi ! pourquoi suis-je né pour voir la ruine de mon peuple et celle de la cité sainte?... On lui a ravi tous ses ornements ; de libre, elle est devenue esclave ; tout notre éclat, toute notre gloire,

(1) Mgr Mermillod, Evêque auxiliaire de Genève.

tout ce qu'il y avait parmi nous de sacré a été souillé par les Gentils; et comment, après cela pourrions-nous vivre (1)? » Enfin faut-il qu'il s'éloigne de sa patrie envahie ou renversée par l'étranger? Honnête païen, il prendra la route de l'exil, en répétant ce vers touchant du poëte latin :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus. . . ,

Chrétien, il s'appropriera les gémissements des Hébreux captifs à Babylone; il refusera de chanter les hymnes du pays en la terre étrangère. A l'exemple du Polonais proscrit ou de l'Irlandais forcément émigré, il en gardera religieusement l'image sur son cœur jusque dans les déserts et sur les rivages les plus lointains ou les plus inhospitaliers; et son unique consolation sera d'espérer que Dieu donnera quelque jour à ses neveux la joie d'une solennelle revanche : *Beatus qui retribuet tibi retributionem tuam quam retribuistis nobis* (2).

Tel est le patriotisme du vrai chrétien : suivant un beau mot de S. Augustin, son amour pour la patrie éternelle le rend saintement passionné pour ce lambeau de terre sur lequel il flotte comme un vaisseau dans son pèlerinage à travers le temps (3).

Autant on doit se garder de bouleverser et trahir la patrie, autant on doit aussi et surtout se garder d'anéantir le fait et la notion de la patrie. Deux horribles conspirations se déchaînent en ce moment contre la patrie : la conspiration de la conquête, qui détruit la patrie des faibles pour l'engloutir dans je ne sais quelle sauvage unité rêvée par les forts. C'est le travail dévorant accompli sous nos yeux par la Russie, la Prusse et l'Italie.

La seconde conspiration est celle de l'*Internationale*, ou plutôt de la Révolution, qui tend à supprimer toutes les *patries locales*, pour inaugurer sur leurs ruines la *patrie universelle*.

(1) I Mach., 2, 7 et suivants.
(2) Psal., 136, 11.
(3) S. August., *ut supra*; *Epist.* LII.

Plus de Français, plus de Belges, plus d'Allemands, plus d'Anglais, plus d'Italiens. Toutes les frontières seront abattues; toutes les différences de sang, de langues et de souvenirs seront oubliées; toutes les variétés de gouvernement et de législation seront abolies; et d'un bout à l'autre du monde les mille ramifications de l'humanité ne formeront plus qu'un vaste amas de bétail sous la conduite d'un pâtre que les inventeurs de la théorie laissent encore innommé. — Rêve absurde et contre lequel le genre humain tout entier proteste par les plus impérieux instincts de sa nature et le cri le plus éclatant de son histoire. Rêve impossible, parce que, malgré tous les succès de cette misérable utopie, la patrie ne pourra pas plus être déracinée que la famille. Rêve redoutable pourtant, parce qu'il a pour lui la formidable puissance des sociétés secrètes, la sinistre popularité de la Révolution, et cette terreur que réussit toujours à répandre, même parmi les plus forts, quiconque sait s'emparer des multitudes aveugles par l'odieux appât du sang et du pillage.

Ni la conquête pour la conquête, mes chers enfants, ni la patrie universelle. La conquête pour la conquête, ou en d'autres termes l'abolition des petites patries, c'est un retour au paganisme, dont il faut, sans jalousie, laisser l'honneur aux gouvernements et aux peuples séparés de l'Eglise, ou dominés par les folles ambitions de la libre-pensée. La patrie universelle dans l'Eglise, par l'Eglise et pour les âmes, à la bonne heure. Mais dans le cadre immense de cette patrie spirituelle, laissons subsister et fleurir chacune de nos patries particulières. Aimons avant tout la patrie du berceau, le sanctuaire où s'épanouit notre foi, le cimetière où reposent, à l'ombre de la croix, les cendres de nos pères.

Mais n'oublions pas, suivant la parole profonde de Bossuet, que « tout l'amour qu'on a pour soi-même, pour sa famille et pour ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie (1). »

(1) Bossuet, *Politique tirée de l'Ecriture*, liv. I, art. VI, prop. 1.

Plus ce dernier et saint amour sera généreux, plus les autres intérêts qui nous sont chers seront eux-mêmes protégés. Mettons une part de notre religion à le faire sans cesse grandir. Dieu travaille, par des miracles de miséricorde, à relever notre France; travaillons à la relever nous-mêmes par des prodiges de dévouement et de vertu; et si la justice la condamne à confesser que ses plus grands ennemis sont les révolutionnaires libres-penseurs, forçons sa reconnaissance à proclamer ce que Tertullien démontrait jadis aux Césars : « C'est que les chrétiens les plus complets sont aussi les meilleurs citoyens. »



LES DISCOURS

DES

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

2e ARTICLE.

L'*Institution Saint-Jean* est un externat, fondé à Coutances, il y a un an, par les soins de Mgr Bravard, qui lui a donné le de son propre patron, le Disciple bien-aimé. Nous avons déjà dit quelques mots de la distribution des prix de cette maison, mais nous n'avions pas alors sous les yeux le discours de M. Le Nordez. Ce n'est donc que justice d'ajouter quelques lignes à celles que nous avions emprunté à la *Revue catholique*. M. Le Nordez s'est proposé de développer cette pensée de Rollin : « L'éducation des jeunes gens se propose trois grands objets, la Science, les Mœurs, la Religion », et il y a parfaitement réussi. Son discours nous donne une haute idée de la manière dont l'éducation est entendue à *Saint-Jean*. On y « continue à estimer au plus haut point les *forts en thème* », parce que, selon la pensée d'Ozanam, « le but prochain qu'on se propose dans les études, n'est pas précisément le savoir, mais l'exercice. » On n'y sépare jamais l'instruction de l'éducation, ainsi qu'on le fait dans l'Université, pour en venir à constater, avec un inspecteur général, que « l'éducation est nulle dans les colléges »; avec un professeur éminent, que « l'Université instruit, mais n'élève pas. » Enfin, à *Saint-Jean*, on ne sépare pas l'éducation de la religion, l'école de l'Eglise. En terminant, l'orateur constate le mouvement d'opinion qui pousse le clergé catholique à fonder des externats, comme il en existait jadis, comme on les voit encore fleurir dans les pays étrangers.

Nous devons la même réparation au *Petit Séminaire de l'Abbaye Blanche*, du même diocèse. On voit que l'orateur, M. l'abbé Gillot, supérieur, est familier avec « ces modèles du génie ancien et du génie moderne » dont il veut que les élèves « s'approprient les pensées, les sentiments »; son style est fortement nourri des produits de « cette terre classique » qu'il *sent germer* dans ses souvenirs. Tacite et Corneille, Cicéron, Salluste et Ovide sont tour à tour invoqués. Mais, ni la fermeté de caractère de Caton, ni les lumières de Socrate, ni l'inflexible vertu de Caton d'Utique, ni les belles maximes de Sénèque, n'ont le don de former des caractères complets qui approchent de Saint Paul, de Saint François-Xavier, de Saint Vincent-de-Paul et de Pie IX. « Si donc, mes très-chers enfants, vous voulez rester et devenir de plus en plus des hommes de caractère, donnez à Dieu et à la religion un haut degré d'honneur dans votre intelligence ; qu'Il soit la modération de votre volonté, faites-Lui une large place dans votre cœur, afin qu'Il le remue et le soulève toujours de terre. »

Une seule et bien humble remarque. Est-il admissible que nos Saints aient eu, sur les héros de l'antiquité païenne, une si grande supériorité dans le caractère, pendant que nos grands écrivains chrétiens seraient restés d'une déplorable infériorité dans les œuvres de la parole? Serions-nous donc reduits irrémédiablement à demander les premiers aliments des jeunes intelligences, à ces auteurs, qu'il faut toujours plus ou moins expurger, parce qu'ils trahissent, souvent et sans pudeur, les infâmes désirs auxquels ils étaient livrés?

La littérature chrétienne a-t-elle donc été d'une stérilité si désespérante qu'elle ne puisse fournir des modèles suffisants à nos enfants? Nous ne concevrions pas un pareil aveu, et voilà pourquoi il serait peut-être temps de rompre résolument avec les traditions relativement modernes de la renaissance, qui ont livré la première éducation des intelligences aux maîtres païens.

De la lecture, tel est le sujet traité par M. l'abbé Mellier,

professeur de philosophie, à la distribution des prix de l'*Institution des Chartreux*, à Lyon; et, sur ce thème si modeste, l'orateur a su jeter l'intérêt le plus varié, tant par la finesse des aperçus et l'élévation des pensées que par les formes du langage vraiment classiques et marquées au coin du goût le plus irréprochable.

Que faut-il lire? Comment faut-il lire? M. Mellier répond à ces deux questions. Elles sont d'une importance capitale. Car, « du choix de vos lectures dépend, jeunes amis, la santé de votre âme pour le présent et pour l'avenir; des conditions que vous y apporterez dépend la formation des habitudes les plus précieuses à la vie morale. »

M. Mellier n'a point exagéré l'importance de ce sujet: « Le plus grand nombre de nos idées nous viennent des livres... de ce qu'on lit et de la manière dont on lit dépend le développement de toutes les forces morales qui font la valeur des hommes et la grandeur des nations... » Et plus loin: « L'éducation se fait presque tout entière par les livres. » Nous le constatons avec lui, mais nous le déplorons comme un excès malheureux. L'éducation devrait se faire, dans les premières années surtout, par voie de tradition orale. « L'homme, dit Platon, qui doit toute son instruction à l'Ecriture, n'aura jamais que l'apparence de la sagesse. » L'éducation, qui se fait exclusivement par le livre, brise la spontanéité de l'âme et produit des intelligences sans originalité. Nous lui devons l'homme moderne, esclave du livre. Le livre est pourtant devenu un auxiliaire indispensable de la mémoire, un supplément nécessaire de la tradition. Mais on en fait abus, et d'ailleurs, on en use de trop bonne heure. Sans aller jusqu'aux excès de M. Jules Simon, il serait à désirer que, dans les colléges, on prodiguât, avec un peu moins de libéralité, l'encre, les plumes et le papier.

L'orateur commence par inspirer à ses jeunes auditeurs une horreur salutaire des lectures licencieuses. « Qui ne comprend que, à rencontrer seulement la pensée de ces choses honteuses, l'âme perd sa fraîcheur virginale; qu'à s'arrêter à leur

contemplation, elle se dégrade et s'avilit? » C'est au fond la condamnation méritée de ces auteurs païens qu'il faut expurger et mutiler pour les rendre un peu décents et qui, après tout, n'enseignent, dans leurs passages conservés, que des vertus naturelles.

Après avoir condamné « le livre frivole qui énerve et engourdit l'esprit », nous arrivons, avec M. Mellier, au livre utile, au livre qui instruit et nourrit l'intelligence. A plusieurs reprises, nous voyons figurer dans cette partie du discours *les Penseurs, les Moralistes, les Philosophes et les Sages*, dont il ne faut pas « se lasser de feuilleter les écrits :

Nocturna versate manu, versate diurna.

il nous eut semblé naturel de trouver là l'indication des écrits inspirés par le souffle chrétien, et surtout de ce livre dont saint Jérôme a dit :

. . . . Tenenti codicem somnus obrepat et cadentem faciem pagina sancta suscipiat.. . .

Quand une fois on sait ce qu'il ne convient pas et ce qu'il convient de lire, il importe d'apprendre à *bien lire*, et c'est *plus important encore*. M. Mellier recommande l'*attention* et la *réflexion*, et ces conditions nécessaires de la lecture utile et féconde, lui inspirent des pages délicieuses. L'orateur préconise la méthode de Socrate : « en dehors d'elle, dit-il, on peut faire des perroquets, on ne fait pas des hommes. » Ce dernier trait vise M. Jules Simon, dont la circulaire avait été accueillie aux Chartreux comme ailleurs, par « un cri d'effroi. »

La prétendue réforme (Julienne, Suisse, Simonienne, Internationale, comment dire?) était « la ruine des *humanités*, le renversement définitif de la haute éducation intellectuelle de la France » ; ainsi s'exprimait Mgr Dupanloup, auteur d'un traité sur la *Haute Education*.

Donc les catholiques et les partisans de la haute éducation par les humanités, ne doivent plus souffrir que l'instruction et par conséquent l'éducation soient livrées à l'Etat et par l'Etat

au premier utopiste, parvenu au commandement en chef de l'administration dite Université, en observant au besoin toutes les règles de l'avancement. La conclusion semblerait naturelle. M. Mellier se contente de moins. Le *Conseil supérieur de l'Instruction publique* lui suffit, avec le concours des *événements*. En effet, « les événement emportent » le dernier des Jules, et, *par décision du Conseil*, « ses réformes vont disparaître avec lui. » Oui, jusqu'à ce que les événements ramènent un nouveau Simon, ou jusqu'à ce qu'un autre Conseil prenne une autre décision. « On nous rend les vers », on peut nous les ôter demain; « on laisse entre nos mains tous les instruments propres à nous *donner* une intelligence droite, saine, souple, etc. »; demain, on peut nous les arracher. Aussi, quand l'orateur s'écrie : « Rassurez-vous », sa sécurité me fait trembler; car si, pour notre malheur, elle était partagée pour beaucoup d'ecclésiastiques, nous serions voués pour toujours à l'Université et à ses œuvres, et on les connaît maintenant : Impiété, septicisme, corruption ; tous ces levains de la Commune, conducteurs faciles de la colère divine; ces révoltes qui appellent la foudre, ces odeurs qui attirent les oiseaux de proie.

Le discours de M. Mellier se termine par un patriotique appel à la jeunesse française, qu'il invite à prendre « l'unique chemin du salut : la régénération par l'instruction et la morale », à l'imitation des Allemands qui, dès le lendemain d'Iéna, enflammés par l'ardente parole de Fichte, se mirent à préparer sérieusement *la revanche*. « Notre revanche sera assurée, le jour où l'esprit de la Burschenschaft allemande, purifiée par le catholicisme, aura pénétré dans la jeunesse de notre pays. » Fort bien; mais la Burschenschaft catholique et française est radicalement impossible en présence de l'Université d'Etat, de ses influences et des habitudes qu'elle a imposées à la jeunesse de notre pays.

En somme, le discours prononcé aux Chartreux, est un modèle du genre ; l'auteur possède le secret de faire épanouir des fleurs de poésie sur un sol aride, ou, en d'autres termes, d'être éloquent sans cesser d'être rigoureusement didactique. Les

réserves que nous avons cru devoir faire, et que nous aurions pu développer davantage, donnent une bien faible mesure de la très-heureuse impression que sa lecture nous a fait éprouver.

Le R. P. Pillon, recteur du *Collége Saint-Joseph, à Lille*, dirigé par les PP. jésuites, a fait l'éloge de la méthode employée par la Compagnie de Jésus, dans son enseignement, « glorieux héritage de nos pères, fruit de leur longue expérience. » Pour mieux la faire connaître, il analyse à grands traits le *Ratio discendi et docendi* du P. Jouvency. Il cite aussi l'autorité du R. P. Cahour, dans sa réponse au *Ver rongeur* de Mgr Gaume. L'expérience de trois siècles aurait confirmé la perfection de ce plan d'études.

L'orateur est fort contre les exigences modernes qui consistent « à apprendre aux enfants le plus de choses possible, dans le plus court délai et avec le moins de travail possible, ce qui revient à cet adage : *Ex omnibus aliquid, in toto nihil.* De tout un peu, en somme rien. »

Mais cela ne suffit pas à démontrer que les méthodes employées par les RR. PP. jésuites soient les plus parfaites ; qu'il n'y ait pas une surabondance de moyens factices qui tendent à faire peut-être prédominer la forme sur le fond, l'emploi du lieu commun ou des moyens artificiels sur le développement spontané de la pensée; — ce développement a sans doute besoin d'être dirigé et contenu, mais non d'être emprisonné dans des règles trop étroites. La gymnastique est une excellente chose ; MM. Duruy et Jules Simon l'auraient gâtée en exagérant son importance. Il ne faut pas non plus donner à *la déclamation* une place exagérée. Enfin, et pour dire franchement toute notre pensée, nous espérions que cent ans de malheurs et de révolutions étaient bien propres à dissiper quelques préjugés, et à faire tomber quelques illusions. Il n'en va pas tout à fait ainsi. On tient à l'héritage de la renaissance, on ne veut en perdre aucune parcelle ; les auteurs païens conserveront le privilége d'être la première nourriture de l'intelligence, comme

si nous n'avions pas d'aliment plus sain à lui offrir ; comme si des chrétiens et des français ne pouvaient rien tirer de leur propre sol, et qu'ils fussent obligés de nourrir leurs enfants avec un lait étranger.

Mgr Lequette, évêque d'Arras, a voulu présider la distribution des prix de l'*Institution Saint-Joseph*, fondée par son vénéré prédécesseur, Mgr Parisis. Il a lui-même ouvert la séance par une allocution toute de circonstance. On trouve à Saint-Joseph les trois éléments qui « sont nécessaires à la constitution d'un établissement sérieux d'éducation : *l'Élément matériel*, c'est-à-dire la parfaite disposition des bâtiments réunissant les meilleures conditions hygiéniques ; *le dévouement des maîtres*, dont la meilleure preuve est l'affection de leurs élèves : enfin, *le bon esprit* et la bonne volonté des écoliers. »

M. l'abbé Depotter, supérieur, a répondu à Monseigneur d'Arras, en le remerciant, avec une grande délicatesse d'expression, de tout ce qu'il a fait pour Saint-Joseph. « En nous adressant des éloges, a-t-il ajouté, vous nous avez tracé un programme : avec votre bénédiction nous saurons tous y être fidèles. »

« La distribution solennelle des prix aux élèves des PP. *Barnabites* a eu lieu à Gien (Orléans), jeudi, avec l'éclat et le cérémonial accoutumés. Le discours du R. P. recteur, d'un style élevé, rendait compte aux parents de l'enseignement donné à leurs enfants ; il rappelait que les sources en sont dans les saines traditions et qu'il faut se défier des nouveaux docteurs voulant trouver pour notre siècle et notre France d'autres voies de progrès que celles qui ont fait la gloire des siècles passés et créé la France grande et forte.

« Que nous regrettons de ne pouvoir répéter les vives paroles dans lesquelles M. le sous-préfet a bien voulu résumer le discours du P. recteur et corroborer son enseignement de toute la force que sa position donne à sa parole ! Oui, nous sommes heureux d'avoir entendu un organe du gouvernement

dire, devant les cinq cents personnes d'élite qui l'écoutaient : « *Parmi les sources nombreuses de nos désastres, il faut placer en premier lieu : l'oubli de la religion, le mépris de l'autorité, le manque de discipline !* » (*Courrier de la Campagne.*)

Distribution des prix au *Collége Saint-Louis-de-Gonzague, à Perpignan.* « Dans une brillante improvisation, Mgr Ramadié a voulu d'abord rendre hommage à la science. Il lui a assigné, dans l'œuvre du perfectionnement progressif des générations, un rôle d'une importance incontestée, mais en lui refusant, à bon droit, une influence prépondérante. Le progrès moral, le seul vrai, a son point de départ dans le cœur, et c'est du cœur principalement qu'il tire sa force d'impulsion. C'est donc le cœur que doit surtout prendre pour objectif une éducation intelligente et sérieuse. Sans doute, les hommes de science contribueront pour une large part à faire recouvrer à la France son prestige, hélas ! diminué. Mais qui pourra lui rendre, avec ses mœurs et sa foi, son vieux renom et son antique gloire ? qui plantera fièrement son drapeau sur les murs reconquis de Metz et de Strasbourg ? Avant tout, des hommes de cœur !... Ces paroles ont été vivement applaudies.

« Avant Mgr l'Evêque, M. le Supérieur, dans une allocution pleine de tact et de bon goût, écrite dans le meilleur style, nous avait parlé de la situation intellectuelle et morale de la Maison placée sous sa direction, de ses succès passés, présage de succès futurs, en rapportant les uns et les autres, après Dieu, aux sacrifices multipliés devant lesquels n'a point reculé le zèle intrépide de notre premier Pasteur, et au dévouement infatigable de tous les professeurs à l'œuvre commune. »

Institution Saint-François de Paule, à Perpignan, dirigée par M. Barjau. M. Camp, inspecteur d'académie, a prononcé un discours dont la lecture explique la faveur avec laquelle il a été accueilli.

« L'éducation, telle que la comprend M. Barjau, telle que la comprend aussi l'Université, embrasse l'âme et le corps. »

Félicitons M. Barjau d'avoir su mériter un tel éloge autrement que l'Université à qui il n'est vraiment plus possible de l'appliquer.

L'éducation du corps ne doit pas être négligée, cela est évident; mais la gymnastique est impuissante, si le corps n'est pas conservé comme un vase d'honneur, s'il est atteint par des flétrissures précoces. Le christianisme est venu nous apprendre à honorer ce temple de Dieu que les païens livraient sans pudeur à d'ignominieuses profanations. Donc nous voudrions, dans le discours de M. Camp, un peu moins d'enthousiasme pour l'éducation païenne.

D'après M. Camp, ce sont « nos malheurs publics » qui nous ont appris à développer la gymnastique. Nous pensons que la France aura su tirer de ses malheurs d'autres enseignements; si elle n'a pas compris que l'Université avait été pour elle une maîtresse coupable, si elle n'a pas vu que, sans des secours surnaturels, la jeunesse est impuissante à maîtriser les passions qui énervent les corps en abaissant les âmes, il faut désespérer de l'avenir.

Suit l'éloge de la science moderne, comparée aux pauvretés de la science grecque et romaine. Ici, l'orateur, parlant à Perpignan, ne pouvait manquer « de saluer le grand nom de François Arago, » génie grand et heureux en effet, en physique, en astronomie; malheureux et insuffisant en tout le reste, réduit à pleurer au souvenir *du Dieu de sa mère.*

Que « la vraie méthode philosophique date de Socrate;... qu'elle soit descendue à sa voix dans le sanctuaire de la conscience;... qu'il ait révélé les idées immortelles, etc. » Ce sont des phrases tellement courantes que nous ne perdrons pas de temps à relever ce qu'il pourrait y avoir d'exagéré. Que l'école stoïcienne ait produit des *vertus surhumaines,* et suscité les *athlètes du devoir*, cela n'est vrai que dans les livres, à moins qu'on n'entende par là quelques rares exceptions, et encore tout s'y explique par des motifs *très-humains.* Mais ce qui est de tout point inexact, c'est que Socrate ait eu sur le monde une *influence immense*; sur les écoles philosophiques, oui, elle

fut considérable; sur le monde, l'histoire vraie dit qu'elle fut nulle. La décadence des mœurs et l'altération des doctrines s'en fut croissant toujours, malgré Socrate et en dépit de tous les grecs portant manteau.

Entre Socrate et Descartes, M. Camp ne signale rien, pas une éclaircie. Il paraît que la vraie méthode était remontée au ciel, d'où elle descendit une seconde fois, à la voix du philosophe français.

Comme *athlètes du devoir*, il aurait pu néanmoins compter nos martyrs par dizaines de millions; athlètes aux vertus vraiment *surhumaines*, sages d'une nouvelle espèce, hommes étranges, placés au-dessus de la gloire qu'ils méprisaient, j'oserai ajouter placés au-dessus de la vertu et de cette notion abstraite du devoir qui n'a donné que quelques faux martyrs, gonflés de vaine gloire et livrés souvent à des vices inconnus.

Et saint Basile, et saint Jean de Damas, et saint Anselme, et saint Thomas, et tant d'autres! M. Camp ne les aperçoit pas même dans ces 2,000 ans livrés aux ténèbres!

Descartes aurait « inauguré le spiritualisme moderne, et préludé aux grands efforts de la pensée philosophique. » Honneur peu enviable.

D'après M. Camp, on ne peut s'écarter des règles de Descartes « sans courir les aventures ». Et il donne en exemple « le panthéisme allemand » qui, toutefois, « dans ce qu'il a de sérieux et de profond, se rattache à Descartes. » Cela manque de clarté.

Quant aux grands philosophes catholiques de notre époque, de Bonald, de Maistre, Balmès, et les autres, « ils ont couru les aventures. »

En somme, le discours de M. Camp est tout naturaliste, quoique l'orateur donne suffisamment à entendre qu'il est chrétien. Le naturalisme est une des plus dangereuses erreurs de l'époque, un des moindres défauts de l'Université. Il est d'autant plus déplorable qu'il se soit glissé sous la plume de M. Camp, et d'autant plus nécessaire de l'y signaler, que son style est plus pur, plus gracieux et coulant et que l'on peut y

louer avec plus de justesse des pensées délicates, des vues ingénieuses, surtout en ce qui concerne les beaux-arts.

Ecoles chrétiennes de Perpignan. Monseigneur présidait la cérémonie de la distribution des prix, entouré de nombreux représentants du clergé, de la magistrature et de l'armée. Sa Grandeur, « avec la véhémente éloquence que tout le monde admire, a fait ressortir les mérites et les succès de l'enseignement congréganiste, et protesté contre l'exclusion inique et arbitraire que certains hommes auraient voulu prononcer contre les Frères. » (*Le Roussillon*, 12 août.)

Au *Collège de Chezal-Benoit*, dirigé par les Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun, le discours a été prononcé, en présence de S. G. Mgr l'Archevêque de Bourges, par le R. P. Marie, supérieur. On y trouve tout ce qui manque aux discours des Universitaires les plus chrétiens, la pensée vivifiante qui est systématiquement bannie de l'enseignement officiel. « Le dévouement, c'est le don de soi : mais, pour se donner, il faut s'appartenir, être libre de toute passion dominatrice. » La liberté de l'âme est, toutefois, une condition insuffisante ; elle n'est le dévouement qu'en puissance, elle a besoin du feu sacré. Or, « égoïstes que nous sommes, pour nous faire dévoués, il faut nous refaire ; et Celui-là seul peut nous refaire qui nous a faits. » Le discours entier serait à citer. Il se termine par de touchantes paroles sur les maux et sur les espérances de la patrie.

Dans un discours très-substantiel, M. l'abbé Feret, supérieur du *Petit Séminaire de Pont-Audemer*, a peint de ses vraies couleurs le *Collége chrétien*. Après avoir montré ce que, pour justifier son titre, le Collége chrétien doit à la famille, à la patrie et à Dieu, l'orateur a cité les augustes paroles de Pie IX dans son Bref adressé au bureau permanent du Congrès de l'Enseignement chétien.

M. le Directeur de l'*Institut Stanislas à Cannes*, a voulu prémunir ses jeunes élèves contre les fausses notions de la liberté

qui leur sont présentées soit par des hommes pervers, soit par des insensés. L'ordre en est le correctif ou plutôt le régulateur : « bien compris, il ferait engendrer toutes les vertus par la liberté même. » Ces idées sont développées dans un style empreint d'un caractère particulier d'originalité et bien propre à exciter et à entretenir l'attention des jeunes gens.

La distribution des prix du *Collége Notre-Dame de Sainte-Croix*, du Mans, a été présidée par M. le général Benoit, en l'absence de Mgr l'Evêque ; M. le Préfet de la Sarthe y assistait. Le R. P. Platel, préfet des études, a exposé les ressources que met en œuvre l'éducation chrétienne pour la formation du caractère. « Un homme de caractère, tel que l'éducation chrétienne sait en façonner, c'est un homme aux principes invariables, un homme d'inflexible volonté, un homme d'initiative et d'action. » Ces trois points ont été développés brièvement, de main de maître. Le sang versé sur les collines d'Auvours, le souvenir de Lamoricière et des martyrs de Castelfidardo s'imposaient à son éloquence et ne pouvaient qu'accroître les feux de son enthousiasme.

Le général Benoit a répondu quelques mots qui révèlent un beau et grand caractère : « Mes jeunes amis, disait-il, il est doux de mourir pour la patrie ! pour la patrie céleste comme patrie d'ici-bas !... vous saurez tous, et partout, et toujours, l'âme forte, le cœur grand, vous montrer bons chrétiens, vous montrer bons français ! »

Dans la même ville, la distribution des prix à l'*école des Frères de la doctrine chrétienne* a été présidée par M. Vétillart, député à l'Assemblée nationale, assisté par M. le Préfet et M. le Maire du Mans. Le discours de M. Vétillart mériterait mieux qu'une simple mention. *L'ignorance* et *l'orgueil*, sont les causes de tous nos malheurs. Le progrès matériel, loin de nous sauver, a conspiré contre nous avec nos ennemis. Le progrès moral ne s'appuie pas sur des lois inconnues, problématiques ; elles ont été révélées. « La perfection, nous l'a-

vons vue, elle s'est montrée à nous, elle s'est incarnée pour s'offrir comme un exemple vivant et dont l'éclat peut frapper tous les yeux. »

Notons, en passant que « ici, comme dans le récent concours de Paris, les élèves des Frères figurent parmi les lauréats dans une énorme proportion. »

A Laval, la distribution des prix à l'*école communale d'Ernée*, tenue par les Frères de Sainte-Croix, a été présidée par M. Eugène Duboisberranger, maire. Avant l'appel des récompenses, M. l'abbé Bonnel, supérieur du Petit-Séminaire de Mayenne, a adressé aux enfants une charmante allocution, parfaitement à la portée de leurs jeunes intelligences, et qui a été goûtée de tout le monde. L'éloquent orateur a rendu un juste hommage à l'enseignement tout à la fois si complet et si chrétien que les élèves reçoivent dans cette maison, de leurs excellents maîtres.

A l'*Ecole libre des Frères*, qui compte à *Evron*, plus de deux cents élèves, M. l'abbé Vincent, doyen du chapitre de Laval, qui présidait la distribution des prix, a dignement loué les fils du bienheureux de La Salle et les a vengés d'injustes attaques.

L'*Institution Sainte-Croix*, à *Pont-l'Evêque* a eu sa distribution des prix présidée par M. l'abbé Duboscq, vicaire général du diocèse. M. l'abbé A. Le Couvreur, directeur, après avoir combattu le *laïcisme*, c'est-à-dire « la doctrine qui vise à fermer au clergé le domaine de l'enseignement », s'est attaché à montrer comment le collége chrétien était encore la famille, et comment il s'associait à elle dans la grande œuvre de l'éducation. Son discours est un digne commentaire de ce mot de Fénélon : « Soyez père, ce n'est pas assez, soyez mère. »

Nous devons au discours de M. Le Couvreur de pouvoir faire connaître à nos lecteurs une belle parole du général Merle. C'était à la distribution des prix faite le 4 juillet dernier à

2,000 soldats de la garnison de Rouen (1). Le général Merle disait à ces chers Frères des écoles chrétiennes avec une éloquence toute militaire : « Sachez, mes chers frères, que vous « avez pour vous et avec vous tous les honnêtes gens. Mé« prisez donc les injures et continuez à donner à nos soldats « vos utiles leçons et ces saintes maximes qu'ils seront heureux « de retrouver plus tard dans la vie de famille. »

Petit-Séminaire d'Ajaccio. « Vertu et science, telle est la devise de cette maison, écrite en tête de son règlement. » Nous empruntons ces paroles à l'allocution toute paternelle adressée aux élèves par Mgr l'évêque du diocèse. En quelques mots pleins de cœur, le vénérable prélat a démontré la nécessité et les conditions de l'alliance entre ces deux grandes choses : la science et la vertu. Il a terminé en souhaitant que l'on puisse dire « de chacun des élèves ce que l'Ecriture nous dit du jeune Samuel : *Il se fortifiait et croissait, aimé de Dieu et choisi des hommes.* »

Pensionnat Notre-Dame de Rethel, dirigé par M. l'abbé Ch. Hannesse. Le sujet du discours était : *De l'esprit chrétien dans l'enseignement.*

L'exorde reposait sur cette parole de M. J. Simon au concours général de 1872. « Le salut définitif de la patrie dépend « de la génération qui sortira de nos mains, et la responsabilité « du corps enseignant, toujours immense, s'accroit encore, « en ce moment de toute l'étendue de nos malheurs passés. » La société ne retrouvera santé et vigueur que par une éducation virile et chrétienne de la génération naissante : le mal est dans les âmes, dans les caractères : il ne suffit pas pour la guérir de réformer nos institutions politiques, de tenter des améliorations dans l'enseignement. Il faut pénétrer plus avant; il faut rendre à la société des croyances, le respect de l'auto-

(1) Dans son numéro du 21 juillet dernier, le journal l'*Univers* donne les principaux détails de cette cérémonie, la plus intéressante peut-être parmi toutes celles du même genre. Elle était présidée par S. E. Mgr le Cardinal-Archevêque.

rité... Or on ne parviendra jamais à ce résultat par un enseignement séparé de la religion, tel que le rêvent des utopistes modernes. Il est même nécessaire que la Religion pénètre tout l'enseignement, et donne la vie à toutes ses parties, comme l'âme pénètre la matière et lui donne vie. La Religion doit éclairer l'enseignement philosophique : sans la Religion, la philosophie ne sera que superficielle, vague, incertaine. La Religion doit présider à tout l'enseignement littéraire ; seule, elle lui donnera sa vraie grandeur, sa perfection. L'enseignement scientifique doit s'éclairer des lumières de la foi : la religion ne craint pas la vraie science ; elle l'honore, elle l'appelle : ce qu'elle redoute, ce qu'elle condamne, c'est la demi-science orgueilleuse, qui préfère les faibles lumières de l'homme à la lumière venant du ciel. Mais c'est surtout dans l'enseignement de l'histoire que la religion est nécessaire. L'histoire s'est égarée depuis trois siècles et ce témoin de la vérité est devenu une école de mensonge ; cette conseillère de la vie privée, cet oracle de la vie humaine a présenté trop souvent à notre admiration le crime suivi du succès, la force primant le droit.... Il est nécessaire de rendre à l'histoire son caractère moral, philosophique et chrétien et de suivre avec Bossuet, dans la série des évènements humains, la marche des conseils de la Providence.

Tel doit être l'enseignement. Il faut faire rentrer Jésus-Christ dans nos lois, dans nos mœurs, dans la science, dans l'art, dans l'histoire, dans la littérature, et la société rentrera dans les voies de l'ordre et de la liberté. Notre jeunesse n'oubliera jamais la devise inscrite sur son étendard : *Dieu et patrie* !

Ces paroles ont été écoutées avec attention ; on a aimé ce langage franc et énergique, plein de force, de raison, de dignité religieuse.

Institution Grelault, à Châteauneuf, près Châtellerault, (Vienne). Le discours de M. Raguit est un témoignage honorable pour cette école, mais il ne suffit pas à nous faire

apprécier son caractère au point de vue qui doit le plus nous préoccuper.

Distribution des prix des *Frères de saint Gabriel, à Châtellerault*. Elle était présidée par M. l'archiprêtre de saint Jacques. Nous y retrouvons M. Paillier, premier adjoint, qui s'est efforcé de démontrer, par l'histoire et par la raison, qu'une éducation *purement laïque,* c'est-à-dire dépourvue d'enseignement religieux, outre qu'elle est inconnue à tous les grands peuples, n'est propre qu'à attirer sur une nation les plus grands malheurs. Mais que M. Paillier ne compte pas sur le *corps enseignant* de l'Etat pour régénérer la France. Malgré les vertus, les talents et tout le bon vouloir de quelques-uns de ses membres, c'est à l'Université qu'il convient d'attribuer en grande partie tous les maux dont notre patrie a été accablée. Le territoire ne sera vraiment évacué que lorsqu'elle ne sera plus.

Institution Saint-Vincent, à Senlis, école libre dirigée par les RR. PP. Maristes. Le discours du R. P. Soly a pour sujet *Le courage et l'action dans le bien*. La noblesse du style y répond à l'élévation de la pensée. On y remarque une peinture au naturel du « troupeau des parasites de la société », de ceux dont un spirituel écrivain, M. A. Karr, a dit : « Leur patriotisme, c'est le sang des autres. »

Il faudrait surtout pouvoir citer la belle page où l'orateur « dévoile la plus odieuse trahison de ce siècle » ; l'enseignement public. C'est l'assassinat des âmes organisé sur une vaste échelle et largement subventionné de nos deniers. L'enseignement supérieur attend le jeune homme, au sortir du collége, pour l'attirer par les dehors séduisants d'une science qui a pour auxiliaire la volupté et le ravit ainsi pour toujours à sa mère et à Dieu. L'âme est alors mûre pour la servitude, et la société est prête à devenir *la proie d'un César d'aventure, de quelque parleur audacieux ou d'un sophiste sans conscience*. Le charlatanisme, sûr du triomphe, n'a plus alors « qu'à parler haut et à déraisonner *à outrance*. »

Il faut donc, au moyen de l'éducation chrétienne, « faire de ces âmes d'enfants des citadelles imprenables, et nous tenir armés pour les défendre. » Chemin faisant, l'auteur fait justice de certains mots que les ennemis des âmes ont inventés pour les séduire. « La science du devoir est la seule *obligatoire*.... Nous avouons ne rien comprendre à la distinction qu'on veut établir entre l'instruction laïque et l'instruction cléricale.... Notre mission à tous, prêtres ou laïques, c'est d'enseigner la vérité. »

Nous avons cité à dessein ce passage, parce que plusieurs membres du clergé nous ont paru ne pas voir assez distinctement peut-être le piége tendu et le grave péril où l'on veut nous engager. Si dans les congrès et par tous les moyens possibles, on ne se hâte d'y porter remède, on acculera inévitablement dans une administration hostile à l'Eglise, tous les laïcs qui auraient pu rendre des services considérables dans l'Enseignement libre et lui être des auxiliaires dont il ne se privera pas sans d'immenses inconvénients.

Tout le discours du P. Soly se résume en ces mots sublimes d'une femme : « O mes enfants ! soyez des hommes de cœur... des chrétiens ! » (1)

Dans une courte allocution, Mgr Obré, protonotaire apostolique, a vengé avec éloquence le clergé enseignant, régulier et séculier, des reproches que lui adresse une secte impie et qu'elle voudrait populariser. La science, l'affection pour les enfants et le patriotisme, sont loin d'être le monopole de ses calomniateurs. La foi exalte et divinise ces grands sentiments, bien loin de les affaiblir.

Pensionnat Saint-Martin, à Tours, dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes. Mgr l'Archevêque avait bien voulu présider à la distribution des prix ; Sa Grandeur, après avoir félicité les enfants de leurs succès, leur a dit :

« Mes chers enfants, ce qui allume dans le cœur de vos bons maîtres le dévouement, ce qui le rajeunit toujours au fond de

(1) Mme la comtesse de Kersaint.

leurs âmes, c'est l'espoir des récompenses éternelles. Ils travaillent pour Dieu et lui seul d'ailleurs peut égaler la récompense au mérite. »

Collége de Saint-Bernard (Troyes). A la distribution des prix présidée par Mgr l'Evêque, M. Laperouse a prononcé un discours, excellent pour le fond comme pour la forme, dans lequel il fait voir combien il importe que les jeunes gens soient *fortement trempés et armés pour les combats de la vie* moderne. Lors même qu'ils n'auraient pas à utiliser leur instruction contre l'ennemi qui a démembré la patrie, il leur resterait à vaincre les Prussiens du dedans :

« Vous avez, comme le disait l'autre jour près de nous, dans une occasion semblable, un magistrat qui a l'âme d'un soldat, vous avez une revanche à prendre sur les plus dangereux ennemis de la France (1); et ces ennemis qui nous ont vaincus et que vous devez vaincre à votre tour, sont la légèreté, la présomption et surtout l'indiscipline, l'indiscipline faisant partout ses ravages et son œuvre de destruction, dans la famille comme dans l'Etat. »

Paris. Distribution des prix du *Petit-Séminaire* de Saint-Nicolas, sous la présidence de Mgr l'Archevêque.

Dans le discours prononcé à cette occasion, M. l'abbé Hautin a présenté « un rapport annuel sur les travaux » de ses élèves, auquel il a voulu donner, par une très-heureuse innovation, le caractère d'un entretien familier. Les institutions libres pourraient y trouver des indications précieuses. Nous sommes heureux de pouvoir en citer quelques passages, les plus applaudis, en même temps que les plus utiles.

Au sujet de la grammaire de Lhomond : « Nous ne sommes point des novateurs, a dit M. Hautin, et nous nous contentons de prendre le vieux Lhomond, l'illustre Lhomond pour notre modèle. Il croyait qu'une classe de rudiment bien conduite avait une influence décisive sur toute la carrière littéraire d'un

(1) M. Robinet de Cléry, Procureur général, ancien élève de l'Assomption de Nîmes; paroles prononcées à la distribution des prix du Lycée de Dijon.

élève et qu'elle suffisait à faire l'honneur d'un maître : nous sommes de son avis. Nous avons mis nos soins à faire bien apprendre à nos élèves, par cœur et mot à mot, la Grammaire de Lhomond, et tout ce que nous pouvons avoir d'expérience et de savoir, nous l'avons mis en œuvre pour leur donner l'intelligence de ce merveilleux livre, qui est comme le Catéchisme de la Latinité. »

Au sujet de la classe spéciale : « La classe *spéciale*, une excellente création de mon intelligent et zélé prédécesseur, M. l'abbé Vernhes, reçoit des élèves de différents âges qui n'ont pas encore commencé le latin, mais qui, grâce à une forte instruction primaire, possèdent à fond les principes de la langue française en sorte qu'il n'est plus nécessaire d'y revenir. Les résultats obtenus jusqu'ici, par les élèves de cette catégorie mis à l'étude du latin, ont souvent été surprenants. De la classe spéciale, on a vu sortir, au bout d'une année, non-seulement d'excellents cinquièmes, mais parfois des élèves qui en quatrième et même en troisième, enlevaient à leurs concurrents ayant suivi la filière ordinaire des classes, des lauriers qui certes n'étaient pas sans gloire. Je vois aujourd'hui dans cette enceinte, d'anciens élèves de cette maison qui pourraient en ceci se constituer mes témoins, et dire avec autant de fierté, mais avec moins d'amertume, que le chef Troyen : *Quæ ipse vidi, et quorum pars magna fui.* »

Je ne prétends engager que mon opinion, mais ces « résultats surprenants » sont une condamnation nouvelle des classes de latinité qui précèdent la cinquième.

Nous voudrions pouvoir citer un passage très-piquant sur les vers latins qu'on s'obstine à bien faire au petit séminaire de Saint-Nicolas.

Disons encore que, dans cet établissement, l'étude de la géographie est précédée de celle de la cosmographie. On ne « met pas l'enfant en présence du clocher de son village, pour lui dire : va, marche et découvre le monde. On préfère lui donner d'abord des notions aussi exactes et plus élevées, en commentant le programme scientifique du psalmiste :

« *Cœli enarrant gloriam Dei.* »

La distribution achevée, Mgr Guibert voulut à son tour remercier les maîtres de leur dévouement, et encourager les élèves. « Jamais, ajouta-t-il, la moisson n'a plus eu besoin de bons ouvriers. »

Distribution des prix aux *Écoles communales de Toulouse*. M. de Belcastel, de l'Assemblée nationale, présidait.

Dans un admirable discours, l'honorable député a montré que la foi, *foyer de lumières* « fournit l'explication précise des problèmes qui s'agitent et des mots sonores qui retentisent dans le monde...

« La foi dévoile, en racontant l'origine de l'homme, le profond mystère du travail...

« La foi éclaire d'un rayon sans ombre le mystère insondable de la science...

« L'éducation chrétienne est le plus grand moyen de porter la foi dans les âmes... »

Après avoir développé ces vérités avec éloquence, l'orateur a terminé par ces mots : « Enfants ! soyez fidèles à la foi de vos mères ! »

M. Prévost, conseiller à la cour d'appel, a su se faire applaudir après lui, et nous ne saurions mieux terminer cette revue qu'en citant l'hommage rendu aux Frères des écoles chrétiennes par ce digne magistrat :

« Je viens vous demander de réparer un oubli dû, sans doute, à la modestie de nos chers Frères.

« Les maîtres connaissent les titres des élèves qu'ils récompensent : il est juste que ces derniers connaissent aussi les droits de leurs maîtres à leur reconnaissance et à leur affection.

« C'est dans ce but que je vous propose, au nom de la grande et vraie voix publique de Toulouse, de décerner les prix suivants :

« Prix d'abnégation et d'humilité aux chers Frères Direc-

teurs de nos écoles qui sacrifient à l'éducation de l'enfant du peuple, tout, jusqu'à leur nom de famille, sans autre perspective en ce monde, que la certitude de faire beaucoup d'ingrats.

« Prix de science et de vertu patiente, *ex æquo*, à nos aimés frères Jomes et Junien, qui ont donné aux écoles de la province une réputation qui désormais ne saurait décheoir.

« Prix de dévouement et de charité évangélique à nos bons frères de toutes les résidences qui, à l'époque où la patrie était en deuil, ont transformé leurs maisons en ambulances et cédé leurs lits à nos blessés dont ils consolaient les douleurs et pansaient les plaies !

« Prix de patriotisme et de courage à ces nobles brancardiers de Paris qui bravaient la mitraille, allaient sans souci de leur vie, ramasser les blessés et ensevelir les morts sur le champ de bataille du Bourget et d'Avron et cela avec le même calme et du même pas dont ils faisaient la veille le Chemin de la Croix !!

« Prix de martyre à ce jeune frère frappé au cœur par une balle prussienne en plein exercice de la mission chrétienne qu'il s'était imposée !

« Prix d'excellence au frère Philippe, ce général légendaire qui porte haut et ferme l'étendard de l'Institut sur lequel on peut lire d'un côté ces paroles tombées de la bouche du Sauveur : *Sinite parvulos venire ad me*, et de l'autre les mots écrits, sans doute, par la main d'un ange : *In hoc signo vinces !*

« Prix d'honneur à frère Philippe déjà nommé, sur la poitrine duquel a été placée, aux acclamations de la France entière, cette étoile de l'honneur instituée pour récompenser les services qui se cachent dans l'ombre comme ceux qui se produisent au grand jour.

« Enfin prix de sainteté au vénérable abbé de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, dont tous nous attendons la canonisation que le Saint-Père proclamera bientôt avec bonheur.

« Bien aimés frères, vos prix, vous les avez dignement gagnés : voilà vos couronnes que vous pouvez porter sans rougir, car elles ont été noblement conquises.

« Et maintenant, suivez comme par le passé, les exemples et les pas du Divin Maître :

« *Transite benefaciendo.*

« Vous aurez toujours pour vous, Dieu, sa justice, votre conscience, la confiance des familles et l'affectueuse estime de tous les gens de cœur. »

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS HORS DE FRANCE.

A *Constantinople,* la distribution des prix du *collége des Lazaristes* a été présidée par M. de Voguë, ambassadeur de France. Nous manquons de détails.

On nous communique à l'instant le discours prononcé par notre ambassadeur à Constantinople, M. le comte de Vogüé. C'est un encouragement précieux pour « les maîtres habiles et dévoués qui, en quittant le sol natal pour suivre les impulsions de leur dévouement apostolique, ont emporté avec eux comme une image de la patrie. »

Le 27 juillet, à *Ghazir,* dans le Liban, a eu lieu la distribution des prix au *collége des RR. PP. jésuites.* La cérémonie a été des plus intéressantes. Notre consul n'a pu la présider. Son absence était motivée par l'affaire de l'attentat de Bethleem, qui vient de recevoir, on le sait, une solution conforme aux vœux des catholiques. Un mal entendu regrettable a, croyons-nous, empêché les officiers de la Corvette française en rade de venir y assister : leur présence eut été, comme toujours, un appui et un bon exemple.

Les écoles primaires dites des sœurs Mariamettes, situées dans la Montagne même, ont eu aussi leur distribution des prix. On y a débité de petits morceaux bibliques traduits en

Arabe. Il y avait les pères jésuites, le clergé et M. le secrétaire du patriarchat.

A Rome, la distribution des prix à l'Ecole Poli a été présidée, en l'absence de notre ambassadeur, M. de Corcelles, par M. le comte de Sainte-Foix, qui a prononcé un éloge très-remarquable du vénérable de la Salle. « Tout ce que ce diplomate a dit de la France, du Saint-Siége, des excellents Frères qui dirigent le bel établissement de la place Poli, était délicat, de bon goût et inspiré par des sentiments élevés. »

(*Univers du* 3 *août.*)

« Au Collége de la Propagande, la distribution solennelle des prix était présidée par S. Em. le cardinal Barnabo, préfet de l'établissement. Son Eminence était entourée de LL. GG. Nosseigneurs Hassoun, patriarche arménien-catholique de Cilicie, Sembratowich, évêque de rite grec délégué pour les ordinations à Rome, Nierciabuk, archevêque d'Adon, de rite arménien, des secrétaires de la Propagande : Mgr Simeoni et Mgr Jacobini, des professeurs et d'autres personnes de distinction.

Après un discours plein d'onction, où il a fait ressortir le but éminemment catholique de l'établissement, le cardinal-préfet a conféré à trois élèves le grade de docteur en théologie et à cinq autres celui de docteur en philosophie.

On a procédé ensuite à la distribution des prix proprement dite, consistant en autant de médailles en argent frappées à l'image du divin Sauveur envoyant ses disciples par toute la terre. Le revers de la médaille porte l'inscription : *Euntes in universum mundum*.

Le collége grec-ruthène, le collége irlandais et le collége américain du nord fréquentent les cours de la Propagande.

Cette explication était nécessaire pour comprendre le tableau suivant sur la distribution des prix :

Parmi les 27 élèves qui ont reçu des médailles pour les cours de théologie, 12 appartiennent au collége de la Propagande, dont 3 danois, 4 arméniens, 1 grec, 1 suisse, 2 améri-

cains, 1 allemand; 7 appartiennent au collége grec; 5 au collége irlandais; 3 au collége américain.

Parmi les 15 lauréats des écoles de philosophie, on en compte 9 du collége de la Propagande, savoir : 3 brésiliens, 2 irlandais, 1 américain, 3 bulgares, 1 dalmate; 3 autres appartiennent au collége américain et autant au collége irlandais.

Ont reçu des médailles pour les langues hébraïque, syrienne, arabe, arménienne, chaldéenne, grecque : 18 élèves dont 17 appartiennent au collége de la Propagande et sont répartis en : 3 chaldéens, 3 égyptiens, 3 arméniens, 2 maronites, 2 irlandais, 1 bulgare, 1 américain, 1 dalmate, 1 batave. Les deux autres élèves appartiennent, l'un au collége américain, l'autre au collége irlandais.

18 élèves ont reçu des prix pour les belles-lettres. Ils sont répartis comme suit : 6 chaldéens, 5 romains, 2 syriens, 2 arméniens, 2 grecs et 1 irlandais.

Dans les classes inférieures, nous avons compté 12 lauréats, parmi lesquels 6 romains, 3 chaldéens, 1 syrien, 1 albanais, 1 dalmate.

Enfin 2 arméniens ont reçu des prix pour le chant grégorien.

Pendant qu'on acclamait les noms de ces jeunes élèves de la Propagande, nous n'avons pu songer sans attendrissement que ces nobles enfants des quatre parties du monde, venus de cinq à six mille lieues de leur berceau, se préparent à l'apostolat et au martyre, au milieu de cette ville auguste transformée en capitale de la Révolution, dans cette ville où le soir du 20 septembre, nous avons vu nous-mêmes des sectaires altérés de sang se ruer sur le collége de la Propagande, en proférant le cri barbare de : *Morte ai propagandisti!!!* »

Et l'Europe chrétienne permettra aux piémontais de confisquer la Propagande! (*Journal de Florence.*)

L. ALLEMAND.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE.

Au R. P. V.-de-P. BAILLY, des Augustins de l'Assomption.

Séez, 27 août 1873.

Mon Révérend Père,

Il y a longtemps que des hommes sensés et érudits luttent pour la liberté de l'Enseignement supérieur. Mais il en coûte de céder des priviléges, même quand le bien et l'intérêt général doivent en résulter. Cependant l'Etat n'est pas intéressé à supporter les frais considérables d'un enseignement devenu très-défectueux.

Les hommes à qui le monopole est avantageux ont si bien compris la mauvaise organisation de l'Enseignement supérieur qu'eux-mêmes demandent la *décentralisation*.

C'est là une manœuvre habile et qui pourrait en imposer à des esprits naturellement bienveillants. Mais la décentralisation sans la liberté de l'Enseignement supérieur sera toujours illusoire. La décentralisation avec le monopole de l'État serait une augmentation des charges de l'Etat sans avantages pour le bien général. L'initiative privée se trouverait arrêtée et le courant de la routine entraînerait, comme par le passé, la masse des étudiants vers les grands centres.

Chose déplorable qu'il faille envoyer dans la capitale plusieurs milliers de jeunes gens qui exerceront la médecine l'un en Bourgogne, un autre en Provence, d'autres dans l'Anjou, la Bretagne et la Normandie.

Quelles différences de climat cependant, quelles modifica-

tions dans la nature des maladies qui se trouvent sous la dépendance d'une foule de causes accessoires, comme la nature du sol, son exposition par rapport aux cours d'eau, aux montagnes, à la température, aux saisons, etc etc. Que dire sous le rapport de la santé individuelle.

Comparez un habitant de la ville, qui mène une vie sédentaire pendant tout le jour, et qui, pendant la nuit, se livre aux mille séductions que lui offrent les bals, les théâtres, les cafés, etc. etc. Comparez cet homme avec un de nos cultivateurs de la Normandie, qui se lève à 4 ou 5 heures du matin, marche et travaille en plein air, fait ses trois ou quatre repas gaillardement et se couche le soir a 9 heures. — Quelle différence dans la composition du sang et des humeurs !

Le premier de ces hommes se trouve arrêté par une bronchite, dont l'invasion brusque avec fièvre peut faire songer à une fluxion de poitrine : Saignez-le, vous le tuez.

Le second s'arrête au milieu de son champ, sous le coup d'une oppression qui l'étouffe, il n'a cependant pas de fièvre. Si vous hésitez à lui tirer du sang, dans quelques heu- il sera victime d'une hémorragie cérébrale ou pulmonaire.

Cet homme sera perdu s'il tombe entre les mains inexpérimentées d'un jeune docteur qui arrive de la capitale.

Comment penserait-il à saigner? Il n'a pas vu faire deux saignées pendant le temps de son stage (deux ans seulement) aux hôpitaux de Paris. Il n'en a peut-être jamais fait lui-même. Je pourrais citer des exèmples.

Tout médecin sait du reste qu'on peut être reçu docteur à la Faculté de Paris, sans savoir faire une saignée.

La décentralisation en matière d'enseignement médical est tellement nécessaire qu'il suffirait de l'énoncer pour convaincre un homme de bon sens. Cependant il n'est pas hors de propos de faire voir l'avantage qu'il y aurait à laisser les jeunes gens dans leur province, s'initier de plus en plus aux mœurs des habitants qu'ils doivent traiter. Est-ce à Paris ou à Berlin que vous enverrez votre fils étudier les minéraux et les végétaux de la Normandie? Quel avantage, cependant, pour les ha-

bitants des campagnes si les plantes de chaque contrée étaient utilisées au lieu même où elles croissent.

Mais il semble que l'on recherche au contraire les plantes les plus exotiques et par là même les plus chères. Aussi la pharmacie devient hors de prix pour les ouvriers.

Que de fois ai-je entendu ce cri du peuple : Ah! Monsieur ne me donnez pas trop de remèdes! Comment donc va faire un jeune docteur qui a la tête remplie de formules excentriques et de spécialités pharmaceutiques à 4 et 5 fr. le flacon.

Aussi croyez-vous que le dégoût de la médecine de campagne se fasse longtemps attendre! On ne l'attend plus. Les jeunes docteurs envisagent avec effroi le traitement des paysans. De leur côté les gens de la campagne se sentent peu de sympathie pour ces jeunes Messieurs, qui les touchent du bout des doigts, et se sauvent précipitamment, aussitôt qu'il sont formulé leur ordonnance qui n'a pas été comprise. Ah! législateurs qui avez ravi la foi et la charité à notre jeunesse, en la laissant infecter par les doctrines matérialistes, venez voir votre œuvre, venez entendre les discours qui se débitent dans nos campagnes. Plus de sympathie entre le médecin et son client.

On paie son ordonnance et on le congédie comme un vulgaire *marchand*. Souvent on *oublie* de le payer. C'est un Monsieur dont on a demandé les services avec défiance et ennui. Sa vue rappelle au client un mauvais souvenir! On le fuit.

Aussi voyons-nous des chefs-lieux de canton dépourvus de médecin. Il faut aller chercher du secours aux villes voisines à trois, quatre ou cinq lieues.

Remédiez à cela, législateurs qui travaillez pour le peuple, en nous donnant la liberté de l'Enseignement supérieur. Dans chaque province on fera des médecins, on ne leur enseignera pas que le *protagone produit la pensée*, mais on leur apprendra à saigner un homme qui se meurt. On enseignera au jeune homme à considérer le paysan comme son frère et à lui prodiguer ses soins et son cœur, cela vaudra mieux qu'un flacon d'élixir à la Coca et un sourire moqueur sur l'eau de Lourdes ou de la Salette.

Mais il faut avoir la liberté de faire le bien, et non pas une liberté fictive. PLUS DE MONOPOLE, LA LIBERTÉ !

Si vous conservez le monopole vous verrez des professeurs refuser des canditats parce qu'ils n'auront *pas suivi leurs leçons*.

A la faculté de médecine de Paris, on se croit infaillible et on n'admet pas d'autre science que celle de la faculté ou plutôt chaque professeur n'admet que la sienne. On pourrait citer des exemples :

Un jour un candidat se présentait avec une thèse où des faits sérieusement contrôlés et inattaquables étaient mis en évidence. Mais ces faits avaient été étudiés dans une *clinique libre* de la capitale. De là reproches amers et mauvaises dispositions de la part des examinateurs.

On eut le courage d'alléguer au candidat qu'*on ne doit pas venir demander un diplôme à une faculté, avec des documents pris en dehors de cette faculté.*

Maintenant jugez si la liberté de l'Enseignement supérieur est compatible avec le monopole des diplômes.

P. N. LELIÈVRE,
Docteur-Médecin

LA FOI PUNIQUE.

Delenda Carthago.

L'histoire contemporaine nous apporte un nouvel et puissant argument contre les semi-universitaires qui ménagent des alliances avec Carthage.

Nous possédons un sénat de l'enseignement, composé d'une certaine façon et pas d'une autre, ce n'est pas l'Université, car il contient à différentes doses du militaire, de la marine, des conseillers d'Etat, des membres de cour de Cassation, des évêques catholiques, et puis un peu d'influence juive et hérétique pour neutraliser, et enfin quatre membres de l'enseignement libre, élus par le Conseil déjà formé.

On nous assurait que, malgré la majorité universitaire réservée expressément par la loi, ce Conseil supérieur de l'instruction publique serait une puissance sage et neutre, où l'enseignement libre aurait une part....... la part de *paria* qu'on lui reconnait.

Les faits démontrent absolument le contraire.

La seconde commission du Conseil supérieur vient, en effet, d'examiner le projet de décret relatif à la division du baccalauréat ès-lettres en deux épreuves. Mgr d'Orléans, nommé rapporteur, a déposé son travail, et nous avons le regret de constater que le rapport de l'Evêque d'Orléans, si remarquable qu'il soit en lui-même, se place absolument au point de vue universitaire, traite uniquement de l'Université comme si l'enseignement chrétien n'existait pas.

La décision à prendre cependant est des plus graves, et ne peut certes être rangée parmi les questions indifférentes ; elle

domine toutes les études, toute l'organisation de la vie scolaire, il s'agit d'agrandir les droits que le baccalauréat réserve à l'Université sur toute la jeunesse française.

Que l'on nous condamne; mais que nos raisons soient entendues, débattues, et que l'Enseignement secondaire catholique qui représente, même sous le régime des majorités absolues, la plus grosse part de l'enseignement secondaire de France, ne soit pas aussi dédaigneusement mis de côté.

Le travail de Mgr d'Orléans offre de fortes affirmations de la nécessité de relever les études, et conclut d'après les faits et statistiques fournis par l'Université, et sur l'avis de hauts fonctionnaires de cette administration, à la division de l'examen du baccalauréat en deux épreuves ; l'une subie après la rhétorique et comprenant les lettres, l'histoire et la géographie, et l'autre, l'année suivante, et comprenant la philosophie, les sciences et les langues vivantes.

Les raisons abondent dans le rapport pour démontrer que le programme surchargé du baccalauréat actuel est devenu une encyclopédie dérisoire, que cette situation favorise tous les hasards, et abaisse visiblement le niveau intellectuel de la jeunesse française. En un mot, les persévérantes améliorations imposées à l'enseignement par les studieuses investigations des hommes considérables de l'Université, a donné pour résultat une absurdité de premier ordre, qui ne soutient l'examen d'aucun esprit judicieux, qui fait sourire à l'étranger, et qui a causé à la France les dommages les plus irréparables.

La réserve imposée au rapporteur officiel ne lui permet pas, sans doute, la netteté de langage dont nous usons en ce moment, mais, à travers les conventions de la rhétorique, il expose la chose très-nettement, et nul ne songe à y contredire. Mgr Dupanloup oublie cependant parmi les charges qui pèsent sur le baccalauréat actuel, les réclamations de l'enseignement libre. Ces protestations de la victime accroissent la faute; il eût été instructif aussi de révéler que les supérieurs des collèges chrétiens prennent souvent argument de la mauvaise administration du baccalauréat par l'Etat pour revendiquer au

nom de la liberté, le droit de conférer des grades sans « abaisser le niveau intellectuel de la jeunesse française ».

La démonstration de l'incapacité pratique universitaire en matière d'examen achevée, le rapport passe aux conclusions, les voici :

1° Le fardeau est insupportable aux jeunes gens.

Donc, nous proposons, avec le ministère, de le couper en deux, afin d'imposer successivement chaque morceau aux candidats.

La mesure consistera à mettre une première fois les enfants de seize ans aux mains de l'Université pour leur faire baisser la tête sous le joug du baccalauréat au sortir de la rhétorique.

2° La classe importante de philosophie est délaissée, les professeurs des lycées s'en plaignent amèrement (1).

Donc, nous proposons d'imposer à chaque candidat une préparation spéciale d'un an après la rhétorique.

La mesure consistera en une seconde épreuve où l'Université constatera la saine philosophie du jeune homme un an après la première épreuve. Les facultés de province, les proviseurs et les professeurs de philosophie, approuvent le projet, et la commission du Conseil supérieur, composée presque exclusivement de maîtres de l'Université, fait de même. C'est la première partie du rapport.

Donnons maintenant la parole à l'enseignement catholique.

L'enseignement catholique acclamerait sans doute de telles mesures, et même voudrait peut-être les voir complétées par un premier examen de grammaire, si le monopole institué contre eux était supprimé, et s'il s'agissait ici des Universités catholiques, mais il a le devoir de repousser ces mesures s'il s'agit de l'Université désorganisée et athée, qui reconnaît elle-même avoir abaissé profondément le niveau intellectuel de la jeunesse française, et que l'Eglise accuse d'avoir abaissé le

(1) Le rapport relève qu'un tiers des candidats des lycées se présentent aux hasards du baccalauréat après la rhétorique, et quelquefois ce tiers est la moitié et même plus de la moitié comme à Louis-le-Grand à Paris.

niveau moral de la même jeunesse française aussi profondément que le niveau intellectuel.

On ne saurait trop le répéter, l'examen du baccalauréat impose à tous le programme universitaire. Dans la situation actuelle, avec un seul examen, nos maisons catholiques sont déjà entraînées à se mouler plus ou moins à l'image de l'Université; plus on est éloigné de ce fléau du baccalauréat, plus l'action vivifiante et catholique est encore forte, mais à mesure que les enfants grandissent, il faut renoncer à leur donner autre chose que les matières destinées à la nourriture de la Faculté des lettres; à l'âge où leur intelligence réclame en se développant de plus fortes vérités, il faut ne plus leur offrir que des formules et des phrases, car il importe de proportionner leur langage aux réponses qu'on demandera : n'écrivez plus, mon enfant, *Notre-Seigneur Jésus-Christ*, si vous disiez ces mots devant la Faculté, vous feriez sourire de pitié. On supprime partout l'élément fort, généreux, qui est le propre de l'Eglise; le programme de l'Université plonge ses racines envahissantes dans toutes les régions des études, et c'est par lui que l'enseignement capital, l'enseignement qui doit illuminer tous les autres, l'enseignement religieux est si diminué dans nos maisons ecclésiastiques.

Deux examens au lieu d'un, c'est la dose empoisonnée doublée, c'est le programme universitaire incrusté plus fortement, c'est un nouvel obstacle au développement de nos méthodes, c'est un accroissement des faveurs dont jouissent déjà les lycées, puisque nos élèves seront soumis deux fois à l'examen de la haute administration des lycées, c'est le despotisme universitaire agrandi par le droit à un contrôle plus complet, c'est certainement, malgré toutes les dénégations, un nouveau coup porté à l'instruction religieuse des jeunes gens et à la liberté.

Et puis ajoutons que la conclusion est singulière en face des prémisses.

L'Université a mal réussi, l'étonnant assemblage de ses maladresses a lassé la patience, récompensons-la par un double commandement.

Le baccalauréat a été pour la France une sorte de monstre qui a tout gâté, il faut lever la hache, couper ce serpent en deux et vous aurez ainsi deux serpents pour un.

Et maintenant si nous laissons de côté les autres considerations, pour ne prendre que la question des études, nous demandons quel résultat nous devons attendre d'abord de l'examen placé à la fin des humanités, alors que cet examen demeure à ceux qui ont fait la bifurcation, à ceux qui ont imaginé l'histoire contemporaine, à ceux qui ont eu, par moments, la fantaisie de compléter ces examens d'études littéraires par l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la physique, la chimie, la cosmographie, la zoologie, la minéralogie, etc., etc., et enfin à ceux qui ont osé imposer à la jeunesse des livres immoraux et impies !

Mais quels que soient les inconvénients probables de ce premier dégré du baccalauréat pour le résultat des études, ils ne sont rien comparés aux inconvénients du second degré.

Nous aurions sous la magistrature de l'Etat athée un examen de philosophie ? Aucune doctrine philosophique ne peut surnager au-dessus du chaos de la liberté des cultes, l'Etat athée ne peut avoir de doctrine.

La doctrine fut-elle possible et excellente, les fonctionnaires de la classe de philosophie, libres-penseurs, juifs ou mahométans à leur gré, seraient incapable de la répandre ; leurs livres mis si souvent à l'index ne nous inspireraient aucune onfiance, dans ous les cas, enseignement ou examen de philosophie gouvernementale seront toujours inutiles et malsains.

Un professeur d'un de nos grands lycées se rendait cette justice dernièrement, en disant à ses élèves à propos de la Théodicée : On pourrait mettre dans notre programme des choses plus utiles, — il voulait parler de l'*économie sociale.*

L'Université elle-même l'avait compris; sous le poids des réclamations, elle avait jadis renoncé à la philosophie; puis elle était rentrée jusque sous le portique et avait rétabli dans ses programmes la seule logique ; pour elle c'était certes assez.

Aujourd'hui nous voici menacés d'un examen complet de philosophie, il nous faut devenir cartésiens, mallebranchistes, éclectiques, etc., bannir saint Thomas, prendre les livres des examinateurs qui attirent le candidat comme l'aimant attire le fer; en un mot, après avoir couvé soigneusement au collége chrétien, ce nid où doivent naître bientôt les enfants de l'Eglise, on nous trouble : c'est assez, dit-on, brisez-nous ces œufs pleins d'espérance, faites-nous l'omelette du baccalauréat !

Tous les professeurs de philosophie des lycées ont pensé qu'il fallait agir ainsi.

A peu près tous les professsours de philosophie des maisons chrétiennes pensent le contraire.

Ces choses sont assez douloureuses pour motiver nos plus vives réclamations.

Voilà pourquoi nous aurions désiré dans le rapport du Conseil supérieur, quelques réserves au nom des droits imprescriptibles de l'Eglise, et voilà pourquoi nous regrettons si vivement de ne point trouver, même dans les appréciations personnelles de l'éminent rapporteur, la plus petite mention de l'Enseignement catholique.

Nous avons du reste une ressource.

La Commission a proposé au Conseil supérieur d'approuver le décret des deux baccalauréats, mais de signaler en même temps à M. le ministre différentes réformes nécessaires et qui devront préparer la division.

Pour demander de graves modifications dans le plan d'enseignement, Mgr Dupanloup signale à diverses reprises, les méthodes allemandes; par plusieurs côtés ces méthodes ressemblent à celles de l'Eglise, et même fanées par le contact prolongé de l'hérésie, elles ont trop de bon pour être adoptées.

Mgr Dupanloup demande que les études littéraires soient imposée saux bacheliers ès-sciences qui subiraient la première épreuve comme les bacheliers ès-lettres, et il veut mélanger un peu de philosophie aux sciences.

C'est la vieille méthode de l'Eglise qui range les sciences

dans la philosophie ; nous n'aurons cette véritable place assignée aux sciences que dans les Universités catholiques.

Mgr Dupanloup demande des *examens de passage* sérieux et publics d'une classe à l'autre.

Cela se pratique en quelques établissements catholiques mais l'Université ne subira pas la honte de ce spectacle.

Mgr Dupanloup voudrait que les seuls enfants capables de subir de sérieux *examens de passage* fussent maintenus dans les lycées et que les élèves incapables de hautes études intellectuelles fussent placés dans des établissements spéciaux.

Ce projet serait purement et simplement la dépopulation des lycées, nous y souscrivons pleinement, mais l'Université reculera.

Il est vrai que le rapport demande pour diminuer le nombre considérable des élèves formant la *queue de la classe* et dont le professeur ne s'occupe pas, que l'Université si riche de notre budget, donne *un* professeur par 25 élèves dans les classes de grammaire et *un* professeur par 30 ou 40 élèves dans les classes élevées (1).

Cette disposition onéreuse est adoptée dans les colléges catholiques bien pauvres, mais elle dénote un esprit de sacrifice qui paraitra inutile, à moins que la demande du rapport ne provoque un nouveau grossissement du budget universitaire.

Enfin, Mgr Dupanloup réclame au nom de la Commission que les frais d'examen ne soient pas augmentés et qu'ils ne dépassent pas pour les deux épreuves ce qu'ils sont pour l'épreuve totale. Nous n'ajoutons pas de réfléxions, mais il y a dans ces réformes beaucoup d'eau froide opposée au zèle universitaire du décret et nous avons quelque espérance que ce nouveau décret vivra au fond des cartons.

Le rapport de la seconde Commission au Conseil supérieur présente en somme une des plus cruelles critiques de l'établissement universitaire, et à ce titre nous croyons devoir le

(1) Certains professeurs de hautes classes ont dans l'Université 150 élèves.

donner *in extenso* aux lecteurs de la *Revue de l'Enseignement chrétien*.

V.-DE-P. BAILLY.
Des Augustins de l'Assomption.

Messieurs,

Le projet de décret relatif au baccalauréat ès-lettres a été renvoyé à l'examen de votre seconde commission. Ce projet, votre commission l'a examiné avec tout le soin que commandait l'importance d'une telle question, et nous venons vous soumettre ici le résultat de nos observations.

Le projet partage l'examen du baccalauréat ès-lettres en deux épreuves distinctes : l'une qui sera subie après la rhétorique, mais ne pourra l'être avant seize ans; l'autre après la philosophie : les deux épreuves séparées l'une de l'autre par une année d'intervalle et d'études.

La première épreuve comprend les lettres, l'histoire et la géographie;

La seconde, la philosophie, les sciences et les langues vivantes.

Les candidats ne peuvent être admis à cette seconde épreuve qu'après avoir subi convenablement la première. Ceux qui n'auraient pas été reçus pour l'examen des lettres après la rhétorique, au mois d'août, seraient admis s'ils étaient âgés de plus de dix-neuf ans, à se représenter une seconde fois à cet examen au mois de novembre.

Telles sont les principales dispositions du projet.

Appelée à se prononcer sur la valeur de ces dispositions, votre seconde commission est d'avis d'adopter le décret, et voici les motifs qui l'ont déterminée :

Des plaintes nombreuses se sont élevées depuis longtemps déjà contre l'examen du baccalauréat, tel qu'il est actuellement constitué : ces plaintes nous ont paru légitimes.

Mais ces plaintes, messieurs, on ne peut les entendre sans se convaincre aussitôt qu'elles atteignent, non-seulement le programme du baccalauréat, mais tout notre système d'études, et que les graves inconvénients de l'examen ne sont que la conséquence rigoureuse des plans d'études qui y préparent.

Il faut donc signaler d'abord ici le mal profond, l'abus principal, qui fausse nos études classiques et trop souvent les condamne, ainsi que l'examen qui les termine, à l'impuissance et à la stérilité.

Les plans d'études sont trop chargés; on y a mis trop de choses et trop de chaque chose. A l'étude du grec, du latin et du français, on a ajouté, il le fallait bien, les langues vivantes; puis est venue la grande invasion de l'histoire, laquelle est, par elle-même, si facilement envahissante : on y a fait entrer tous les faits de l'histoire, chez toutes les nations, dans tous les siècles, depuis l'origine du monde jusqu'à nos dernières révolutions; on y a mis également plus de géographie, plus de mathématiques, plus de sciences naturelles, physique, chimie,

géologie, etc.; à quoi il faut bien ajouter encore tout ce qui constitue l'éducation physique : la gymnastique, l'escrime, l'exercice du fusil; enfin les arts d'agrément : le dessin, la musique, cours accessoires, dit-on, mais auxquels les parents tiennent parfois plus encore qu'à tous les autres pour leurs enfants.

Cette manie d'étudier de tout, dans le détail prescrit par nos programmes, n'a jamais été la prétention d'aucun peuple, au point où cela est arrivé parmi nous.

Ce système est entré de plein-pied dans tous les programmes d'enseignement public et privé.

Eh bien ! il faut, messieurs, le dire ici, ç'a été là un des coups les plus funestes portés aux bonnes études, le plus funeste de tous : c'en a été le renversement. Et pourquoi? Par cette raison bien simple qu'on ne peut pas tout faire à la fois, sous peine de ne rien faire de bon;

Parce que, selon le mot de Montaigne, « tous cela fait un peu de « chaque chose, et rien du tout, à la française » ;

Parce que l'instruction perd nécessairement en profondeur et en solidité ce qu'elle semble gagner en superficie;

Parce que, selon le mot très-vif de M. Saint-Marc Girardin, « une « fois qu on a dépassé une certaine mesure, on peut, dans l'esprit « des enfants, mettre tout ce qu'on veut, car le tonneau se vide à « mesure qu'il s'emplit : il n'a plus de fond. »

Par une suite inévitable, *l'examen du baccalauréat* s'est trouvé étrangement surchargé; car il comprend à la fois les matières de presque toutes les études littéraires, historiques, scientifiques et devient ainsi une science à peu près universelle, impossible à la fois et impuissante, une sèche et aride nomenclature, parlant de tout en l'air et n'enseignant rien à fond, effroi des jeunes gens, et comme on l'a dit ici même, désespoir des pères de famille, et, pour ces diverses raisons, niveau fatal d'abaissement intellectuel pour la jeunesse française.

Ainsi entendu, le baccalauréat n'est plus et ne peut guère plus être qu'un assemblage hâtif et confus de notions mnémotechniques, dont on charge l'esprit pour un jour donné, sauf à les oublier dès le lendemain et à n'y jamais revenir.

Et comme, d'ailleurs, ce diplôme du baccalauréat est exigé pour la plupart des carrières, on y sacrifie tout, même les études. Au lieu de faire sa rhétorique, on passe souvent cette année, si importante pour le sérieux développement des facultés intellectuelles, à préparer, par la mémoire beaucoup plus que par l'intelligence, son examen.

On sacrifie ainsi la rhétorique. On sacrifie encore plus la philosophie, qui, pour être ce qu'elle doit être réellement, une véritable discipline de l'esprit et une lumière sur les grands et éternels principes des choses, demande aux jeunes gens une application et un temps que les exigences du programme actuel du baccalauréat ne comportent pas.

De là ce résultat déplorable, qu'un tiers et souvent la moitié des candidats se présentent chaque année aux examens du baccalauréat sans avoir fait leur philosophie. *Cela est officiellement constaté*. Et

ceux qui arrivent à la faire, la font mal, écrasés qu'ils sont par les matières encyclopédiques du programme.

Et non-seulement ils sacrifient la philosophie et les lettres, mais encore, traversant à la hâte toutes les études sans se fixer à aucune, fatigués et obsédés d'ailleurs par les préoccupations de l'examen, l'histoire, les langues et les sciences, tout est sacrifié aux exigences du diplôme.

Une telle préparation, si factice et si précipitée, dévore tout, supplée à tout; dès lors, le manuel supplante tous les livres; le préparateur remplace tous les professeurs; et c'est dans ce sens, et devant ces résultats que j'ai pu dire et imprimer il y a vingt ans : *Nous demandons des hommes et l'on ne nous donne que des bacheliers.*

Ainsi, l'enseignement qui devrait couronner et affermir tous les autres se trouve presque réduit à néant : et la haute éducation qui nous a faits si grands dans le passé, menace de dégénérer de plus en plus en un mécanisme stérile qui amènerait à la longue une décadence profonde de l'esprit français.

Tels ont été, messieurs, nos motifs pour appeler sur l'examen du baccalauréat ès-lettres une réforme sérieuse et décisive ; et il nous a semblé que le projet de décret contribuerait puissamment à cette réforme.

Ce qui nous a confirmés dans cette pensée, c'est d'abord que le comité consultatif à l'instruction publique a adopté ce projet de décret à l'unanimité moins une voix.

Et, de plus, je crois pouvoir ajouter que ce sont des Facultés qui ont les premières demandé et sollicité le nouveau décret.

De leur côté, MM. les provisseurs des lycées de Paris, dans une réunion générale, ont unanimement approuvé la mesure, ainsi que MM. les professeurs de philosophie, et tous pour les raisons frappantes que voici :

En séparant l'examen du baccalauréat en deux épreuves, on les dégage l'une de l'autre, et par là même on les allège toutes deux : les études littéraires se font et l'examen des lettres se prépare sans que la préoccupation de la philosophie, des sciences et des langues vivantes vienne se jeter à la traverse, et paralyser à la fois l'intelligence et le travail des jeunes gens.

D'autre part, les études et l'examen de la philosophie et des sciences se font sans la préoccupation des lettres et de l'histoire, et rien n'empêche les élèves de consacrer à ces graves matières tout leur temps et tous leurs efforts.

De ceci l'avantage est sensible, car au lieu d'encombrer la tête de ces pauvres enfants d'une véritable encyclopédie de notions confuses et disparates, on leur assigne pour chaque épreuve un domaine parfaitement distinct; et alors les matières présenteront un caractère homogène, dont leur jeune intelligence pourra plus aisément sentir l'ensemble et les détails.

Cet avantage est décisif et frappe tous les yeux. Par là, on a lieu d'espérer que la rhétorique et la philosophie reprendront enfin leur rang et leur honneur parmi nous, car :

1° Chacune de ces deux classes sera suivie d'un examen, c'est-à-

dire d'une sanction immédiate : ce qui est le stimulant le plus efficace du travail ;

2° Et chaque examen étant simplifié par la division proposée, la tâche sera plus proportionnée à la capacité des élèves, et les matières de chaque examen pourront dès lors être enseignées et étudiées plus à fond.

On aura donc manifestement des études plus sérieuses, et cela pour une autre raison encore : c'est qu'on aura aussi et par là même de plus sérieux examens. Dans le système actuel, tout le monde le sait, et tous les examinateurs en conviennent, la compassion qu'inspirent les candidats aux prises avec un si vaste programmme rend les jurys d'examen très-indulgents sur la philosophie et les sciences, et même sur le reste ; tandis que dans le système proposé, ayant à examiner sur moins de matières à la fois, MM. les examinateurs pourront et devront interroger plus à fond, et les jeunes gens, certains dès lors qu'ils seront sérieusement examinés, ne seront plus tentés de remplacer les études par des préparations hâtées et factices.

Il en résultera donc pour eux de meilleures études, une meilleure éducation de l'esprit, une éducation vraiment intellectuelle, vraiment libérale, c'est-à-dire une éducation qui donnera successivement l'essor à toutes leurs facultés, affermira leur pensée en même temps qu'elle enrichira leur mémoire et fera de leur intelligence l'instrument du vrai savoir, au lieu de la réduire à n'être qu'une sorte de bazar mnémonique où s'entassent pêle-mêle, sans lumière, sans ordre, sans aucune consistance, les notions les plus incohérentes, totalement substituées à la réalité et au fond des vraies connaissances.

Ajoutons, en dernier lieu, qu'on enlèvera aux jeunes gens la tentation de supprimer, comme ils le font trop souvent, soit la rhétorique, soit la philosophie.

Aujourd'hui, qu'arrive-t-il? C'est qu'un grand nombre d'élèves ne font point de rhétorique, et surtout point de philosophie ce qui est encore plus désastreux. Les chiffres officiels sont là, et il n'y a pas à les nier. La statistique des examens prouve qu'un tiers, souvent même la moitié de ceux qui se présentent, n'ont point fait leur philosophie. Ce nombre, depuis 1867, suit, dans les lycées et colléges de Paris, une proportion croissante, à partir du tiers.

Aux lycées Henri IV et Charlemagne et au collège Rollin, cette proportion atteint la moitié des élèves ; elle est parvenue au tiers au lycée de Saint-Louis et au lycée de Versailles, et l'a dépassé au lycée Louis-le-Grand. Dans ce dernier lycée, depuis 1862 jusqu'en 1872, sur 433 élèves, 230 — ainsi plus de la moitié — se sont présentés après la rhétorique, sans avoir fait leur philosophie.

De ce fait déplorable, une cause manifeste, c'est la nécessité où l'on s'est trouvé, comme nous le disions tout à l'heure, par suite de l'étendue du programme, d'être d'une indulgence excessive dans les examens sur la philosophie.

Sachant qu'il rencontrerait là peu d'exigence, le candidat abandonnait la classe de philosophie et le professeur, et s'en tenait au manuel et au préparateur. Mais, dans le système nouveau, nous l'avons vu, l'examen deviendra nécessairement plus sérieux, étant plus

circonscrit. Surtout, comme il faudra nécessairement une année d'intervalle entre le premier examen et le second, intervalle constaté par le certificat *daté* de l'admission au premier examen, les jeunes gens n'auront plus la même facilité ni le même intérêt à supprimer leur philosophie, et ils auront le temps de la faire bonne.

Les hautes classes ne seront donc plus mutilées ou même totalement supprimées comme par le passé, et les professeurs de nos grands établissements d'éducation verront se rétablir la discipline et l'honneur des fortes études, sans que l'industrie privée ait au même degré la faculté de créer, comme actuellement, *ses fabriques de bacheliers*.

C'est pour toutes ces raisons, messieurs, que nous n'avons pas hésité à approuver le projet de décret ; de même que la réunion des proviseurs et professeurs et le comité consultatif n'avaient pas hésité à l'accepter et le recommandent ainsi, avec l'autorité de leurs lumières et de leur expérience, à votre propre acceptation.

Il y a cependant ici des difficultés pratiques qu'il faut signaler et sur la solution desquelles la seconde commission a senti le besoin d'appeler toute l'attention et les lumières du Conseil supérieur.

Et d'abord, dans l'application du nouveau décret, il y aurait, dit-on, pour MM. les professeurs de Facultés, chargés de l'examen des candidats, double peine et moins d'avantages.

Je rappellerai d'abord ici, messieurs, que ce sont des Facultés de province qui ont les premières demandé ce nouveau décret.

Et quant à MM. les Professeurs de la Faculté de Paris, qui sont, par l'éclat de leur enseignement et par la haute distinction de leurs écrits, l'honneur des lettres françaises, leur dévouement, je le sais, se déclare prêt à ne reculer devant aucune fatigue, devant aucun sacrifice, pour assurer le succès de cette utile et nécessaire réforme.

On peut observer ensuite que l'examen étant désormais partagé, d'une part, chaque examen comportera moins de matières, et d'autre part, il ne sera pas nécessairement fait par les mêmes professeurs.

De plus, ils pourront avoir des auxiliaires. En effet, le règlement qui est soumis à notre examen porte ceci :

« Lorsque le nombre des candidats l'exige, plusieurs jurys siègent « simultanément.

« Des agrégés de Faculté, et, à leur défaut, des docteurs choisis « sur une liste annuellement dressée par le doyen de la Faculté et « proposée au ministre par le recteur, peuvent être appelés à com- « pléter le jury d'examen. »

Quant aux avantages convenables et nécessaires attachés à ces honorables, mais très-laborieuses fonctions, il sera facile au gouvernement de faire voter un crédit qui reconnaîtra comme il convient, chez MM. les professeurs de Faculté, un dévouement et des intérêts qui doivent être avant tout respectés.

A ce propos, la commission émet le vœu que les frais d'examen pour les deux épreuves séparées restent ce qu'ils sont aujourd'hui pour la seule épreuve totale, et que les parents ne soient pas obligés à de plus grandes dépenses que par le passé.

Dans ce but, et pour éviter à un certain nombre d'élèves des frais

de voyage trop considérables, on pourrait envoyer quelques commissions d'examen dans les lieux les plus éloignés du siége académique; et des membres de l'Institut pourraient être à cet effet délégués par le gouvernement.

En facilitant les examens, on se rapprocherait de ce qui se pratique en Allemagne pour les examens de *maturité*, où un commissaire du gouvernement préside dans les gymnases le jury qui fait passer cet examen et délivre les diplômes.

Quant aux candidats, une première objection est celle qui se tire de l'âge. On a dit : dans le système du décret on pourra être bachelier ès-science à l'âge de seize ans, tandis qu'on ne pourra être bachelier ès-lettres qu'à dix-sept ans. Or, dans cette situation, voici ce qui arrivera : pour gagner une année, les jeunes gens se précipiteront vers le baccalauréat ès-sciences. Il déserteront de plus en plus la rhétorique et la philosophie que vous voulez relever.

Les études littéraires seront sacrifiées à la préoccupation exclusive de faire au plus vite sa carrière, et le remède que vous cherchez sera pire que le mal.

D'abord, nous l'avons vu, l'inconvénient existe aujourd'hui. Et nous avons démontré que le nouveau système amènera un plus grand nombre de jeunes gens à faire leur philosophie, et à la faire mieux. Ces raisons s'appliquent dans toute leur force aux jeunes gens qui ne se destinent pas aux carrières scientifiques. Quant à ceux qui s'y destinent, voici une réponse péremptoire :

Pourquoi ne fixerait-on pas le même âge pour les deux baccalauréats? On serait bachelier ès-sciences à dix-sept ans comme pour les lettres.

L'objection alors disparaîtrait pleinement, et voici comment, dans ce système, les choses pourraient être organisées : la première épreuve, l'épreuve littéraire, celle qu'on pourrait subir dès l'âge de seize ans, serait commune aux deux baccalauréats. Tous les candidats seraient tenus de la passer.

La deuxième épreuve seule différerait, et la partie scientifique y serait plus ou moins étendue, selon qu'on voudrait obtenir l'un ou l'autre diplôme. Mais la philosophie y aurait toujours sa place, et les candidats au baccalauréat ès-sciences pourraient très-facilement suivre un cours de philosophie, en même temps qu'ils feraient leurs mathématiques élémentaires.

Rien de plus facile, en effet, dans un cours de mathématiques élémentaires, que d'intercaler un cours de philosophie complet, qui s'organiserait avec deux leçons de deux heures par semaine, ou mieux avec quatre leçons d'une heure chacune. Ils se prépareraient donc à la deuxième partie du baccalauréat et feraient une philosophie, en même temps qu'ils feraient leur première année de mathémathiques élémentaires, et seraient préparés du même coup, par leurs cours de mathématiques, au baccalauréat ès-sciences, qui leur est nécessaire. Ils passeraient l'année suivante aux mathématiques spéciales. Tout se trouverait par là concilié.

Ainsi donc, le système proposé, s'il ne peut pas supprimer cette inclination fatale qui porte à découronner de la philosophie les études libérales, la combat efficacement du moins, en offrant le moyen

de combiner cette étude avec la préparation aux carrières ; tandis que l'autre système succombait là déplorablement.

Il faut de plus qu'on le sache, pour réduire l'objection à sa juste valeur : en fait, très-peu de jeunes gens prennent le baccalaureat ès-sciences avant dix-sept ans. Et il n'est pas nécessaire, en effet, qu'ils le prennent plus tôt. Bachelier à dix-sept ans, c'est-à-dire à la fin des mathématiques élémentaires, ils vont de là aux mathématiques spéciales, et ils ont alors trois ans pour se préparer à l'Ecole polytechnique. Or, deux ans leur suffisent ; aussi beaucoup d'entre eux, je devrais dire la plupart, ne se font-ils recevoir bacheliers ès-sciences qu'à dix-huit ans.

S'il s'agit des candidats à Saint-Cyr, pour eux il y a moins de difficultés encore : car 1° leurs études sont moins étendues que celles des candidats à l'Ecole polytechnique, et la limite d'âge est la même; ils ont donc du temps devant eux ; 2° les mêmes études, à peu de chose près, qui les préparent au baccalauréat ès-sciences les conduisent à Saint-Cyr. Il n'y a donc pas de retard occasionné par la fixation du baccalauréat à dix-sept ans.

Mais la reponse que nous venons de faire suscite une autre objection, c'est que ce système retarde d'un an l'entrée dans les écoles du gouvernement.

A supposer que cette assertion soit exacte, on avouera du moins que cet inconvénient n'en est pas un pour la très-grande majorité des jeunes Français qui n'entrent pas dans les écoles spéciales.

Mais si l'on a bien suivi les réponses que nous avons opposées aux objections précédentes, on doit être convaincu qu'en réalité celle-ci n'est pas fondée, et que, pour la plus grande partie, je dirai la presque totalité des candidats, l'entrée aux écoles ne serait pas retardée. N'oublions pas qu'on ne peut entrer à Saint-Cyr avant dix-huit ans. Où serait alors le mal d'obliger ces jeunes gens à faire des études littéraires solides, avant d'appliquer leur esprit aux études spéciales?

Cette obligation ôtera aux études littéraires, aux vraies études, à celles qui forment l'homme, ce caractère artificiel et hâtif qui en fait la faiblesse et en prépare la ruine. Elle laissera aux élèves le temps nécessaire pour le développement régulier et vraiment fécond de leurs facultés, et le diplôme qui couronnera leurs études sera alors ce qu'en Allemagne on appelle si justement le diplôme de *maturité*, c'est-à-dire la marque d'un esprit qui, loin d'être fatigué, affaibli et écrasé, — comme il arrive trop souvent, par la masse de ces notions mal reçues, mal digérées, qu'il a saisies, pour ainsi dire, au hasard et à la hâte, — se trouvera en possession de facultés solidement préparées et vraiment mûries pour l'étude des sciences et pour les carrières spéciales auxquelles il se destine. Qui ne voit les grands avantages qu'il y aurait pour nos jeunes officiers à se présenter à l'Ecole militaire avec la vigueur et la discipline d'esprit, avec le goût du travail que donnent les humanités bien faites?

Mais on insiste encore, et l'on dit : La limite d'âge inférieure pour l'Ecole polytecnique est seize ans ; or, les candidats qui sont en mesure d'entrer à cet âge, nous voulons qu'ils entrent sans retard, et sans être arrêtés par vos règlements ; car ce sont toujours

des jeunes gens très distingués qui deviennent souvent des hommes éminents.

On conviendra d'abord que les candidats de cette catégorie sont de rares exceptions, et l'on peut se demander s'il faut faire une loi pour des exceptions. On conviendra encore que ce ne sera pas un médiocre avantage pour ces rares candidats de pouvoir entrer à l'Ecole avec une éducation générale plus forte. Mais admettons qu'on doive faire une loi exceptionnelle pour cette catégorie de candidats, je suis prêt à y souscrire, persuadé qu'elle ne saurait avoir de fréquentes applications, ni parconséquent de fâcheuses conséquenses : ne pourrait-on pas établir que, par exception, un jeune homme admissible à l'Ecole polytechnique à seize ans, c'est-à-dire à la limite d'âge inférieure, sera admis à passer en une seule fois l'examen complet du baccalauréat ès-lettres ?

Quant aux candidats qui seraient exceptionnellement en retard, on a proposé pour eux plusieurs solutions :

1° Ne peut-on pas, a-t-on dit, leur accorder exceptionnellement de passer leur examen dans les mêmes conditions d'âge et d'examen qu'aujourd'hui ?

2° Nous avons montré plus haut comment pour eux tout se peut concilier, et comment, dût-on ne pas reculer l'âge pour l'entrée dans les écoles, ils trouvaient facilement trois années pour leur préparation.

3° Mais enfin cette limite d'âge ne peut-on la reculer à vingt et un ans, au lieu de vingt, pour l'entrée dans les écoles militaires ? Il est manifeste que ceci serait capital et d'une importance décisive pour relever dans nos colléges le niveau de la haute éducation intellectulle de la jeunesse française (1).

Tant qu'on maintiendra les théories et les exigences actuelles, on condamnera, par la faute et la préoccupation des parents et des enfants, la haute éducation des jeunes intelligences dans notre pays à une irrémédiable infériorité. On verra de pauvres enfants de sept à huit ans, jetés dans l'étude du latin, s'étioler dans ce labeur ingrat avant de connaître les éléments de la langue française. On verra une multitude d'élèves faire leurs classes sans faire leurs études. On verra la préparation hâtive aux examens annuler l'effet de toutes nos autres réformes, mutiler et décapiter les classes les plus élevées, et compromettre de plus en plus la haute éducation intellectuelle dans notre pays. Les meilleures traditions resteront impuissantes devant un système artificiel et factice, et l'on n'arrivera qu'à un abaissement continu des intelligences et des études, pour avoir voulu faire violence à l'invincible nature des choses.

(1) Il faut souhaiter vivement que la limite d'âge pour les écoles soit reculée à vingt et un ans. Ce serait la solution la plus heureuse au point de vue de la haute culture intellectuelle, et celle qui laisserait le plus de temps aux études générales, si nécessaires dans l'éducation, avant l'époque où les jeunes gens abordent les études spéciales. Mais cette réforme, peut-être ne faut-il guère y compter. Il y a longtemps qu'on la demande, et, pour des raisons très-puissantes, sans doute, que je m'abstiens d'examiner ici faute d'une compétence suffisante, le ministère de la guerre s'y est toujours refusé. Il faut donc organiser les choses avec la limite actuelle de vingt ans. Or, je crois que le système proposé ici, répond à toutes les objections et résout toutes les difficultés.

En ne donnant pas aux jeunes gens le temps nécessaire, le temps sans lequel rien ne peut se faire de grand ni de durable, on n'aura donné à aucun, ni à ceux qui entrent dans les carrières civiles, ni à ceux qui se destinent aux carrières militaires, le goût de l'étude, l'amour de la science, l'habitude du travail. Or, ce sont là les grands fruits de l'éducation. Mais où les recueille-t-on ces fruits si précieux? En fait, sauf le mois qui précède l'examen, on ne travaille sérieusement et assidûment presque nulle part, même dans les écoles les plus célèbres : le noble, le généreux travail, les grands écoliers d'autrefois, où sont-ils ? Sans doute il y en a encore, mais c'est le petit nombre ; puis, qui ne l'a vu, qui ne l'a déploré ? L'examen passé, ces pauvres jeunes gens laissent là tout, les livres, le travail, l'étude, et dans les diverses carrières, sauf les rares exceptions, qui par là même sont infiniment honorables, ils abandonnent ensuite leur jeunesse et leur avenir à une oisiveté honteuse, meurtrière, par la triste raison qu'ils n'ont jamais connu ni les nobles plaisirs de l'esprit, ni joies austères de l'étude, ni le bonheur du travail.

Enfin, comme dernier remède, ou plutôt comme complément nécessaire de la réforme que nous proposons, il faudrait diminuer le programme des sciences et ne pas étendre infiniment le programme d'histoire. Ici encore les hommes les plus éminents, les plus compétents en matière de science, nous recommandent, non-seulement à nous, « mais aux différents départements ministériels, dans l'intérêt des études et de la haute éducation intellectuelle, de faire décharger, dans une proportion notable, les programmes scientifiques d'entrée aux diverses ecoles, particulièrement celui de l'Ecole polytechnique. »

A cette question donc se rattachent le remaniement, la simplification des programmes des cours scientifiques dans les classes de lettres. Et ceci, c'est le vœu unanime des professeurs de sciences eux-mêmes. Tous déplorent le peu de fruit que porte cet enseignement, et ils en trouvent la cause dans le développement excessif des programmes d'études et d'examen.

Et de ceci, le Conseil supérieur a reçu un témoignage décisif, entre autres :

« Dans une réunion toute récente de MM. les proviseurs et direc-
« teurs des lycées et colléges de Paris et de Versailles, sous la pré-
« sidence de M. le vice-recteur, le vœu a été de nouveau exprimé
« que l'enseignement scientifique dans les classes littéraires soit ré-
« duit et simplifié, et qu'il n'y ait plus qu'une classe de sciences au
« lieu de deux, en seconde et en troisième.

« Tous les chefs d'établissement, moins un, se sont prononcés
« pour cette mesure, qui rendrait immédiatement aux classes litté-
« raires un temps précieux, sans nuire aux études scientifiques. »

Il y aurait donc tout à gagner à réduire et à simplifier ces programmes. Les élèves les comprendront mieux, d'une part : et d'autre part on pourra y consacrer moins de temps. Les heures gagnées de ce côté pourront être reportées avec fruit sur l'enseignement littéraire. Et qu'on ne craigne pas que la préparation aux écoles en souffre. Il vaut mieux un petit nombre de notions nettes et précises,

déposées dans l'intelligence des élèves avant le moment où ils abordent les grandes études scientifiques, qu'un amas de matières indigestes et confuses dont la presque totalité ne tire aucun profit. Il n'y a pas un professeur qui n'aime mieux avoir affaire à des élèves *neufs* qu'à des élèves mal appris, qui ont contracté la mortelle habitude de se résigner à ne rien savoir qu'à peu près et en l'air.

Si enfin, nonobstant toutes ces raisons, on vient encore nous dire: Vous avez beau faire, les élèves sont plus habiles que vous, et se voyant astreints désormais à deux épreuves, ils trouveront toujours moyen de se soustraire à l'une ou à l'autre; à cela on peut répondre :

1° Le mal existe, nous l'avons vu, puisqu'il est établi que depuis des années un tiers et plus des élèves ne font pas de philosophie. Le nouveau système y porte du moins un remède sérieux;

2r Car, dans ce nouveau système, l'examen final sera bien plus difficile à passer pour des élèves qui n'auraient fait que des classes de lettres, et qui essayeraient de se présenter à l'examen sans avoir fait leur philosophie;

3o D'ailleurs, que gagneraient-ils à ne pas faire leur année de philosophie, puisqu'ils sont nécessairement obligés, après l'épreuve de la rhétorique, d'attendre une année entière avant d'être admis à subir l'épreuve finale pour obtenir leur diplôme de bachelier ès-lettres?

Enfin, il faut bien en convenir, il n'y a pas de règlement que l'intérêt mal entendu et la mauvaise foi ne parviennent à éluder. L'important, c'est de leur laisser pour cela le moins de facilités possible. Or, nous l'avons démontré, c'est là précisément ce que fait le nouveau système.

Indépendamment, d'ailleurs, de toutes ces raisons, nous pouvons invoquer encore, en faveur des réformes que nous proposons, je dois le redire en terminant, les autorités les plus graves et les plus compétentes. Ces réformes sont vivement sollicitées par plusieurs Facultés de province, par MM. les professeurs de philosophie des lycées de Paris, par plusieurs des conseils académiques, notamment par ceux de Toulouse et de Douai, tant on a de toutes parts le vif sentiment de la grandeur du mal et de l'impérieuse nécessité d'y porter remède.

Mais pour rendre ces réformes vraiment utiles et efficaces, et fournir à la jeunesse de nos écoles le moyen de passer ses examens dans les meilleures conditions d'âge et de maturité, la commission, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, m'a demandé d'insister sur la nécessité de faire disparaître tout d'abord un abus dont les conséquences ont été jusqu'ici désastreuses pour les bonnes études. Il existe, en effet, dans certains lycées et colléges, des cours ou classes qui comptent jusqu'à 40, 50 et même 60 et 80 élèves confiés à la direction et à la surveillance d'un seul professeur. Aussi qu'arrive-t-il le plus souvent? Le professeur est écrasé de travail; la moitié, les trois quarts des élèves échappent à toute direction véritable, à tout sérieux contrôle: il n'y a d'exception que pour un petit nombre d'élèves laborieux et privilégiés. Pour les autres, les études vont au hasard, et les classes restent encombrées de cette triste foule d'élè-

ves nuls ou incapables, qui en entravent la marche et sont tout à la fois le désespoir des maîtres et le fléau des études.

A ce mal il y a deux remèdes. Il faudrait d'abord poser en règle qu'un professeur n'aura jamais plus de 25 élèves dans les classes de grammaire, et plus de 30 ou 40 dans les classes élevées. Dès qu'une classe dépasse ce chiffre, il faut la dédoubler et lui donner deux professeurs, et plus encore, s'il y a lieu, comme cela peut arriver dans les grands colléges qui comptent pour une seule classe jusqu'à 150 élèves. Il suffit d'indiquer ceci pour comprendre quelle puissante amélioration une telle réforme apportera dans l'ensemble des études.

Ce qui importe en second lieu, c'est de maintenir avec une vigueur inflexible le niveau des *examens de passage* d'une classe à une autre, et cela pour toutes les classes sans exception. Et pour faire de cet examen une épreuve sérieuse, pour rendre cette sanction puissante et efficace, il faut y mettre le contrôle de la publicité, en permettant, comme en Allemagne, aux parents des élèves et à des personnes notables de contrôler les examens. Cette mesure stimulera l'ardeur des uns, poussera aux abois la paresse des autres, éliminera peu à peu des classes la catégorie désespérante des incapables et des *fruits secs*. établira en pratique comme en principe qu'il n'est plus permis de faire ses classes sans faire ses études, et on arrivera ainsi à former pour les examens finals une génération d'élèves rompus par l'habitude du travail aux plus difficiles épreuves. Et en dehors des grands établissements d'éducation classique, où régnerait cette noble et sévère discipline, il y aurait d'autres établissements d'un autre ordre, où serait donnée une instruction différente, et où seraient recueillis les élèves incapables des hautes études intellectuelles.

Telles sont, Messieurs, les principales dispositions du décret que vous avez commis à notre examen et que nous vous proposons d'adopter.

Telles sont aussi les difficultés qui se présentent et qu'il importe de résoudre. Pour préparer cette solution en parfaite connaissance de cause, la deuxième commission a proposé l'ajournement de votre décision.

Sur cette proposition, ainsi que pour le fond du décret et pour la solution des difficultés, la seconde commission s'en réfère avec une entière confiance à la sagesse et à la parfaite compétence dont le Conseil supérieur donne, chaque jour, dans la discussion de ces difficiles et délicates questions, des preuves éclatantes auxquelles, pour ma part, je suis heureux de rendre ici un profond hommage.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN BELGIQUE [1].

III.

L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES.

Les loges maçonniques jalouses des efforts des catholiques et de la fondation de l'Université de Malines résolurent de leur opposer une université anti-religieuse.

Le 24 juin 1837, M. Verhaegen fit une proposition formelle aux membres de la loge des *Amis-philantrophes* de Bruxelles dont il était le président. S'adressant à un nombre considérable de francs-maçons, accourus de toutes les provinces pour célébrer la fête du solstice d'été, M. Verhaegen s'efforça de leur démontrer l'urgence de répondre, par un acte éclatant, à des faits qui, selon lui, dénotaient chez le Pape et chez les Évêques Belges, des prétentions inconciliables avec l'esprit des temps modernes.

Cet appel fut entendu. Dès le lendemain de la fête maçonnique, des listes de souscription furent envoyées à toutes les loges de province. S'adressant aux sentiments anti-catholiques des uns, aux craintes des autres, aux passions politiques de tous, on obtint un succès assez rapide et assez complet pour que, six semaines après la mise en circulation des listes, on put songer au choix d'une administration provisoire. En septembre 1834, les souscripteurs se réunirent pour voter les

(1) Voir le numéro de septembre, p. 438.

statuts de l'établissement et procéder à l'installation d'une administration définitive.

Grâce à sa position au sein de la capitale, l'université nouvelle trouvait pour la composition du corps enseignant des facilités que l'on eût vainement cherchées dans une ville de province. Les professeurs attachés aux nombreux établissements communaux pouvaient venir en aide aux facultés des sciences et des lettres. Un barreau nombreux et éclairé se montrait prêt à fournir des professeurs à la faculté de droit, tandis que le corps médical comptait dans ses rangs plus d'un homme en état de répondre dignement à tous les besoins de l'enseignement de la médecine. Enfin l'importance de la popution de Bruxelles, le nombre considérable des familles aisées qu'elle compte dans son sein, l'attrait de la capitale, la présence de toutes les administrations supérieures étaient autant d'indices certains de l'arrivée des élèves. Economie dans les appointements du personnel, population universitaire assurée, tel était le double avantage qu'offrait le siége même de cette université.

L'inauguration solennelle eut lieu le 20 novembre 1834. Le discours prononcé en cette circonstance par M. Baron, secrétaire de l'Université, fit connaître le but que voulait atteindre le nouvel établissement. Il n'osa cependant exprimer clairement sa pensée, de crainte d'effrayer certains adeptes non initiés au but secret qu'on poursuivait.

« Les évêques belges, disait M. Baron, ont voulu suspendre tous les chaînons des sciences humaines à l'anneau scellé par le catholicisme dans la pierre antique de l'apostolat. Ce désir, quoique renouvelé d'un âge moins avancé, est assurément une haute idée, à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage... Mais une autre opinion s'élève parallèlement à la leur, et les encouragements donnés à notre institution prouvent jusqu'à quel point elle est partagée, c'est que les sciences purement humaines, sous peine d'être imparfaites et tronquées, doivent rester entièrement en dehors du catholicisme.

« Rendre nos concitoyens, et, s'il se pouvait, tous les

hommes plus heureux et meilleurs, ce doit être là, aujourd'hui, l'objet de tout notre enseignement; ce doit être là le lien véritable de nos doctrines, l'unique fin de nos travaux. L'humanité saine ou souffrante, innocente ou dépravée, gouvernée ou gouvernante, riche ou pauvre, mais toujours l'humanité, voilà, dans toutes les voies intellectuelles et morales, l'étoile où doivent se diriger sans cesse tous les regards, le but où doivent tendre sans cesse les efforts : car l'avenir est là tout entier. Les rêves de religiosisme que vingt sectes diverses veulent remettre à la mode s'évanouiront, les luttes mesquines de l'égoïsme se tairont, les doctrines anestrales, que quelques habiles chez nos voisins prétendent recrépir à grand renfort de sophisme tomberont, et, sur toutes ces ruines s'élèvera toujours plus grande et plus triomphante la maxime éternelle, la maxime qui résumait le christianisme au berceau : « Tous les hommes sont frères, aimez-vous donc les uns les autres (1). »

Les précautions oratoires dont M. Baron, secrétaire de l'Université libre de Bruxelles, avait voilé son discours, laissaient voir assez clairement quelles seraient la nature et les tendances des doctrines de cet établissement : l'enseignement y devait servir d'antidote aux principes que le corps épiscopal voulait enseigner à la jeunesse catholique. Que signifiaient, en effet, ces rêves de *religiosisme* que l'esprit de secte voulait remettre à la mode? Ces doctrines *anestrales* que les habiles prétendaient recrépir à force de sophismes? Cet édifice tombant en ruines?... Tout cela ne désignait-il par l'Eglise catholique que ses ennemis battent en brèche depuis dix huit siècles, sans qu'elle ait pu être ébranlée autrement que dans l'imagination de ceux qui rêvent sa ruine.

L'enseignement qui a été donné depuis à cette université a mieux fait ressortir l'esprit qui la dirigeait et qui l'a menée au panthéisme. Là, comme dans les universités de l'Etat, il y a quatre facultés, celles de droit, de médecine, de philosophie et

(1) Discours prononcé par M. Baron à l'installation de l'Université libre de Bruxelles, pag. 26 et 27.

lettres, des sciences physiques et mathématiques. On comprend qu'on y enseigne pas la théologie et qu'on n'y forme rien moins que des prêtres.

Comme tous les Belges sont égaux devant la loi, et comme le ministre, même le plus puissant, n'oserait publiquement avoir deux poids et deux mesures, le gouvernement n'a pu, malgré sa meilleure volonté, accorder à l'Université de Bruxelles, la personnification civile qui avait été refusée, en 1842, à l'Université de Louvain. Cependant, un legs que fit en mourant M. Verhaegen, à l'Université de Bruxelles, pour en assurer l'avenir, montra aux libéraux belges la faute qu'ils avaient commise en 1842. Le gouvernement fut obligé de refuser à l'Université l'autorisation d'accepter ce legs, qui dut être considéré comme nul et non avenu.

Si nos lecteurs veulent bien se rappeler ce que nous avons dit des subventions considérables accordées par l'État à ses deux universités, dont l'une se trouve au centre du pays flamand, et dont l'autre est fréquentée surtout par les Wallons ; s'ils n'ont pas perdu de vue la situation favorable de l'Université créée par les loges dans la capitale ; s'ils réfléchissent que l'immense majorité de la nation belge est catholique, ils comprendront aisément que les quatre universités protégées les unes par la puissance de l'État, l'autre par les loges maçonniques et enfin la dernière et la plus puissante, reposant sur la conscience publique, que les quatre universités, disons-nous, ont toutes des éléments de succès.

Mais on ne doit pas oublier qu'il y a des fruits maudits qui donnent la mort.

IV.

Études et Grades universitaires.

Suffit-il de se présenter aux universités belges pour en suivre les cours et en subir les examens ? Doit-on, au préalable, avoir un certificat prouvant qu'on a fait des études qui permettent d'entendre avec fruit l'enseignement supérieur ?

Ou bien faut-il obtenir un diplôme de capacité après avoir subi un examen?

Ces trois modes ont été suivis en Belgique, On est tombé successivement d'un excès dans l'autre. D'abord il suffisait de vouloir être élève universitaire pour le devenir ; puis de 1849 à 1856 il a fallu subir un examen préalable, que nous admettons en lui-même, mais que nous condamnons dans ses prétentions exagérées ; actuellement il faut, mais il suffit, qu'on obtienne d'un établissement soit public, soit privé, un certificat du directeur constatant que l'élève a suivi les cours, qu'on est accoutumé d'appeler *humanités*.

En quoi consistait donc cet examen redoutable qui pendant plusieurs années, semblable à un Cerbère grincheux, gardait les portes de l'Université belge?

Il fallait subir deux examens ; l'un par écrit, l'autre oral et public. On ne devait rien ignorer de tout ce qu'enseignent l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie rectiligne ; l'histoire ancienne, romaine et moderne devait être aussi familière à l'élève que l'histoire nationale ; la connaissance de toutes les îles microscopiques, avec les noms anciens et modernes, était indispensable ; on ne pouvait être admis sans avoir étudié une langue étrangère telle que l'Allemand, l'Anglais, et ajoutez à tout cela le bagage ordinaire du latin et du grec : voilà ce qu'on exigeait avant que les portes des Universités fussent ouvertes non pas à l'intelligence mais à la mémoire.

Les auteurs de ce système avaient oublié le proverbe si sage : « qui trop embrasse mal étreint ». Maintenant, comme nous l'avons dit plus haut, un certificat de capacité suffit. On en reviendra à un examen, basé sur la raison et non sur des connaissances impossibles.

A l'Université catholique de Louvain deux certificats sont indispensables, l'un de capacité et l'autre de bonne conduite. C'est qu'on y forme à la fois l'esprit aux sciences et le cœur à la vertu.

Pour y suivre les cours de théologie, les étudiants doivent avoir un certificat de leur Ordinaire.

L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans suivre ultérieurement, avec régularité, les cours de l'Université, ne serait porté comme étudiant de l'Université qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la faculté à laquelle il appartient. Chaque Université tient à honneur de voir ses élèves admis lorsqu'ils se présentent aux examens.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les Universités sont dirigées par un recteur, un sous-recteur et les doyens des Facultés. Chaque Université a son règlement particulier. Ces règlements diffèrent très-peu. L'Université catholique seule exige plus de régularité. La moralité, comme nous l'avons dit plus haut, y est indispensable.

Les Universités sont composées de quatre Facultés : de droit, de médecine, de philosophie et lettres, de sciences physiques et mathématiques.

Les élèves des quatre Facultés doivent suivre la première année, les cours suivants : L'introduction à la philosophie et à la logique, l'anthropologie philosophique, la philosophie morale, l'histoire de la philosophie ancienne, les langues grecque et latine, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie rectiligne.

Ces connaissances élémentaires ou génerales étant acquises, les élèves de la faculté de droit et de philosophie et lettres se séparent de ceux qui se destinent à l'étude de la médecine et des sciences physiques et mathématiques.

Aux élèves de la faculté de droit et de la philosophie et lettres, on enseigne, la seconde année, l'introduction à l'histoire universelle et l'histoire ancienne, les antiquités romaines, l'histoire du moyen-âge, l'histoire moderne et l'histoire nationale, la littérature française et l'histoire des littératures modernes, l'économie politique, la statistique et la physique élémentaire.

La seconde année on ènseigne aux élèves de la faculté des sciences et à ceux qui se préparent à l'étude de la médecine, les exercices d'algèbre et de géométrie, la physique expérimentale, la chimie générale, organique et inorganique et ses

applications aux arts et à la médecine, la zoologie, l'anatomie comparée, la minéralogie, la botanique, la physiologie des plantes, la géographie physique et ethnographique

Outre les cours que nous venons de mentionner et qui sont obligatoires, il y a aussi les cours facultatifs. Pour la faculté de philosophie et lettres, ce sont la métaphysique générale et spéciale, l'archéologie, la littérature et les langues orientales, les littératures grecque et latine, la littérature flamande. Pour la faculté des sciences, ce sont : l'introduction aux mathématiques supérieures, la géométrie analytique, le calcul différentiel, le calcul intégral, la théorie analytique des probabilités, la mécanique céleste, la physique mathématique, l'astronomie physique et la géologie.

Les cours de la faculté de médecine comprennent en outre trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : L'anatomie générale, descriptive, pathologique et embryologique, la physiologie, l'hygiène, la pathologie et la thérapeuthique generale.

Deuxième année : La pathologie et la thérapeuthique spéciale des maladies internes, la pathologie externe, la pharmacologie et la matière médicale, la clinique interne, le cours théorique et pratique des accouchements.

Troisième année : La continuation des cliniques interne et externe, des cours de pathologie et de thérapeutique spéciale des malades internes, de pathologie externe et de cours théorique et pratique des accouchements, la médecine opératoire, la médecine légale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine.

Quant à la faculté de droit, les cours qui comprennent aussi trois années sont réglés comme suit :

Première année : L'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain, le droit naturel ou la physiologie du droit, et les éléments du droit civil moderne.

Deuxième année : Les pandectes, le droit civil moderne approfondi, le droit public et le droit administratif, le droit communal.

Troisième année : La continuation des pandectes et du droit

civil moderne approfondi, le droit criminel y compris le droit militaire, l'histoire du droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires et la médecine légale.

Pour le notariat, on exige seulement la connaissance du droit naturel, des éléments du droit civil moderne, du droit notarial.

Pour obtenir le diplôme de candidat ou de docteur il faut subir deux examens, l'un écrit, l'autre oral. L'examen écrit précède toujours l'examen oral qui est public.

On sait déjà que ces examens ont lieu devant des jurys combinés de professeurs de deux des Universités belges. Ce Jury prononce à la majorité des voix l'admission, l'ajourne ou la rejette. Les certificats et les diplômes portent que les examens ont été subis *sufficienter*, *cum laude*, *magna cum laude*, *summa cum laude*.

L'élève ajourné ne peut être admis à un nouvel examen que deux mois après. Il est interdit à l'élève rejeté de se présenter avant l'époque ordinaire fixée pour les examens.

On le voit, il reste peu à désirer dans la réglémentation et le développement de l'enseignement supérieur en Belgique. Tels sont les effets d'une liberté sage combinée avec l'ordre et vivifiée par l'émulation qui est inhérente à la nature humaine.

J. Gondry du Jardinet.



PROGRAMME

LITTÉRAIRE DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Les universités catholiques feront peut-être sagement, avant d'être ouvertes et instituées, d'avoir un programme tout prêt. Un des résultats les plus féconds de la liberté sera de consulter plutôt les besoins des esprits que les traditions officielles.

Il faut discerner, dans l'enseignement que nous nous proposons d'établir, deux parties bien distinctes :

1° Les cours spéciaux conduisant à l'acquisition d'un grade déterminé, par exemple au diplôme de licencié ès-lettres ;

2° Les idées générales qui, par suite de diverses circonstances, manquent absolument dans l'enseignement secondaire et constituent la jeunesse française dans une infériorité regrettable vis-à-vis des autres nations civilisées.

Je commencerai par le programme de cette seconde espèce d'enseignement.

I. — ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

Pour mettre le haut enseignement en rapport avec les besoins intellectuels et moraux de notre époque ; pour combler des lacunes regrettables dans l'enseignement qu'on nous a donné jusqu'ici à l'âge de vingt ans, pour introduire dans notre vie pensante quelques habitudes de goût et de critique, cinq chaires me paraîtraient nécessaires dès le premier moment : ce sont les chaires :

1° *D'histoire ;*

2° *D'esthétique ;*

3° *De science sociale ;*
4° *De littérature étrangère contemporaiue ;*
5° *De littérature française contemporaine ;*

1° HISTOIRE.

Les programmes du baccalauréat, lesquels sont ceux de la médiocrité française, font commencer l'histoire du monde à une bien singulière époque. On y lit, en effet, à la première ligne des questions proposées, cette phrase étrange :

« *Minorité de Louis XIV. — La fronde. — Guerre* « *contre l'Espagne. — Traité des Pyrénées.* »

Il faut avouer que, depuis la création du monde jusqu'à ce moment-là l'ellipse est véritablement considérable. Elle ne le serait guère moins à ne considérer que notre histoire de France. C'est ainsi que nous avons vu démentir par les historiens eux-mêmes le mot décisif de Bossuet : « *Il n'est point permis d'ignorer le genre humain.* »

Le premier besoin et le premier devoir d'une université catholique est de rendre à la jeunesse ce passé qu'on lui dérobe et ces leçons de l'expérience dont on la prive. Il est trop évident que les leçons données à cet effet dans les classes inférieures ne sauraient, malgré toute la bonne volonté des maîtres, aboutir à de bons résultats. Nos enfants sont déjà dès leurs premières années imprégnés de l'esprit utilitaire de notre époque. Ils ne se demandent pas, lorsqu'une leçon leur est présentée, ce que leur esprit peut y acquérir de force et de clarté, mais ce que leur baccalauréat peut y trouver de réponses. C'est ainsi qu'un égoïsme bien entendu vient en aide aux suggestions de la paresse, et le programme officiel se trouve être ainsi le premier instigateur et le plus coupable complice de cette ignorance.

Il arrive pourtant qu'après avoir payé leur tribut à la maladie du baccalauréat, beaucoup de bons esprits entrent dans la confusion d'eux-mêmes et sont rendus au sentiment salutaire de

leur insuffisance. Il se trouvent humiliés à bon droit de ne pas pouvoir distinguer sûrement l'un de l'autre les deux Caton, les deux César, les deux Pline, de ne pas faire la différence entre les Pères de l'Eglise grecque et les Pères de l'Eglise latine, de confondre dans les brumes lointaines de l'horizon Ninive et Babylone, ou les règnes de Sésostris et de Sémiramis avec les Ptolémées Lagides.

La chaire d'histoire, ou, suivant les resources de chaque association, les chaires d'histoire de nos universités catholiques ne seront donc point, comme il arrive ailleurs, un luxe de nos esprits et un complément de nos connaissances. Elles représentent la substance de ce que nous devons savoir et de ce que nous sommes les seuls peut-être dans le monde pensant à ignorer. Les cours doivent être entendus de façon à parcourir, de sommets en sommets, de vastes espaces ; le professeur ne devra pas, sous prétexte qu'il se trouve bien dans une époque, dans une question, dans un règne, y dresser sa tente et y passer en quelque sorte le reste de sa vie. Cette complaisance archéologique, qui peut flatter ses goûts d'érudit, ne répondrait en aucune manière ni à ses devoirs de professeur ni aux nécessités de son enseignement.

2° ESTHÉTIQUE.

L'infériorité de notre enseignement n'est nulle part plus éclatante et plus douloureuse qu'à l'égard de l'esthétique, et il ne serait peut-être point paradoxal d'attribuer à cette ignorance profonde du beau, de ses principes et de ses lois, la décadence chaque jour plus profonde dans laquelle tombent chez nous la littérature et les arts. Non point que l'inspiration et le savoir-faire manquent aux créateurs dans tous les genres et que nous ayons cessé d'être le peuple le mieux doué peut-être de l'univers. Mais cette inspiration ne vient point d'en haut; elle n'atteste pas seulement la perte ou la langueur de la foi, mais l'affaiblissement graduel de la raison et du sens moral.

Il appartient aux universités catholiques de retremper les âmes dans le grand art et dans la haute littérature. Quelle que soit celle des créations de l'homme à laquelle il pourra nous convenir d'accorder, dans la mesure de nos goûts, notre préférence et nos sympathies, il y a, par-delà la peinture et la musique, la poésie et l'éloquence, des sources communes d'où naissent l'inspiration et l'enthousiasme. Pour ôter à nos jugements littéraires et artistiques ces allures d'indécision et de caprice, ces velléités d'erreur et de mauvais goût, dont nous sommes tout à la fois les auteurs et les victimes, il faut absolument remonter aux grands principes et établir, sur la connaissance même de l'âme, une doctrine solide du haut de laquelle nous serons à même de juger toutes les époques et toutes les œuvres.

Cette science du beau, si l'on veut me permettre l'emploi de deux termes techniques qui rendent parfaitement ma pensée, est depuis bien longtemps chez nous à l'état de *postulatum*, mais non pas, comme pourrait le dire un mathématicien, à l'état de *desideratum*. L'Ecriture a dit un mot profond de l'impiété : « *Impius cum in profundum venerit, contemnit.* » Tout de même, pour avoir appris depuis si longtemps à nous passer dans nos classes, comme dans toute notre vie, de toute espèce de notions un peu assurées sur le beau dans tous ses ordres de manifestation, nous portons avec aisance et presque avec orgueil le poids de notre ignorance habituelle. Nous nous sentons d'autant plus à l'aise pour lancer des jugements à tort et à travers, que nous ne sommes plus importunés par aucun savoir dans nos libres allures.

Voilà le mal, voilà la cause de faiblesse intellectuelle et morale à laquelle les nouvelles chaires d'esthétique doivent remédier. Il ne faut point, par une affectation de dédain ou une tentation de négligence, perdre jamais de vue que l'art et la littérature égarés hors de leurs voies spiritualistes et chrétiennes tombent rapidement dans une corruption sans limites et, à la place du bien qu'on était en droit de leur demander, engendrent, par une contagion effroyable, tout le mal dont

nous sommes les témoins, les victimes et peut-être les auteurs.

3° SCIENCE SOCIALE.

Pendant que l'absence de tout enseignement esthétique prête la main au matérialisme littéraire, l'exclusion systématique de tout enseignement social prépare le terrain aux utopies les plus folles, aux enseignements les plus insensés, aux révoltes les plus condamnables.

Depuis Pythagore, depuis Socrate, Xénophon, Platon et Aristote, en passant par la république et par l'empire romain, par les écoles des Alexandrins, des Arabes et du moyen-âge, en consultant hors de France les universités contemporaines, il n'y a pas eu une époque, une nation, où, sous une forme ou sous un autre, n'ait été enseignée la morale sociale.

Nous continuons à faire exception, à lutter contre nos propres besoins, à démentir l'exemple de cette autorité universelle par un sentiment assez semblable peut-être à celui d'un enfant qui s'entête sans savoir pourquoi.

Ici cependant, à défaut de raisonnements qui nous éclairent, nous ne manquons pas de faits qui nous avertissent.

Toutes les questions que renferme le programme de la morale sociale ne sont plus de nos jours réservées au domaine de la science ; elles se débattent dans tous les rangs de la société; et, grâce à notre ignorance, à laquelle ne sauraient suppléer ni notre bonne volonté ni nos instincts, il arrive trop fréquemment que des personnes respectables à tous égards aventurent ou compromettent leur autorité, en acceptant ou en recommandant des doctrines fausses et des institutions dangereuses. Ces hommes, qui se sentent protégés par la hauteur de leur situation et forts de leurs bonnes intentions comme de leurs richesses, ne résistent pas, dans leur envie de bien faire, à toucher à une science dont ils sont réduits à conjecturer les éléments et la méthode. Ils ne prennent pas garde qu'ils maient une arme dangereuse. Souvent ces adversaires ou ces

ennemis, auprès desquels ils ont la prétention de se renseigner, en savent plus qu'eux, et, sous leur défaite apparente et voulue, cachent un sourire ironique. La vérité est qu'à l'heure présente, les ouvriers qui travaillent dans les ateliers, pour ne pas même nous élever aux contre-maîtres, accomplissent contre nous de véritables études économiques. Ils ont, dans cet ordre d'idées, une véritable littérature; ils sont établis fortement dans leurs erreurs, pendant que l'homme des classes dirigeantes fait de l'économie politique par dilettantisme, par convenance, par instinct. Il n'est pas inouï de voir parmi nous des hommes considérables qui renouvellent sous nos yeux les étranges aberrations du dix-huitième siècle. On voyait alors des magistrats abriter dans leur propre hôtel, et de là répandre dans la société, les mêmes livres que, sur leur siége, ils avaient condamnés aux flammes du bourreau. De même, il n'est pas rare, à l'heure présente, de rencontrer des conservateurs qui, dans leur maladroite envie de s'instruire, font le jeu, la force et la popularité de leurs impitoyables adversaires, et, malgré tout le tort qu'ils font à l'ordre et à la société, il faut bien leur pardonner, car ils ne se doutent même pas de ce qu'ils font.

Il n'y a qu'un remède à cet état de choses, et ce remède est bien vieux. Il n'y a que deux issues possibles : se taire lorsqu'on ignore, et apprendre lorsqu'on ne sait pas.

Les universités catholiques ne prendront point l'économie politique et sociale sous cet aspect malheureux qui la réduit à une science de fait, et l'isole à la fois de la morale et de la religion. Il ne s'agit pas seulement de faire la statistique des richesses qui se produisent, s'échangent et se consomment, à la façon d'un inventaire qu'on dresserait au commencement d'un siége. Le travail qui produit la richesse, le besoin qui la sollicite, la vertu qui en dirige et qui en modère l'emploi, ce sont là les principes véritables qui doivent dominer cette matière; et j'avoue que je suis effrayé de voir comment, faute d'avoir étudié ces rapports essentiels, tant d'hommes du monde admettent, dans l'ordre de la science sociale, précisément le

contraire de ce qu'ils passent leur vie à croire et à pratiquer.

4° ET 5° LITTÉRATURE FRANÇAISE ET LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE CONTEMPORAINES.

Je parlerai en même temps de ces deux chaires.

On a dit, non sans raison, que le Français voyageait peu et se faisait de la plupart des autres nations des idées insuffisantes.

C'est encore dans sa littérature qu'une nation se représente elle-même le plus exactement. A ne la prendre que par les dehors et à ne l'examiner que par ses côtés visibles, il faut se livrer à un certain travail pour arriver à s'en construire une idée. Au contraire, la représentation littéraire d'un pays est tout à fait semblable à une image photographique ; elle se trace d'elle-même et sans que l'observateur ait pour ainsi dire rien à y ajouter.

Il n'est pas possible, même à l'homme le plus oisif et le mieux renté, de parcourir tous les dix ans les principales contrées de l'Europe et du monde; d'ailleurs, il ne suffit pas d'avoir couché dans tous les hôtels et mangé à toutes les tables d'hôte, pour connaître tous les pays. Il est beaucoup plus simple et beaucoup plus pratique de venir entendre, une ou deux fois par semaine, des analyses et des critiques bien faites sur les principaux ouvrages qui se lisent à l'heure même en Angleterre ou en Russie, en Italie ou en Allemagne. Il n'est pas nécessaire d'attendre, comme nous le faisons de temps immémorial en France, qu'un quart de siècle se soit écoulé et qu'une influence se soit complétement éteinte dans une nation, pour que nous commençions à nous douter de son existence. Nos informations pour tout ce qui concerne cet ordre d'idées finissent par être semblables à celles des sauvages. Nous nous en remettons, pour nous tenir au courant, aux lentes infiltrations de l'opinion publique. Nous l'acceptons avec ses incertitudes et ses rumeurs. De là vient que, semblables dans ceci aux masses

du peuple, nous avons d'ordinaire sur nos voisins peu de vues et beaucoup de préjugés.

Il ne faudrait pas croire que nous fussions dans une situation beaucoup plus avantageuse en ce qui concerne la littérature française contemporaine. La façon dont s'afferment les annonces, dont se traitent les réclames, dont s'extorquent ou s'imposent les articles dits de complaisance, est maintenant trop percée à jour pour que la critique des journaux et des revues puisse prétendre à aucune espèce d'autorité. Le premier succès d'un livre se mesure à l'habileté du libraire qui l'imprime, aux dépenses de publicité qui le recommandent, aux intérêts du parti qui l'exalte. Il y a cependant encore, quelque méconnue, quelque dédaignée, quelque niée qu'elle puisse être, une vérité littéraire qui, dégagée par le temps, deviendra la véritable mesure de la postérité.

La jeunesse a besoin d'être préservée des engouements et des méprises. Il ne faudrait pas qu'on la vît, suivant une tradition insensée, abjurer inévitablement, entre trente ou quarante ans, les fétiches littéraires dont son adolescence s'était fait une divinité.

On comprend, à ce point de vue, l'influence littéraire qu'exerceraient des leçons professées dans le dessein de procurer aux auditeurs des jugements solides sur les idées contemporaines. Il y aurait là une garantie efficace contre des réputations usurpées, des talents surfaits, des gloires imposées. Nous cesserions, comme nous le faisons trop souvent dans notre candeur surprise, de travailler, nous chrétiens, à la réputation et à l'influence des libres-penseurs.

Les cinq chaires dont on vient de parler s'adresseraient, à proprement parler, au grand public, et, comme on le voit d'après leur programme, elles n'auraient point pour destination de conduire à un examen spécial. Il semblerait donc que ces cours devraient être publics comme ils le sont ailleurs, et ouverts à tout venant. On nous permettra de n'être pas sans réserve de cet avis et de trouver qu'à tout le moins la question vaut la peine d'être posée.

Il est bien vrai que, depuis un temps immémorial, les classes aisées et les classes riches ont pris l'habitude de recevoir, sans rougir, l'aumône de l'instruction comme elles reçoivent l'aumône du plaisir. Chaque spectateur qui ira s'asseoir dans le nouvel Opéra recevra, par le fait de l'Etat, de quarante à cinquante sous par personne, de prime, pour la récompenser d'avoir assisté à cette représentation. C'est tout à fait le principe du spectacle romain, dont on se contente, chez nous, d'exclure le peuple. On peut voir dans les volumineux rapports de nos budgets pendant combien de temps et dans combien de lycées l'Etat était obligé d'ajouter des allocations de notre poche, pour aligner le nombre des francs et des centimes indispensablement nécessaires au boire et au manger.

Les choses ne se passent pas autrement dans les facultés de l'Etat.

Les portes sont ouvertes à tous. On peut, dans certaines saisons particulièrement, entrer et s'asseoir pour un motif tout autre que celui d'écouter le professeur; il n'est pas besoin d'être à l'ouverture non plus que de rester jusqu'à la fin, et il faut souvent à ces auditeurs de hasard un temps assez considérable, non pas même pour se mettre au courant de la leçon, mais seulement pour savoir de qui et de quoi l'on parle.

Les universités catholiques feraient sagement peut-être de renoncer à ces auditeurs de hasard. La science ni l'instruction n'ont rien à faire avec eux, et le professeur ne trouve dans leur présence qu'une occasion d'égarer et d'amoindrir son enseignement. Il peut être saisi de la médiocre tentation de les ramener une seconde fois, d'en continuer la présence, d'en grossir le nombre.

D'ailleurs, il est de tradition qu'on ne s'intéresse guère plus à un enseignement donné gratis qu'à un livre distribué bénévolement. Quelque minime que puisse être la somme qui, payée chaque trimestre ou chaque semestre, assurerait ainsi les droits d'entrée, il est certain que cette circonstance donnerait plus de prix, plus de gravité et de suite à l'enseignement. Il n'est pas indifférent d'ailleurs de diminuer d'autant, par ces

subventions volontaires, les charges qui pèseront sur les premiers budgets des jeunes universités.

II. — ENSEIGNEMENT PARTICULIER.

Indépendamment de ces cours faits pour appeler le grand public et pour lui offrir un complément d'éducation nécessaire, l'enseignement supérieur des universités catholiques doit achever l'éducation si incomplète aujourd'hui des jeunes gens. Ce qu'il y a encore de plus simple, malgré la teneur un peu pédante des programmes, c'est l'examen de la licence ès-lettres. Ce grade, bien qu'il paraisse un peu élevé à la faiblesse constitutionnelle de nos études classiques, ne dépasse pas le niveau moyen de l'instruction normale qu'on acquiert dans une université anglaise ou allemande.

Ce complément de connaissances est heureusement aussi facile à conquérir qu'il est nécessaire. Dans la plupart des études spéciales, dans le droit par exemple, le loisir ne manque pas durant la première année, et il n'est pas très-facile d'en faire un meilleur emploi.

Quatre chaires paraissent nécessaires pour conduire à bien cette préparation. Il faut assurément au moins quatre professeurs, pour le grec, le latin, le français et la philosophie.

La tâche du professeur de grec sera double et il devra viser à deux buts bien différents, l'un technique et l'autre littéraire.

Tant que l'examen de la licence ès-lettres comportera l'épreuve oiseuse et illusoire du thème grec, il sera nécessaire d'y préparer les candidats. C'est, en l'état actuel, l'affaire de peu de temps et de peu d'efforts, et je n'estime pas que les universités catholiques aient ici rien à faire au-delà du strict nécessaire.

En revanche, la littérature grecque proprement dite nous est bien inconnue aujourd'hui. Depuis qu'on mesure l'importance des civilitations à la place qu'elles tiennent dans les examens, la Grèce, malgré son génie créateur et son influence maîtresse, est retombée bien au-dessous de Rome; et comme

on sait que les interrogations ne sortent pas du texte, il est devenu à peine nécessaire de distinguer Platon de Démosthène ou Aristhophane de Sophocle, pourvu que la capacité de la mémoire se hausse jusqu'à donner les temps primitifs d'un verbe irrégulier ou le génitif d'un nom en α pur.

Cependant nous devons à la Grèce autre chose que la grammaire de Burnouf! et il serait peut-être temps de restituer dans nos esprits ses origines profanes à notre civilisation.

Il convient d'en dire autant de la littérature latine. Sous ce rapport, nous ne nous rendons pas assez compte de l'intervalle toujours plus grand qui nous sépare des nations civilisées. Tandis qu'on s'engoue chez nous des écoles professionnelles dans le but de se délivrer du grec et du latin, les Américains, auxquels on ne s'avisera pas de reprocher trop de dilettantisme littéraire, introduisent la langue latine dans toutes les écoles de commerce et presque dans l'enseignement primaire. Leurs filles l'apprennent et la poussent plus loin qu'on ne le fait dans nos rhétoriques. Chez nous, au contraire, lorsque, dans le haut jury de l'exposition de 1867, les représentants de toutes les nations se trouvaient rassemblés, il fut question d'étendre un *velarium* sur le passage du souverain. A ce moment, un personnage considérable de la section française éleva la voix pour demander ce que c'était que ce *velarium*!

La chaire de littérature latine devrait, si les ressources le rendaient possible, comporter deux professeurs, puisque la licence impose deux épreuves latines, l'une de vers et l'autre de dissertation. Ces deux chaires correspondraient, l'une à la poésie, et l'autre à la prose latine. Il faudrait que leur enseignement fut combiné de telle sorte qu'on pût assister séparément, soit aux séances consacrées à la correction des devoirs, soit aux leçons ayant un caractère plus littéraire.

Les chaires du latin et du grec n'auraient guère pour auditeurs que les étudiants proprement dits. Il n'en va pas de même des deux autres, et celles-là pourraient s'ouvrir sans inconvénient non-seulement aux candidats à la licence, mais encore à quiconque tiendrait à compléter son éducation.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la littérature française, aussi bien que sur notre ignorance profonde. Il n'est plus question aujourd'hui de connaître en personne les chefs-d'œuvre, même de la plus mince et de la plus rapide étendue. On peut s'assurer, par les catalogues des libraires et par les avant-propos des éditions, que toutes les mesures sont prises pour substituer une analyse mnémotechnique à la lecture originale.

Nous avons donc besoin, malgré les apparences, qu'on nous rende le sentiment et le goût des réalités littéraires. Voilà pourquoi, s'il est possible, deux chaires ne seraient pas inutiles pour y maintenir l'antique division de la poésie et de l'éloquence.

Les deux professeurs se partageraient également deux enseignements auxquels notre instruction secondaire actuelle ne paraît même pas songer, l'art de la parole et celui de la grande composition.

Je serais bien embarrassé de dire lequel des deux est le moins connu et le moins pratiqué de notre temps. Les jeunes gens sont les premiers à en convenir et à s'en plaindre, et le courage avec lequel ils luttent tout seuls contre ce désavantage imposé par une éducation insuffisante, prouve, mieux que toutes les paroles, l'heureux besoin qu'ils éprouvent d'apprendre à parler et à écrire.

Nos universités catholiques doivent entrer résolûment dans cette voie. Elles doivent apprendre à la jeunesse qu'il ne suffit pas de parler pour s'exercer d'une façon efficace à la parole et pour y devenir un maître. Il y a des méthodes tout à la fois assurées et inconnues qui empêchent le débutant de travailler à grandir ses défauts jusqu'à les prendre ensuite pour des qualités.

Il en va de même de l'art de la composition. Il apprendra à procéder non point par l'admiration, mais par la critique de soi-même. Le malheur est, au contraire, qu'aujourd'hui l'art d'écrire n'est guère autre chose que l'habitude de se complaire en ses propres pensées. On ne sait plus ni se mettre en dehors,

ni manier les idées par grandes masses. Notre littérature, qui compte beaucoup de caporaux faits pour conduire une escouade, n'a plus guère de commandants capables de manœuvrer une armée.

On ne sait plus travailler, parce qu'on ne se donne plus la peine de communiquer aux jeunes gens ces qualités maîtresses : la fécondité qui produit et la correction qui précise.

Cette impuissance notoire et générale dans la conception et dans l'enfantement de la pensée tient à ce fait prodigieux qu'aujourd'hui personne, pour ainsi dire, ne se donne la peine de faire sa philosophie. Les universités catholiques doivent porter toute leur attention de ce côté-là. Combien de fois n'est-il pas arrivé qu'à l'heure des passions et des orages la foi du jeune homme, pour parler avec le poète, *s'affaiblit et s'étonne!* Dès qu'il est entré en composition avec sa conscience, il regarde d'un autre œil les objections dont il n'avait pas jusqu'alors tenu compte et contre lesquelles il n'est point prémuni. Le jour où il entame ces controverses périlleuses, il se trouve souvent désarmé vis-à-vis de son interlocuteur, ou, ce qui est bien pire, interdit en face de sa propre pensée. Voilà pourquoi l'Église catholique, loin d'être, comme la calomnie le lui impute, l'adversaire de la saine philosophie, la regarde à juste titre comme la préparation et l'auxiliaire de la foi.

Il résulte de ces réflexions que les universités catholiques devraient, par une innovation aussi heureuse qu'utile, créer, dans chacun de leurs centres, deux chaires de philosophie : l'une destinée à enseigner la doctrine elle-même, et l'autre à nous initier à la connaissance des grands philosophes qui ont honoré l'humanité.

Les cours de littérature française et de philosophie, bien que destinés spécialement dans quelques-unes de leurs parties aux aspirants de la licence ès-lettres, ne laisseraient pas de pouvoir être suivis avec agrément et utilité, même par ceux qui n'auraient point en vue cette épreuve. Il ne manque pas de gens auxquels il serait avantageux de se refaire une intelligence ou une éducation. On ne voit pas pourquoi les femmes

ne seraient pas admises à ces deux derniers enseignements. Il leur serait difficile d'imaginer un emploi plus profitable de leurs loisirs et un encouragement plus direct à des lectures sérieuses.

La préparation à la licence gagnerait beaucoup en rapidité, en sûreté, en profondeur, si ces différents cours, au lieu d'être abandonnés à l'arbitraire de chaque professeur, étaient coordonnés avec soin par ordre de matières. Je m'explique.

Voilà, par exemple, le professeur de littérature latine, qui aborde l'étude de Lucrèce. Il convient tout à fait qu'à ce moment le professeur de grec entretienne son auditoire de Platon, et le professur de littérature française de Descartes. Le théâtre de Sophocle et d'Eschyle doit se rencontrer dans les esprits avec celui de Corneille et de Racine, Thucydide doit marcher de pair avec Tite-Live et Tacite, Bossuet et Montesquieu.

Il en va de même des sujets de composition. Ils ne doivent pas être indiqués à l'aventure, mais faire partie d'un plan d'ensemble et se plier à la direction d'une même méthode. L'esprit des élèves acquerra plus tard la souplesse qui rend capable de passer aisément d'un sujet à un autre; mais la souplesse elle-même suppose la force, et la force ne s'acquiert pas au moyen d'essais isolés. Tous les exercices de l'esprit doivent s'accompagner, se répondre et se prêter un mutuel appui.

Ces résultats indispensables ne peuvent s'obtenir qu'au moyen d'une entente de tous les jours entre les professeurs des diverses chaires. Au lieu de se cantonner dans leur spécialité et d'affecter de se tenir en dehors de toute information en ce qui concerne leurs collégues, il faut absolument que chacun d'eux n'ignore rien de ce qui se fait à côté de lui.

Le meilleur moyen d'établir cette harmonie est de donner une autorité efficace à un doyen responsable. Au lieu d'en faire une machine à signature, ou un souverain qui règne à la façon d'une corniche au-dessus d'un appartement, il faut qu'il ait le droit de parler et d'être entendu. Élu par ses collégues, il tiendra d'eux ce pouvoir dont il ne saurait abuser un seul instant

sans se le voir ôter dans un délai prévu. Il ne sera point celui qui aura eu, au plus haut degré, le don de plaire à un pouvoir extérieur, mais celui que les témoins et les juges de son mérite auront choisi comme le plus digne d'être leur organe et leur ministre.

Les indications relatives à l'enseignement général ou spécial ont besoin d'être complétées par la réflexion, plutôt que justifiées par l'expérience. Elles ne sont point l'expression du besoin d'innover, mais un moyen de pourvoir aux lacunes que nous portons dans nos âmes et dans notre civilisation.

A. Rondelet.



VARIA.

BREF DU PAPE

A M. L'ABBÉ VERNIOLLES.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent les excellents ouvrages de M. l'abbé Verniolles sur l'Éducation. Ils en ont eu, à plusieurs reprises la primeur, et ont pu en apprécier l'importance. Le succès mérité que ces livres ont obtenu dans le public chrétien vient d'être couronné par un Bref adressé à l'auteur par le Souverain-Pontife, et dont voici la traduction :

Bien-aimé Fils, salut et Bénédiction Apostolique,

Formé par une longue expérience à l'éducation du jeune âge, vous avez, bien-aimé Fils, dans votre ouvrage sur l'*Education Chrétienne des Enfants,* transmis aux parents chrétiens d'utiles enseignements. Ce livre vous a valu à juste titre les éloges des gens de bien et l'approbation de plusieurs illustres Evêques ; mais l'enfance est ordinairement entourée de tant d'embûches et de tant de dangers, de la part des hommes qui mettent dans la corruption de la jeunesse leur principal espoir pour la destruction de l'Eglise, que si vous n'aviez mis en évidence l'existence, le caractère, la malignité et le but de cette entreprise criminelle, et si vous n'aviez préparé les esprits à la pré-

munir contre ce fléeau et à refouler les efforts de l'impiété, votre ouvrage aurait paru tout-à-fait incomplet.

Aussi vous félicitons-Nous d'avoir terminé l'œuvre que vous aviez commencée, par votre écrit postérieur sur *La Conjuration antichrétienne contre les Enfants.*

Dans un premier volume vous aviez montré la nécessité d'une éducation saine et pieuse. Toutes les parties de cet important sujet étaient accompagnées d'observations spéciales.

Dans le second vous avez travaillé à renverser les obstacles dressés par des artifices ou des lois détestables pour la faire échouer complètement, ou du moins pour la dépouiller de ses fruits. Par ces travaux, vous avez bien mérité de la famille chrétienne, et Nous demandons du fond du cœur que le grain semé par vous porte une abondante moisson. C'est pourquoi, comme signe de faveur divine et comme gage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons avec amour, bien-aimé Fils, la bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, au près de Saint-Pierre, le 22 août 1873, la vingt-huitième année de Notre pontificat.

PIE IX, Pape.

LES NOCES D'OR.

A diverses reprises nous avons parlé dans la *Revue* des alliances ou des unions qui devraient exister entre les élèves de nos maisons libres. Hier les enfants de l'Eglise étaient à peine un petit groupe perdu dans l'impiété du temps, aujourd'hui ils sont légion, la légion des anges sur lesquels le Christ peut compter s'il en a besoin.

Les colléges catholiques, avec leur vingt ans d'existence, demeurent timides comme les enfants bien élevés qui conservent plus longtemps que d'autres le sentiment de la dépendance; ils ne croient pas, sans doute, dans leur modestie, qu'ils soient de force à lutter avec ceux qui se montrent si sûrs d'eux-mêmes, mais il arrive çà et là qu'une occasion manifeste à l'enfant qu'il est devenu homme.

Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la lecture d'une petite brochure intitulée : *Les Noces d'Or du Petit-Séminaire de Felletin*, par un ancien élève de la maison (1).

Le digne supérieur, M. l'abbé P. G. Penaud, avait adressé aux anciens élèves la circulaire suivante :

« Monsieur,

« Voici un projet auquel vous serez, j'en suis sûr, très-sympathique.

« Quand, dans une maison, le père et la mère ont atteint la cinquantième année de l'union qui fonda la famille, les enfants et les amis se réunissent pour en célébrer joyeusement la mémoire : ce sont les noces d'or.

« Le collége de Felletin, comme maison d'éducation, sera bientôt trois fois séculaire. Mais, il y a cinquante ans, une inspiration féconde de la cité, qu'il honore, le fonda de nouveau en conviant la sainte Eglise de Limoges, dans la personne de Monseigneur de Limoges, à le prendre sous sa direction immédiate.

« C'est en 1823 que fut signé ce contrat à jamais indissoluble, nous en avons l'espoir. Nous avons eu, mes confrères et moi, la pensée de célébrer solennellement le cinquantième anniversaire de cette date mémorable. Monseigneur a daigné accueillir avec empressement ce projet, et nous laisse espérer qu'il pourra présider lui-même notre réunion. La date en a été fixée au mercredi 28 mai 1873, jour auquel nous célébrerons cette année la fête patronale de Notre-Dame de la Première Communion.

« Le collége de Felletin convie donc ses enfants, ses anciens maîtres, ses amis à accourir à son appel. Ce sera un touchant spectacle que celui de tant de générations se retrouvant dans une même pensée d'amour, faisant revivre aux yeux du pré-

(1) Par Vitold de Chodzko, Docteur en droit. Bar le Duc, 36, rue de la Banque.

sent, pour l'encourager et le soutenir, les grands et féconds souvenirs du passé !

« Un congrès de l'enseignement, tenu à Paris en 1872, a émis le vœu que toutes les maisons d'éducation chrétienne eussent des réunions périodiques de leurs anciens élèves. La fête du mois de mai permettra de poser les bases de cette organisation pour Felletin. En fixant notre jubilé à l'un des jours de l'année scolaire, nous avons voulu associer nos chers enfants aux joies et à l'édification qu'il doit leur apporter, et lui ménager un concours précieux. Cette circonstance nous privera du plaisir de donner l'hospitalité complète à nos chers revenants. Mais nous espérons pouvoir les réunir tous, dans la journée, à une table fraternelle.

« Daignez agréer, en mon nom et au nom de mes confrères, nos très-humbles et affectueux sentiments.

Bien entendu on répondit avec reconnaissance à un appel aussi paternel, et les anciens élèves accoururent en prenant joyeusement le titre de *Revenant* que la circulaire de convocation aux *Noces d'or* leur avait octroyé.

Dans les pages qui racontent cette aimable fête, on aime à voir une famille qui cherche avec amour ses origines, et l'on est heureux de trouver l'histoire vivante de la fondation d'un collége catholique.

Le premier Supérieur fut un élève du premier collége ; il revint, après la Révolution, sur les ruines de la maison où il avait reçu la vie de l'intelligence et appris à connaître Dieu ; aucune loi protectrice ne lui permet sans doute de les relever, mais à titre de *Petit-Séminaire*, il essaiera.

« Il avait fait venir un architecte et lui avait demandé le plan d'un beau collége. L'exécution ne devait pas coûter moins de trois cent cinquante mille francs, et le Supérieur ne possédait que vingt-cinq louis. Tout autre que lui en serait resté là. Mais Felletin traversait ce que l'on a excellemment appelé les temps héroïques, et rien ne semblait difficile : l'impossible lui-même paraissait un jeu. Devant le Saint-Sacrement, au pied

duquel il passait chaque jour de longues heures, M. Florand devenait d'une témérité sans bornes. Il se décida donc à entreprendre la première aile de l'édifice, en laissant à Dieu le soin de lui procurer l'argent. Avant de commencer, il fallait, aux termes du contrat consenti par M. de Pins, obtenir l'assentiment de la ville. Le conseil municipal, très-bienveillant d'ailleurs, accueillit la demande avec un sourire d'incrédulité ; et, sans accepter aucune responsabilité, autorisa tout ce que l'on voulut. Le supérieur ne connaissait absolument rien à la construction : n'importe, avec l'assistance d'un maître ouvrier assez peu expert, il prit le parti de diriger lui-même les travaux. « On le voyait chaque jour, à heure fixe, » dit un témoin oculaire, « venir visiter les ouvriers, les stimulant, leur parlant « avec cette familiarité douce et simple, qui n'abaisse pas et « sied toujours à l'homme bien né ; et, le soir venu, quand il « leur avait distribué le prix du travail de la journée, il les « réunissait tous, disait à chacun un mot aimable, puis l'on « voyait le groupe s'acheminer vers l'église du château, où il « récitait la prière à haute voix ; fait touchant et bien rare, qui « prouve sa foi profonde, et en même temps l'empire incroya« ble qu'il exerçait sur tous ceux qui l'entouraient. *Quod vidi*« *mus testamur.* » Au bout d'un an, le premier corps de logis était debout : M. Florand avait payé cent quarante mille francs. Un jour pourtant, où de nombreux ouvriers attendaient leur salaire, l'argent lui avait manqué. Il ne s'était pas découragé : « Tout n'est pas perdu, je vais le dire au bon Dieu ; » et il s'était rendu au pied de l'autel. Quelques instants après on était venu le chercher, et il avait trouvé au parloir madame la comtesse d'Arfeuille, lui apportant trois mille francs. Cependant il devait encore vingt-cinq louis : « J'avais vingt« cinq louis en commençant, » dit-il, je ne dois plus que vingt« cinq louis ; c'est une preuve qu'il faut entreprendre la se« conde aile. » Mais cette fois les représentants de la ville devaient faire des difficultés. La révolution de 1830 venait d'éclater...... »

Les municipaux de 1830 ne se doutaient pas qu'on ferait les Noces d'or en 1873.

Ces travaux accomplis, les forces du supérieur étaient épuisées, la phtisie dont il était atteint reprit son cours et le consuma bientôt. Un autre dévouement parut et succomba à son tour; puis un troisième, mais tous ces coups n'ont pu entamer la vie de l'œuvre catholique, et le nouveau Supérieur prenant la parole pour tous, s'écrie : Nous avons cinquante ans, venez aux Noces d'or !

V.-de-P. Bailly.



REVUE DU MOIS.

Conseils généraux. — Comme tout s'enchaîne dans un pays bien centralisé! M. Thiers, chargé, après le 4 septembre, de la grande opération du sauvetage, après avoir en effet sauvé sa maison, s'amuse à jouer avec la tempête; il ne lui demande que Rémusat et Simon, elle lui jette Barodet et Ranc. De son côté, l'Assemblée, au lendemain d'un naufrage, refuse d'en affronter un second; elle renvoie Adolphine et se croit avec raison plus en sureté sous la protection d'une vieille et loyale épée.

Quel rapport, direz-vous, entre ces marées politiques et l'enseignement de la jeunesse? — Ah! vous méconnaissez la puissance du mécanisme enseignant. Le 24 mai, l'instruction laïque était en hausse, avec Thiers et Barodet, pendant que les fonds publics étaient en baisse; dès le lendemain, avec Batbie et Mac-Mahon, les fonds de bourse augmentaient de 2 francs et l'instruction laïque suivait, en baisse, le mouvement de bascule.

On s'en aperçoit en parcourant le compte-rendu des conseils généraux.

Le Conseil général des Ardennes a renouvelé le vœu déjà émis pour l'instruction obligatoire et la gratuité de l'instruction primaire.

En revanche, le Conseil général du Pas-de-Calais, repoussant pour la troisième fois l'instruction obligatoire, écarte le vœu émis dans ce sens par le Conseil d'arrondissement de Boulogne et maintient les crédits votés à l'école normale de Dohem, dirigée par les prêtres de Saint-Bertin, qui fournit au Pas-de-Calais des instituteurs chrétiens. MM. Henry et Duhamel en sont pour leurs frais d'éloquence, ce n'est pas cher.

Plusieurs pétitions sollicitaient du Conseil général de la Seine-

Inférieure qu'il voulût bien confier désormais l'école normale à des maîtres laïcs. La commission proposait le rejet pur et simple; mais le rapporteur, M. Besselièvre, avait fait précéder ces conclusions d'appréciations peu conformes à l'opinion de la majorité. M. le général Robert s'élève contre les considérations du rapport. Le Conseil général veut, dit-il, que l'instruction soit animée de l'esprit religieux, il veut que les instituteurs reçoivent un enseignement accompagné de ces principes chrétiens qu'ils doivent à leur tour répandre parmi leurs élèves. Il rappelle que c'est à Rouen que l'école a pris naissance. Ce n'est pas au moment où la ville de Rouen va élever un monument au vénérable abbé de la Salle, son créateur, que l'on pourrait songer à enlever la direction de l'école normale aux Frères de l'enseignement chrétien. M. Croult parle dans le même sens. Le Conseil vote le rejet des pétitions, sans adopter les considérations du rapport.

Que les temps sont changés! L'Hérault lui-même, par l'organe de M. Castelnau, jadis moins timide, exprime *des espérances* en faveur de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Tout y est. Quelques applaudissements à gauche. Protestation d'une voix indignée, à droite. On entend à peu près ces mots : Les doctrines du rapport engendrent dans la société ce que l'on pourrait appeler le pétrole moral. Discussion. Tumulte. M. de Rodez Bénavent refuse de retirer ses paroles, « sa dignité lui commande de se taire. » Mais le coup a porté. M. le président Lisbonne profite de ce qu'absent momentanément il n'a pu entendre ce qui s'est dit, pour éviter de rappeler M. de Rodez à l'ordre. Vous figurez-vous M. de Rodez Bénavent *rappelé à l'ordre* par M. Lisbonne?

L'incident est vidé, le rapport continue à répandre ses odeurs.

Dans le département du Nord, le conseil, sur la proposition du général Faidherbe, se contente d'un vœu pour qu'il soit fait plus large part aux langues vivantes dans l'enseignement asservi à l'état. De gratuité, d'obligation, de laïcité, pas question, à ma connaissance.

Moins heureux encore dans les Hautes-Pyrénées, M. Ducuing ne peut pas même faire voter l'*obligatoire*. M. de Goulard vote, avec la majorité du Conseil, contre cette proposition.

Le *Rhône* tient bon. Les grôléens Ballue et Millaud décrètent, en

leur conseil, que l'école de Saint-Didier-sur-Beaujeu n'aura rien sur les crédits départementaux, pour la punir d'avoir accepté un don de sœur Sainte-Anne.

Dans sa séance du 5 août, le conseil général de la Drôme a émis un vœu en faveur de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. L'un de ses membres, M. Gabriel Verdet, s'est abstenu, quoique protestant, de prendre part au vote, quand il s'est agi de laïcité.

Et voilà tout.

C'est à cela qu'ont abouti toutes ces manœuvres en faveur de la formule trilogique des sectaires !

Nous insérerons volontiers les réclamations, d'autant mieux que nous avons peu feuilleté les dossiers des petits parlements départementaux. Mais nous ne saurions quitter ce sujet sans emprunter à un excellent journal de Carpentras, *Le Comtat*, un extrait de discours que nos lecteurs liront avec intérêt.

M. de Quatrebarbes a eu occasion, en discutant une question relative à l'enseignement devant le conseil général de la Mayenne, de rappeler le rapport présenté au roi par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, où se trouve une comparaison fort instructive entre l'état de l'enseignement avant et après la Révolution.

« Dans l'ancien régime, en 1760, par exemple, quand la France comptait 24 millions d'habitants à peine, le nombre des étudiants livrés aux études classiques, dans 540 colléges, dont les traces nous sont restées, et qui ont quelque analogie avec les nôtres, montait à environ 75,000, c'est-à-dire presque exactement au chiffre de toute la jeune population des établissements publics et particuliers que nous possédons aujourd'hui avec nos 36 millions d'âmes.

« Cependant il faut ajouter environ 100 autres colléges dont on a découvert l'existence, mais dont les états ne nous sont point parvenus. Il faudrait ajouter encore tous ceux dont le nom même n'est pas arrivé jusqu'à nous dans les provinces où les parlements n'avaient pas, comme celui de Paris, exercé une action centrale. Il faudrait ajouter encore la foule d'étudiants connus ou inconnus que chaque communauté, chaque chapitre, chaque curé dans sa paroisse, et presque chaque ecclésiastique élevait sans obstacles dans les lettres latines. On pourrrait donc, avec certitude, doubler les chiffres constatés.

.... La différence de l'ancien régime à l'état présent est donc énorme, puisque la population générale du royaume s'est élevée dans la même proportion où la population lettrée a disparu.........

« L'ensemble de la société française n'offre pas 80 mille citoyens munis d'une éducation complète.

« Comment s'était produite dans le passé cette diffusion de l'étude et du savoir?

« Les écoles, répond le rapport du ministre, étaient ouvertes à tous ; la jeunesse était sollicitée de toutes parts à s'y presser, et s'y pressait en conséquence deux fois plus nombreuse qu'aujourd'hui. »

Une curieuse discussion a eu lieu au conseil général du Rhône à propos des allocations annuelles aux œuvres de charité.

Le Conseil a rejeté notamment l'allocation à la société de charité maternelle parce que cette société exige des pauvres mères qu'elle secourt, la preuve du mariage civil et religieux et ne veut pas se transformer en société d'encouragement aux filles-mères.

« Ma femme, a dit le conseiller général rapporteur en séance publique, serait fort embarrassée le cas échéant d'exhiber son acte de bénédiction nuptiale ».

On a aussi reproché à la société de distribuer avec les layettes, des catéchismes, et un autre conseiller a pris texte de la situation pour demander que toutes les allocations fussent données en dehors du catholicisme :

« La guerre est ouverte entre l'ultramontanisme et la société moderne. Toutes les œuvres catholiques doivent être combattues a *priori* et sans examen. On ne doit pas patronner ses adversaires. »

Le cynisme de ces diverses déclarations est plein d'enseignements.

L'audacieuse bande des libres penseurs qui n'a pu au dernier recensement aligner que quelques rares unités, prétend ne secourir que les œuvres de sa petite école, œuvres déjà richement dotées partout avec le budget que nous payons.

Et cependant chacun sait qu'en fait d'œuvres de secours aux pauvres, les unités dont nous parlions tout à l'heure, figurent déjà largement au budget des dépenses des œuvres catholiques.

Conseil municipal de Lyon. — Comme application de la doctrine précédente, le Conseil municipal de Lyon, en continuant de refuser les traitements dus aux instituteurs et institutrices congréganistes, a

voté une indemnité de 7,000 fr. pour les directeurs et directrices de salle d'asile du 4 septembre révoqués. On sait que ces directeurs et directrices ont été expulsés pour usurpation de fonctions et qu'on a remplacé les anciens titulaires.

Le décret qui annule la délibération principale fait justement ressortir que continuer un traitement à ces révoqués ce serait « garder en réserve un personnel tout prêt pour de nouvelles éventualités révolutionnaires. »

Décidément le Conseil municipal de Lyon est le plus malheureux des conseils municipaux de France.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Nous publions d'après le *Courrier de Lyon* une décision du conseil départemental de l'instruction publique du Rhône qui dénie « aux instituteurs libres ou publics, le droit de supprimer l'instruction religieuse sous prétexte de la volonté du père de famille ».

Il est providentiel que les excès des radicaux fassent ressortir partout la protection que les catholiques peuvent réclamer, même de nos lois révolutionnaires :

Voici le texte :

« Le conseil départemental de l'instruction publique du Rhône, où siégeaient MM. le préfet; Aubin, inspecteur d'académie; Bonnevay, conseiller général; Dalin, conseiller général; l'abbé Gourgout, curé de Saint-François-de-Sales; Mazereau, inspecteur primaire; Onofrio, président de chambre à la cour d'appel; Richard-Vacheron, conseiller général; Thiriot, procureur général; l'abbé Thabaudier, vicaire général,

« Vu, la plainte du préfet du Rhône du 19 août dernier et les pièces à l'appui;

« Vu les procès-verbaux d'interrogatoires subis par les inculpés, par devant M. l'inspecteur d'Académie délégué par arrêté du conseil du 2 août dernier;

« Vu la décision du conseil départemental du 27 août dernier, arrêtant qu'il y a lieu à suivre contre tous les inculpés;

« Vu les lois du 28 juin 1813, 15 mars 1850 et 10 avril 1867; les décrets du 29 juillet et 7 octobre 1850, l'instruction ministérielle du 24 décembre 1850.

« Vu les textes dont M. Andrieux, défenseur des inculpés, a donné communication écrite au conseil;

« Ouï, M. Andrieux dans la défense qu'il a présentée;

« Ouï, dans ses explications et moyen de défense, chacun des inculpés, interrogés séparément;

« Considérant que toutes les lois qui régissent l'enseignement primaire, et notamment celle du 15 mars 1850, établissent simultanément: pour l'instituteur, que son école soit libre ou publique, l'obligation de donner l'instruction religieuse; pour le père de famille, la la liberté de faire admettre son enfant dans une école d'un culte différent du sien; d'où résulte qu'il n'est pas permis à aucun instituteur, qu'il soit libre ou public, de supprimer l'instruction religieuse, sous prétexte de la volonté des pères de famille;

« Considérant, en ce qui concerne Mme Clarck, que le préfet a abandonné la plainte en raison du peu de gravité de la faute;

« Considérant, en ce qui concerne tous les autres inculpés, qu'il résulte de l'instruction écrite et des débats oraux, qu'à des degrés différents et dans le cours de l'année scolaire 1872-1873, ils n'ont pas donné chacun dans son école, l'instruction religieuse, qu'ils ont ainsi contrevenu sciemment à la prescription fondamentale de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1850,

Arrête :

« Acte est donné à Mme Clarck de sa déclaration écrite qu'elle abandonne le poste d'institutrice libre de l'école de la rue des Pins et au préfet du Rhône de son désistement en ce qui la concerne; en conséquence, Mme Clarck est renvoyée des fins de la plainte.

« Mlle Couturier sera censurée;

« Mlle Médard est suspendue jusqu'au 16 novembre prochain; pendant cette suspension, son école restera fermée;

« Mlle Chapon-Langloiys, Chapon-Platel, Jeulien et Morel et M. Amarguin, sont suspendus jusqu'au 1er janvier 1874; pendant la suspension des instituteurs et institutrices ci-dessus mentionnés leurs écoles resteront fermées;

« Il est interdit à Mlle Mirouël, à MM. Bonnoit, Hugon, Miraudet Varnet d'exercer leur profession dans les communes où ils exercent présentement.

« Interdiction absolue d'exercer la profession d'instituteur est faite

à Mlles Bonnevielle dite Bonnevialle, Bobard, et à MM. Dubourg et Laflou.

« Fait en séance, à Lyon, le 4 septembre 1873. »

Les instituteurs et institutrices dont il est question dans le dernier paragraphe de l'arrêté ci-dessus ont reçu, en outre de la notification de l'extrait de l'arrêté les concernant, l'avis suivant :

« Aux termes du paragraphe 2 de l'article 20 de la loi du 5 mars 1850, M... est averti qu'il a le droit de se pourvoir devant le conseil snpérieur de l'instruction publique, dans un delai de 10 jours à compter de la présente notification. Cet appel ne sera pas suspensif.»

L. A.



CHRONIQUE.

So'ennités laïques. — Avant de se voir enterrer civilement par le décret du préfet Ducros, la Société d'instruction libre et laïque de Lyon nous a donné quelques échantillons de sa littérature, et un aperçu de ses tendances, par la bouche de MM. Barodet, Pirodon, Langlade et Cie; pourquoi faut-il que l'arrêté impitoyable soit venu faucher en herbe une moisson qui promettait de si beaux fruits! Après avoir suivi les discours sérieux des colléges, donnons-nous un peu de repos en écoutant les tirades grotesques de la politique scolaire.

Le député de Paris a ouvert la marche; c'était justice. M. Barodet, revenu au banc de maître d'école, revêtu de l'auréole de représentant du peuple de Paris, a parlé le jargon aussi confus que barbare de la démocratie avancée : *prolétariat*, *solidarité, juste répartition des produits entre le travail et le capital*; telles sont les fleurs que l'orateur entremêle à ses théories sur l'instruction laïque, *civique* « qui enseigne les droits en même temps que les devoirs, et fait de simples et fragiles enfants, des hommes vraiment libres et forts, sachant se gouverner eux-mêmes, faire respecter leurs droits, etc.... »

Ce sont de pareilles billevesées que l'*Avenir national* apprécie avec la mention : Excellent discours.

Une phrase encore avant de passer au voisin :

« L'honneur rendu à l'instituteur est le point de départ de la République. » Conclusion :

La République a commencé le jour où M. Barodet, ex-instituteur, a été appelé par les votes des électeurs parisiens à l'honneur de la députation.

Définitions de M. Pirodon. — 1° *La foi :* « La foi, fille de la paresse, a dû dominer aux époques de marasme intellectuel. »

Le M. Pirodon qui parle ainsi est un *fruit-sec* de petit séminaire, s'il faut en croire le *Courrier de Lyon.*

2° *La mauvaise herbe.* — « Et vous, enfants, qui venez recevoir le prix de vos labeurs, n'oubliez pas que des mains amies ont purgé de toutes les mauvaises herbes, c'est-à-dire de tous les préjugés, ce champ de la science que vous devez cultiver avec ardeur. »

L'Epître de Raspail aux Grôléens. — Pour compléter la cérémonie on a donné lecture d'une lettre de M. Raspail qui demande que le suffrage universel soit mis à la portée des enfants de sept ans; les prix ne seraient décernés qu'en vertu d'un plébiscite, et sans se soucier de l'avis des professeurs. Entre autres apophtegmes, on y lit :

« La *pensée,* ce droit inviolable de la *vie animale,* nous est donnée par la nature pour arriver à reconnaître l'erreur. Gardons-nous de la menacer ou de la contraindre. »

D'où M. Raspail conclut à la suppression du *pensum.*

L'école sans asile. — Le citoyen Langlade, auquel était confié le soin de redire aux citoyens de la Mulatière ce que MM. Barodet et Pirodon avaient exposé dans deux autres écoles, a revêtu la théorie d'un langage qui lui est spécial :

« Citoyennes et citoyens, dit-il, l'école de la Mulatière ne compte pas encore une année d'existence, et cependant, malgré toutes les entraves, malgré toutes les persécutions qu'on lui a suscitées, — suspendue une fois, obligée de se faire construire une salle d'école pour ne pas être sans asile, la voilà cependant debout, florissante et prospère. »

Continuons : « C'est que le peuple a enfin compris que l'instruction est la base de la société moderne et la base de l'émancipation INTELLECTUELLE, MORALE et PHYSIQUE!.... »

Le couple social élémentaire. — Encore un échantillon des élucubrations débitées aux distributions des prix de leurs écoles par les fortes têtes de la démocratie lyonnaise :

« Il est inexat de dire que l'homme *est* égal à la femme, mais il est juste et vrai de prétendre que ces deux moitiés *du couple social élémentaire sont équivalentes.*

Le retour de l'âge d'or. — A Melun, un conseiller général de Seine-et-Marne présidant la distribution des prix à l'école laïque des jeunes filles, a prononcé cette phrase digne de rester :

« La femme devrait être l'égale do l'homme! *elle est le ministre de de l'intérieur quand il est le ministre des affaires étrangères.* »

Plus loin, le conseiller divague au point qu'on ne le comprend plus, alors il ajoute :

« C'est à dessein que je vous parle ainsi, enfants, au risque de ne pas être complètement compris par votre *entendement primesautier.* »

La conclusion du discours est celle-ci : « Et le jour où les femmes seront républicaines, tous les hommes seront républicains, et l'âge d'or reviendra sur la terre ! »

Les baisers gratuits. — Dans une commune voisine de Paris, l'Inspecteur ayant manifesté le désir de ne se déranger qu'une fois, on a réuni sous la même tente les deux pensions de jeunes filles, pour la distribution des prix.

La robe blanche des laïques avait été, par les soins de M. le Maire, ornée d'une écharpe rouge. Les premiers prix des élèves des Sœurs, offerts par des dames de haut rang, produisirent tout d'abord un effet peu favorable au laïcisme. Alors, pour détruire cette fâcheuse impression, M. le Maire se lève, se dirige vers ses préférées, et en présence de l'assemblée, il les console par une distribution *gratuite* de baisers.

Que ne suis-je plus là avec mon portefeuille?—M. Jules Simon s'était aperçu, étant ministre, que si le Japon est bien inférieur à la France au point de vue de l'instruction publique, il nous est bien supérieur pour la décoration des porcelaines; il avait constaté avec regret cette décadence, et il avait, étant ministre, institué une commission artistique pour remédier à cet état de choses. Mais, hélas! le portefeuille, en échappant de ses mains, a détruit de si belles espérances.—C'est à l'Academie des sciences morales et politiques qu'il a exposé, d'un ton larmoyant, ce malheureux état de choses, une des tristes conséquences de l'amputation chantée par *Figaro.*

Je préparais de si belles réformes! — Dans une autre séance Simon-le-ministre fait voir tout ce que son volumineux portefeuille contenait de précieux sur le chapitre de la cuisine dans les colléges.

« M. Jules Simon fait remarquer que la cuisine simple était du goût des héros et des philosophes de la Grèce. Homère se plait à décrire les festins des guerriers dont il chante les exploits : on n'y voit jamais figurer ni poisson, ni ragoût, ni viandes bouillies; ce sont toujours des viandes rôties qui en font les frais : nourriture substantielle et expéditive, qui dispensait les armées de transporter avec elles des batteries de cuisine. » (*Journal Officiel.*)

Sans doute l'ex-ministre aurait interdit aux catholiques l'usage du maigre le vendredi, sous prétexte que les héros d'Homère ne mangeaient pas de poisson.

Est-ce qu'ils mangeaient des pommes de terre?

Quel malheur!... — Pendant que l'Académie des sciences morales écoute, dans un religieux silence, ces graves considérations, la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique saisie de l'examen des réformes introduites par M. Jules Simon dans les méthodes d'enseignement secondaire adopte un rapport qui conclut à n'en laisser subsister que fort peu de chose.

Les conférences entre professeurs instituées par l'ancien ministre seront seules conservées, les anciennes méthodes classiques seront rétablies, avec certaines modifications concernant surtout l'enseignement des langues vivantes, auquel il sera fait une plus grande part.

Le travail de la commission approuvé par le Conseil supérieur fait l'objet d'une circulaire ministérielle qui rend les conclusions obligatoires pour les lycées et colléges de l'Etat.

Encore M. Simon. — On a découvert, il y a quelque temps, au ministere de l'instruction publique, un fait grave sur lequel M. Batbie a dirigé une enquête.

Un bon nombre de professeurs de l'Université, sur l'invitation de M. Jules Simon, qui voulut utiliser son personnel à une double fin, s'étaient faits rédacteurs des journaux républicains de province.

Instruit de cette infraction à la discipline universitaire, le nouveau ministre a enjoint immédiatement aux professeurs de quitter la rédaction des journaux où ils faisaient du républicanisme sous le patronage de son prédécesseur. Plusieurs d'entre eux ont préféré les avantages du journalisme au traitement de professeur.

Une lumière du collége de France — Tin-Tun-Lin, l'honnête

chinois que tout Paris connait, va être réintégré par M. Batbie dans le petit poste que lui a donné l'empereur au collége de France.

Tin-Tun-Lin, avait été révoqué par M. Jules Simon au 4 septembre, et l'histoire de sa destitution est des plus comiques.

M. Jules Simon s'avisa un jour de demander quelles étaient les opinions de Tin.

On lui répondit qu'il avait une reconnaissance profonde pour l'empereur.

« Très-bien, et il est d'un pays où l'on ne connaît même pas la République! fit amèrement M. Jules Simon... Il ne faut plus à la France de *fonctionnaires* comme cela. »

Et Tin fut mis sur le pavé.

Il n'a pas encore bien compris ce qui s'était passé.

Les pauvres Maires!... — Le mairé de Tarare (Rhône) a reçu, la veille de la distribution des prix, une verte correction de la part du Frère Thadée, directeur des écoles. La férule s'est présentée sous forme épistolaire :

« Monsieur le Maire,

« Nous croyons devoir vous prévenir que nous ne pourrons, demain, distribuer aucun des livres que vous nous avez envoyés. Après l'examen hâtif que nous en avons fait, nous en avons trouvé d'absolument mauvais, que notre conscience ne nous permet pas de donner, d'autres dangereux et nullement appropriés à nos enfants. Il peut s'en trouver de bons, mais nous n'avons pas eu le temps de les examiner tous.

« Et pour ne pas nous exposer à donner des livres d'une nature pernicieuse à nos enfants, comme aussi pour ne pas faire d'injutice en donnant des volumes aux uns et pas aux autres, nous préférons n'en donner aucun.

« Nous avons l'approbation de M. le délégué central pour les écoles de Tarare.

« Agréez, etc.

« Frère Thadée. »

M. le maire de Charpey (Drôme) avait pris un arrêté par lequel le régime plébiscitaire était installé dans la commune sur la question d'école.

Le *Journal de Valence*, qui, le premier, avait publié le texte de cet arrêté, a reçu la lettre suivante du maire de Charpey :

« Charpey, le 3 septembre 1873.

« Monsieur le rédacteur,

« Je dois rétracter et je rétracte comme illégal mon arrêté du 29 août expiré, que vous avez bien voulu insérer dans le *Journal de Valence* daté du 3 de ce mois.

« Je vous prie également de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la présente lettre de rétractation.

« Agréez, etc.

Le maire,
« JOSEPH BELLON. »

La *Décentralisation* de Lyon garantit l'authenticité du fait suivant :

Le maire d'une commune des environs de Lyon causait ces jours-ci en présence de plusieurs personnes. Le sujet était la création d'une école dans ladite commune.

— Nous avons besoin d'une école, disait-il, il nous faut une école laïque, gratuite et obligatoire. Le reste m'importe peu.

— Alors vous ne voudriez pas de congréganistes, des frères, par exemple ?

— Je vous le répète, reprenait énergiquement le maire, tout ce qu'on voudra, des frères, cela ne fait rien, pourvu que l'école soit « laïque, gratuite et obligatoire. »

Progrès de la médecine. — Un journal de province raconte que dans un accident, une femme a eu la tête toute meurtrie. Mais il ajoute, pour rassurer le lecteur : on espère que l'*amputation* ne sera pas nécessaire.

Nec pluribus impar. — ÉCOLE LIBRE ET LAÏQUE DE CALUIRE ET CUIRE.

Voici la proclamation que publie le *Petit Moniteur des écoles libres et laïques :*

« J'ai l'honneur de prévenir les pères de familles qui envoyaient leurs enfants à l'école libre et laïque de Caluire et Cuire, que l'ouverture de l'école aura lieu le 20 octobre, à huit heures précises.

« Le conseil académique du Rhône ayant interdit à notre instituteur

le droit de tenir notre école, j'ai rempli les formalités voulues pour en être moi-même titulaire ; mais je suis forcé d'attendre les délais prescrits par la loi avant d'ouvrir nos classes.

« J'engage donc les parents à prendre patience et à protester, par l'envoi de leurs enfants à mon école libre et laïque, contre les mesures prises envers nous, tout en les respectant comme issues d'une autorité dûment instituée.

« Les parents des élèves qui voudraient envoyer leurs enfants à mon école sont priés de se faire inscrire chez moi, grande-rue de Caluire, 120, ou de le faire par écrit.

« Tous les sacrifices possibles seront faits pour que mon école vive.

« Tout bon républicain doit se faire un devoir de me soutenir.

« DEPOISIER,
« Docteur en médecine, à Caluire. »

L'Esprit d'observation. — Toto a été emmené à la campagne par son père. Il ne cesse de faire des questions :

— Qu'est-ce que c'est que çà, papa ?

— C'est de l'orge.

— Et çà à gauche ?

— De la betterave ; c'est avec quoi on fait le sucre.

Toto réfléchit :

— Dis donc papa, on aurait dû la planter dans le même champ que l'orge ..

— Pourquoi ?

— Il serait peut-être poussé des sucres d'orges.

Toto quadrumane. — Revenu à Paris, Toto visite le jardin des plantes.

— Quel dommage, papa, que je ne sois pas un singe !

— Pourquoi ?

— Je pourrais jouer, à moi tout seul, des morceaux à quatre mains.

Les petits sans-Dieu à Rome. — Le samedi 20 septembre, une troupe d'enfants des écoles municipales attendait sur la place Scanderberg l'heure de monter au Capitole pour la distribution des prix.

La troupe des triomphateurs aperçut une de ces images du Sacré-

Cœur que les suppôts de la Révolution avaient affichées pendant la nuit.

Cette vue irrite les petits impies qui ramassent des cailloux et les lancent contre l'image en criant : *A bas le Sacré-Cœur !*

Ils pouvaient après cet exploit recevoir les couronnes civiques.

J.-G.-D.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

Un chef d'établissement libre nous adresse, de la Savoie, quelques bonnes copies de versions latines faites dans les classes de seconde et de rhétorique. Comme nos lecteurs le verront, les textes de ces versions ont été pris parmi ceux que nous avons publiés dans nos dernières livraisons, et qui ont été donnés par la Faculté des lettres de Paris, aux examens du baccalauréat.

Il y aurait bien quelques observations à faire sur ces traductions, au double point de vue de l'exactitude et du français; toutefois, nous sommes convaincus qu'un grand nombre, sinon le plus grand nombre, des copies déclarées admissibles ne valaient pas celles-ci.

(*La Rédaction*).

CLASSE DE SECONDE

Deucalion et Pyrrha sauvés des eaux.

(Voir, pour le texte, notre livraison de juin 1873, p. 190).

La Béotie est séparée des campagnes Attiques par la Phocide, auparavant terre fertile, mais alors partie de mer et vaste plaine couverte par une soudaine inondation. Là se trouve une montagne dont les deux pointes s'élèvent jusqu'au ciel; elle a nom Parnasse et son sommet domine les nuages. C'est là que Deucalion (car les flots avaient couvert tout le reste) aborde avec sa compagne, porté sur une frêle barque. Ils adorent les nymphes Corycides et les divinités de la montagne, ainsi que Thémis, qui rendait alors ses oracles. Deucalion était le meilleur et le plus juste des hommes; aucune femme n'eut la crainte des dieux plus que la sienne. Jupiter, ayant fait du monde entier un grand lac, et voyant que de tant d'hommes qui le peuplaient naguère il n'en reste plus qu'un seul, et de tant de femmes une seule, tous deux innocents, tous deux adorateurs de la divinité, dissipe les brumes, fait souffler l'aquilon pour disperser les nuages, montre la terre au ciel et le ciel à la terre. Le courroux de l'océan s'apaise, et le souverain des mers, ayant posé son trident, calme les flots; il appelle le dieu marin Triton, qui

parait au-dessus de la mer, les épaules couvertes d'une pourpre qu'il a reçue de la nature, et lui ordonne de souffler dans sa conque retentissante, et de rappeler par ce signal les flots et les fleuves. Celui ci prend sa trompe creuse et recourbée en spirale, qui va en s'élargissant d'une extrémité à l'autre; dès que son souffle y a pénétré, sa voix fait retentir tous les rivages, de l'orient à l'occident.

F. E.

Lettre de François Pétrarque à Pierre de Poitiers.

(Voir, pour le texte, le même N° de la *Revue*, p. 190-191).

L'étonnement est une preuve d'inexpérience. On s'étonne des choses rares; on n'est pas surpris des choses ordinaires. Laisse donc là ta surprise, car ce qui t'étonne est très-ordinaire et très-fréquent. Le changement est la loi de ce monde; comme les autres gloires, la gloire militaire s'évanouit; elle passe d'une nation à une autre. Enfin, dans tout ce que nous voyons, il n'est rien de stable que l'instabilité, rien d'assuré que le mensonge, rien de plus assuré que l'agitation. Je ne te demande pas de porter tes regards bien loin, considère seulement ton pays et ton époque. Quand j'étais jeune, les Bretons, qu'on appelle Angles ou Anglais, passaient pour les plus timides des barbares; aujourd'hui, devenus une nation guerrière, ils ont triomphé de ces français, si renommés pour leur gloire militaire, et remporté sur eux des victoires si nombreuses et si inattendues que, incapables naguère de résister aux pauvres Ecossais, ils ont (sans parler de la chute lamentable et imméritée d'un grand roi, dont le seul souvenir me fait soupirer) ravagé tout le royaume de France par le fer et le feu; c'est au point que, des affaires m'y ayant appelé dernièrement, je ne pouvais me persuader que c'était le même royaume que j'avais vu jadis. Partout l'affreuse solitude, la douleur, la dévastation; des champs en friche à la place de plaines cultivées, les maisons détruites et abandonnées, à l'exception de celles dont les forteresses et les remparts avaient écarté le fléau destructeur; enfin partout les traces déplorables du passage des Anglais, partout les cicatrices récentes et hideuses des blessures faites par leurs épées. Que te dirai-je de plus? Paris lui-même, la capitale du royaume, voyant arriver jusqu'au seuil de ses portes la ruine et l'incendie, a redouté les dernières extrémités; bien plus on dirait que la Seine qui l'arrose, ressentant l'humiliation de la ville qui lui est chère, pleure et frémit encore, à la vue de ce désastre.

N. D.

CLASSE DE RHÉTORIQUE.

La chute de Séjan.

(Voir le texte dans notre N° d'avril 1873, p. 638).

Les haines profondes soulevées par l'exercice du pouvoir causent la chute de certains hommes, une longue et brillante liste d'honneurs les précipite dans l'abîme; leurs statues descendent de leur piédestal et suivent la corde, les roues de leurs chars de triomphe sont mises en pièces par la hache, on brise les jambes à leurs coursiers qui n'y sont pour rien. Déjà les feux pétillent, la flamme activée par les soufflets met en fusion cette tête autrefois adorée par le peuple, et le grand Séjan vole en éclats; puis du visage de cet homme, qui tenait la seconde place dans le monde, on fait des tasses, des bassins, des poêles à frire, des assiettes. Orne ta demeure de lauriers, mène au Capitole le grand bœuf au front marqué de blanc : Séjan, traîné sur la claie, est donné en spectacle; Rome entière est en liesse. Vois quelles lèvres! quels ignobles traits! Tu me croiras si tu veux, mais je n'ai jamais aimé cet homme. Mais sous quelle accusation tombe-t-il? Quel est le délateur? Où sont les preuves et les témoins? Rien de tout cela : une longue et interminable épître est arrivée de Caprée. Il suffit; je n'en demande pas davantage. Mais que fait la foule des descendants de Rémus? Elle suit la fortune comme toujours, et poursuit de sa haine les victimes. Si Nursia avait favorisé le Toscan, si le vieil empereur, maintenant tranquille, avait succombé, ce même peuple, à cette même heure, proclamerait Séjan auguste.

D. C.

César harangue ses soldats avant de descendre en Italie.

(Voir le texte dans notre N° de mai 1873, p. 93).

Dès que César, à la grande joie de ses légions, eut mis le pied sur ces sommets des Alpes et choisi un emplacement, du haut d'un de ces monts il embrassa du regard les plaines de l'Italie, et élevant à la fois la voix et les mains vers le ciel, il s'écria : « Tout-puissant Jupiter, et toi, terre de Saturne, autrefois joyeuse de mes victoires et chargée de mes trophées, je vous prends à témoin que c'est bien malgré moi que je marche à ces combats; mais le ressentiment d'une injure m'y contraint. Banni de ma patrie, au moment même où je rougissais de sang les flots du Rhin, où les Gaulois, se dirigeant de nouveau vers notre

Capitole, étaient par moi repoussés loin des Alpes, c'est la victoire qui a décidé mon exil; le sang germain par moi versé et soixante triomphes, voilà l'origine de mes crimes. Et pourtant quels sont ces hommes que la gloire effraie? Qui sont ceux qui veulent la guerre? Vils et mercenaires instruments, maîtres aujourd'hui de Rome devenue pour moi une marâtre, j'en ai le ferme espoir, ce ne sera pas sans vengeance que ces lâches enchaîneront mon bras. En avant, soldats victorieux! En avant, mes amis! Allez plaider notre cause avec le glaive, car la même accusation nous appelle tous, le même désastre nous attend. J'ai un devoir à remplir, celui de vous remercier; car c'est par votre aide que j'ai vaincu. Ainsi donc, puisque le châtiment est le prix réservé à nos trophées, puisque notre victoire ne nous rapporte que des mépris, que la fortune décide de la partie. Commencez la guerre, faites l'essai de vos bras, ma cause est en bonnes mains; avec une si vaillante armée, je ne saurais être vaincu.

P. B.

CONCOURS GÉNÉRAL.

CLASSE DE SECONE — (*Suite*) (1).

Histoire.

Expliquer comment la France, au temps des guerres de religion, fut sauvée de l'ambition de Philippe II par l'étendue et l'exagération de ses entreprises.

Mathématiques.

1° Étant donnée une pyramide triangulaire tronquée, on propose de mener par l'une des arêtes de la base supérieure un plan qui divise le volume du tronc en deux parties équivalentes.

2° Trouver deux nombres connaissant la somme de leurs inverses et la somme des racines carrées de ces deux nombres. Application au cas où la première somme serait 0,1025, et la seconde 9.

(1) Voir le numéro de septembre, page 479.

CLASSE DE SECONDE.

Version latine.

Texte et notes.

Simon raconte à l'esclave Sosie la jeunesse de son fils Pamphile.

SOSIA.

Gaudeo,
Si tibi quid feci, aut facio, quod placeat, Simo,
Et id gratum fuisse advorsum te, habeo gratiam.
Sed hoc mihi molestum est : nam isthac commemoratio
Quasi exprobatio est immemoris beneficii.
Quin tu uno verbo dic, quid est, quod me velis.

SIMO.

Ita faciam.... rem omnem a principio audies
Eo pacto et gnati vitam et consilium meum
Cognosces, et quid facere in hac re te velim.
Nam is postquam excessit ex ephebis, Sosia,
Liberius vivendi fuit potestas : nam antea
Qui scire posses, aut ingenium noscere,
Dum ætas, metus, magister prohibebant?

SOSIA.

Ita est.

SIMO.

Quod plerique omnes faciunt adolescentuli,
Ut animum ad aliquod studium adjungent, aut equos
Alere, aut aves ad venandum, aut ad philosophos.
Horum ille nihil egregie præter cætera
Studebat : et tamen hæc omnia mediocriter.
Gaudebam.

SOSIA.

Non injuria : nam id arbitror
Adprime in vita esse utile, ut ne quid nimis.

SIMO.

Sic vita erat : facile omnes perferre ac pati;
Cum quibus erat cumque una, iis sese dedere;

Eorum studiis obsequi ; advorsus nemini ;
Nunquam præponens se illis : ita facillime
Sine invidia laudem invenies et amicos pares.

SOSIA.

Sapienter vitam instituit : namque hoc tempore
Obsequium amicos, veritas odium parit.

Térence, *Andrienne.*

V. 3. — *Advorsum.* Forme archaïque d'*adversum.* Il y a toute une classe de mots où l'*o* s'est changé en *e.* On disait, du temps de Plaute et d'Ennius : *Vorso, vorsus, vorto, vortumnus, vostrum, votitus*, pour *verso, versus, verto, vertumnus, vestrum, vetitus.* Mais *vortex* a continué à être employé en même temps que *vertex*; peut-être même y a t il une nuance dans la signification. — C'est ainsi que le possessif *voster* se rapproche du pronom personnel *vos.* Salluste affectait, dans ses ouvrages, toutes ces anciennes formes.

V. 5. — Ces paroles rappellent celles de Démosthène : « C'est à celui qui a reçu un bienfait de s'en souvenir, à celui qui l'a donné de l'oublier aussitôt : ὁ μὲν εὖ παθὼν μεμνῆσθαι δεῖ, ὁ δ' εὖ ποιήσας εὐθὺς ἐπιλελῆσθαι.

V. 7. — *Gnatus* est l'ancienne forme de *natus.* On le rencontre dans Plaute avec le sens du participe passé de *nascor.* Ainsi ces mots se rapprochent de *gigno* et de γίγνομαι.

V. 15 et 16. — La passion des chevaux est personnifiée dans le Phidippide d'Aristophane :

ὁ δὲ κόμην ἔχων,
ἱππάζεταί τε καὶ ξυνωρικεύεται,
ὀνειροπολεῖ θ' ἵππους.
(*Nub.* v. 14.)

Pour la chasse, les vers d'Horace sont bien connus :

Manet sub jove frigido
Venator, etc.

Quant à la passion des philosophes, c'est un trait caractéristique de la jeunesse d'Athènes. On peut voir là-dessus les dialogues de Platon et aussi les satires de Lucien.

V. 20. — C'est le proverbe de Théognis : μηδὲν ἄγαν. Pamphile restait dans ce juste milieu qui constitue la vertu, suivant Aristote : φθείρεται γὰρ ἡ σωφροσύνη καὶ ἡ ἀνδρεία ὑπὸ τῆς ὑπερβολῆς καὶ τῆς ἐλλείψεως, ὑπὸ δὲ τῆς μεσότητος σώζεται. *Ethic.* II. cap. 2me, n° 7.

V. 27. — On peut dire que voilà l'idéal de l'éducation dans le paganisme. L'élève de Cicéron, dans le *de officiis*, n'irait pas plus loin.

Version grecque.

Et vidit Deus mare quod esset pulchrum.

Καὶ εἶδεν ὁ Θεὸς ὅτι καλόν [τι ἡ θάλασσα]. Οὐκ αὐτὸ τοῦτο τερπνήν τινα ὄψιν θαλάσσης ὁ λόγος ἐνδείκνυται τῷ Θεῷ πεφηνέναι. Οὐ γὰρ ὀφθαλμοῖς βλέπει τὰ κάλλη τῆς κτίσεως ὁ ποιητής, ἀλλὰ τῇ ἀῤῥήτῳ σοφίᾳ θεωρεῖ τὰ γινόμενα. Ἡδὺ μεν γὰρ θέαμα λευκαινομένη θάλασσα γαλήνης αὐτὴν σταθερᾶς κατεχούσης· ἡδὺ δὲ καὶ ὅταν πραείαις αὔραις τραχυνομένη τὰ νῶτα, πορφύρουσαν χρόαν ἢ κυανῆν τοῖς ὁρῶσι προσβάλλῃ· ὅτε οὐδὲ τύπτει βιαίως τὴν γείτονα χέρσον, ἀλλ' οἷον εἰρηνικαῖς τισιν αὐτὴν περιπλοκαῖς κατασπάζεται.... Εἰ δὲ θάλασσα καλὴ καὶ ἐπαινετὴ τῷ Θεῷ, πῶς οὐχὶ καλλίων ἐκκλησίας τοιαύτης σύλλογος, ἐν ᾗ συμμιγὴς ἦχος, οἷον τινος κύματος ἠιόνι προσφερομένου, ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν καὶ νηπίων, κατὰ τὰς πρὸς τὸν Θεὸν ἡμῶν δεήσεις ἐκπέμπεται. Γαλήνη δὲ βαθεῖα ἀσάλευτον αὐτὴν διασώζει, τῶν πνευμάτων τῆς πονηρίας ταράξαι αὐτὴν τοῖς αἱρετικοῖς λόγοις μὴ δυνηθέντων.

S. Basile. *Hexam.*, hom. 4, *ad finem.*

A la suite de cette péroraison éloquente, nous reproduirons la traduction latine de S. Ambroise. L'évêque de Milan était le digne interprète de l'évêque de Césarée. — Ce sera encore un texte de version latine.

Version latine.

Vidit ergo Deus quia bonum mare. Etsi pulchra sit species hujus elementi, vel quum surgentibus albescit cumulis ac verticibus undarum, et cautes nivea rorant aspergine; vel quum æquore crispanti clementioribus auris et blando serenæ tranquillitatis purpurascentem præfert colorem, qui eminus spectantibus frequentes offunditus, quando non violentis fluctibus vicina tundit littora, sed velut pacificis ambit et salutat amplexibus (quam dulcis sonus, quam jucundus fragor, quam grata et consona resultatio!) Ego tamen non oculis æstimatum creaturæ decorem arbitror, sed secundum rationem operationis judicio operatoris convenire et congruere definitum.... Unde mihi ut omnem pelagi pulchritudinem comprehendam, quam vidit operator? Et quid plura? Quid aliud ille concentus est plebis? Unde bene mari plerumque comparatus Ecclesia quæ primo ingredientis populi agmine totis vestibulis undas vomit; deinde in oratione totius plebis tanquam undis refluentibus stridet, cum responsoriis psalmorum, cantu virorum, mulierum, virginum, parvulorum, consonus undarum fragor resultat.

Hexam. III. 5.

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME V

DE LA NOUVELLE SÉRIE.



N° 25. — Mai 1873.

N° 26. — Juin 1873.

N° 27. Juillet 1873.

N° 28. — Août 1873.

N° 29. — Septembre 1873.

N° 30. — Octobre 1872.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS D'AUTEURS.